



RAPPORT SUR L'AGRICULTURE 2024

L'agriculture flamande en chiffres

**LARA
'24**

RAPPORT SUR L'AGRICULTURE 2024

L'agriculture flamande en chiffres

Premier exemplaire remis à

Jo Brouns

Ministre flamand de l'Économie, de l'Innovation, de l'Emploi,
de l'Économie sociale et de l'Agriculture

Cette publication a été préparée par Agence de l'Agriculture et de la Pêche avec le plus grand soin et la plus grande précision. Toutefois, aucune garantie ne peut être donnée quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des informations qu'elle contient. L'utilisateur de cette publication renonce à toute plainte à l'encontre de Agence de l'Agriculture et de la Pêche ou de ses fonctionnaires, de quelque nature que ce soit, concernant l'utilisation des informations mises à disposition par le biais de cette publication.

Agence de l'Agriculture et de la Pêche ou ses fonctionnaires ne peuvent en aucun cas être tenus responsables d'éventuelles conséquences négatives qui pourraient découler de l'utilisation des informations mises à disposition par le biais de cette publication.

COLOPHON

RÉDACTION

Jonathan Platteau (chef de projet)
Tom Van Bogaert (rédacteur en chef)

CONCEPTION

Agence de l'Agriculture et de la Pêche

IMPRESSION

Artoos

MATÉRIEL GRAPHIQUE

@ Agence de l'Agriculture et de la Pêche: p. 50-51, p. 70-71, p. 80-81, p. 104-105
@ ILVO: p. 92-93
@ Shutterstock: p. 14-15, p. 124-125

NUMÉRO DE DÉPÔT

D/2023/3241/434

EDITEUR RESPONSABLE

Patricia DE CLERCQ
Administratrice générale
Agence de l'Agriculture et de la Pêche

ADMINISTRATION

Agence de l'Agriculture et de la Pêche
<http://www.vlaanderen.be/landbouw>
T 02 214 48 48
@ info@lv.vlaanderen.be



© Autorité flamande, Agence de l'Agriculture et de la Pêche

Tous droits réservés. La reproduction de parties du texte dans des publications à but éducatif ou scientifique est autorisée, à condition toutefois de mentionner la source.

Agence de l'Agriculture et de la Pêche (2024) Rapport sur l'agriculture 2024 (LARA). L'agriculture flamande en chiffres, Bruxelles

Le rapport et les données sous-jacentes sont disponibles à l'adresse suivante : www.vlaanderen.be/landbouwcijfers.

AVANT-PROPOS

Durant le premier semestre de 2024, la Belgique présidera le Conseil de l'Union européenne. En d'autres termes, notre pays mènera l'agenda européen et favorisera la coopération entre les États membres et les institutions de l'UE afin de progresser dans différents domaines, tels que le changement climatique, la croissance économique et la cohésion sociale. Plusieurs sommets et conférences auront lieu pendant la présidence belge de l'UE.

Par exemple, l'Autorité flamande organisera une conférence sur l'Open Food (alimentation ouverte) à Louvain en mars. Nous donnons la priorité à une politique alimentaire européenne durable grâce à la coopération et à l'innovation, en recherchant des synergies entre la science, la politique et la pratique par le dialogue et l'interaction. Nous organisons des ateliers, des tables rondes, des sorties et des moments de mise en réseau autour de thèmes tels que les nouvelles protéines, les environnements alimentaires, la nutrition pour des groupes-cibles spécifiques, la sécurité alimentaire, les prix équitables, l'inégalité alimentaire et les stratégies politiques.

L'agriculture est un thème politique par excellence qui est déterminé au niveau de l'UE. La politique agricole commune (PAC) est gérée au niveau européen et financée par le budget commun de l'UE. Il s'agit d'un partenariat entre la société et l'agriculture, visant un approvisionnement alimentaire stable, un revenu équitable pour les agriculteurs, la protection de l'environnement et la vitalité des zones rurales. La Flandre met l'accent sur ses propres priorités dans le plan stratégique flamand relevant de la PAC 2023-2027.

Dans le cadre de la présidence de l'UE, l'Agence de l'agriculture et de la pêche maritime publie un nouveau rapport sur l'agriculture (LARA). La neuvième édition du rapport ancré par décret décrit l'agriculture et l'horticulture flamandes sur la base d'indicateurs structurels, économiques, sociaux et environnementaux, et aborde également la politique agricole et les politiques connexes. Un rapport sur la pêche (VIRA) est également publié conjointement avec le LARA.

Je remercie toutes celles et ceux qui ont contribué à cet excellent ouvrage, un ouvrage de référence pratique pour toutes les personnes impliquées dans l'agriculture et l'horticulture flamandes et qui est également accessible à un public plus large. Les représentants du secteur, les responsables politiques, les chercheurs, les étudiants, les journalistes, les citoyens et les agriculteurs pourront ainsi se faire une idée de la situation et de l'évolution probable du secteur. Cette compréhension de la situation est également nécessaire pour justifier correctement la politique à mener.

Je vous souhaite une lecture agréable et utile.

Patricia DE CLERCQ

Administratrice générale Agence de l'Agriculture et de la Pêche

Janvier 2024

INHOUD

CONTEXTE.....	1
CHIFFRES CLÉS.....	4
SITE WEB DES CHIFFRES RELATIFS A L'AGRICULTURE.....	6
INFORMATIONS DE BASE MATERIEL GRAPHIQUE.....	7
À PROPOS DE LA FLANDRE.....	11
POLITIQUE.....	15
REFORMES UE DE LA PAC : 1980-2022.....	17
BUDGET DE LA FLANDRE - AIDE DIRECTE ET ESPACE RURAL 2014-2020 ET 2021-2027.....	19
CAP 2023-2027 : UN REGARD SUR LA FLANDRE.....	21
PAIEMENTS AU TITRE DE LA PAC 2015-2022.....	27
PAIEMENTS 2015-2022 AIDE DIRECTE.....	29
PAIEMENTS 2015-2022 AIDE A L'INVESTISSEMENT.....	34
PAIEMENTS 2015-2022 : MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES.....	36
POLITIQUE FLAMANDE : ASSURANCE METEO GLOBALE.....	38
POLITIQUE FLAMANDE : FERMES THERAPEUTIQUES.....	39
POLITIQUE FLAMANDE : DU GREEN DEAL A LA STRATEGIE ALIMENTAIRE FLAMANDE.....	40
STRATÉGIE PROTÉIQUE FLAMAND 2021-2030.....	43
QUESTIONS POLITIQUES ACTUELLES EN RAPPORT AVEC L'AGRICULTURE.....	45
STRUCTURE.....	51
NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES.....	53
SPECIALISATION DES ENTREPRISES.....	54
SURFACE AGRICOLE.....	55
CHEPTEL.....	56
ECHELLE DES ENTREPRISES.....	58
ÉCONOMIES D'ECHELLES.....	59
AGRICULTURE BIOLOGIQUE.....	60
TYPOLOGIE AGRICOLE DES COMMUNES.....	62
REPARTITION SPATIALE DES SECTEURS.....	63
ÉLARGISSEMENT.....	66
CHAINE COURTE.....	68

SOCIALE	71
PYRAMIDE DES AGES ET SEXE	73
ENTREPRENEURS DEBUTANTS ET QUI ARRETENT	74
SUCCESSION	75
FORMATION	76
BIEN-ETRE	77
ÉCONOMIE	81
REVENU D'ENTREPRISE	83
REVENU D'ENTREPRISE PAR SECTEUR	84
COMPARAISON ENTRE LES REVENUS D'UN AGRICULTEUR ET D'UN SALARIE	85
VALEUR DE PRODUCTION	86
COMMERCE EXTERIEUR DES PRODUITS AGRICOLES	87
COMMERCE EXTERIEUR DES PRODUITS AGRICOLES : FLUX	89
EMPLOI	90
PRIX DES TERRES AGRICOLES	91
ENVIRONNEMENT	93
DESTINATION VS. UTILISATION DE LA SURFACE AGRICOLE	95
NUTRIMENTS	96
ÉNERGIE	99
EAU	100
PROTECTION DES CULTURES	101
GAZ A EFFET DE SERRE	102
SECTEURS	105
CULTURES ARABLES	106
LEGUMES EN PLEIN AIR	108
LEGUMES SOUS SERRES	110
FRUITS	112
CULTURE ORNEMENTALE	114
BETAIL DE BOUCHERIE	116
BETAIL LAITIER	118
PORCS	120
VOLAILLES	122

BENCHMARK EUROPÉEN	125
ANALYSE COMPARATIVE EUROPEENNE.....	127
CARACTERISTIQUES GENERALES	130
STRUCTURE : EXPLOITATIONS EN FONCTION DE LA SUPERFICIE	131
STRUCTURE : EXPLOITATIONS SELON LA SPECIALISATION.....	132
STRUCTURE : SURFACE AGRICOLE.....	133
STRUCTURE : CHEPTEL.....	134
STRUCTURE : EVOLUTION DU CHEPTEL.....	135
STRUCTURE : AGRICULTURE EN BIO.....	136
CARACTERISTIQUES SOCIALES	137
ÉCONOMIE : VALEUR DE PRODUCTION	138
ÉCONOMIE : EMPLOI	139
ÉCONOMIE : RESULTATS D'EXPLOITATION.....	140
ÉCONOMIE : PRIX DES TERRAINS	141
ÉCONOMIE : COMMERCE EXTERIEUR DANS LES PRODUITS AGRICOLES	142
ENVIRONNEMENT : PROTECTION DES CULTURES AGRICOLES ET ENGRAIS CHIMIQUES	143
ENVIRONNEMENT : ENERGIE ET GAZ A EFFET DE SERRE.....	144
POLITIQUE : POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE 2021	145
POLITIQUE : POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE 2023-2027.....	146

CONTEXTE

UN RAPPORT CONCIS, UN SITE WEB COMPLET

Le rapport sur l'agriculture en est à sa neuvième édition. Le LARA est devenu un ouvrage de référence qui contient des chiffres et des faits actuels sur l'agriculture et l'horticulture. Le rapport est destiné à toutes celles et ceux qui suivent de près l'agriculture et la politique agricole, mais il est également accessible à quiconque s'intéresse au secteur. Il est publié conjointement avec le rapport sur la pêche (VIRA).

Le rapport sur l'agriculture 2024 est conçu comme un livre de poche : concis, pratique et axé sur des chiffres. Le rapport commence par des explications des politiques agricoles européenne et flamande et établit ensuite le lien avec les politiques climatique, alimentaire et autres. Suit une description de la situation que connaissent l'agriculture et l'horticulture flamandes sur la base d'indicateurs structurels, économiques, sociaux et environnementaux. Après une présentation générale du secteur, les principaux sous-secteurs sont également abordés : cultures arables, légumes en plein air, légumes sous serres, fruits, culture ornementale, bétail de boucherie, bétail laitier, porcs et volailles. Le dernier volet est consacré à une analyse comparative européenne : comment l'agriculture flamande se situe-t-elle par rapport aux autres États membres de l'UE ?

Les indicateurs comprennent un lien vers une page web pour plus d'informations via un code QR. En règle générale, il s'agit du site Internet des chiffres relatifs à l'agriculture : www.vlaanderen.be/landbouwcijfers. Depuis 2021, ce site est la référence en matière de données actualisées et d'informations descriptives sur l'agriculture flamande. Le site web contient une multitude de données et de rapports et rassemble du matériel statistique de manière attrayante, conviviale et interactive. Le site est également mis à jour régulièrement, de sorte que vous y trouverez toujours les chiffres les plus récents.

SOURCES MULTIPLES

Le rapport sur l'agriculture est le résultat du traitement et de l'analyse de chiffres disponibles, publiés ou non, provenant de diverses bases de données fiables. Les trois plus importantes sont :

1. Statbel, l'office belge de statistique, organise une enquête agricole générale tous les trois ou quatre ans afin de cartographier la structure de l'agriculture, et collecte également des données statistiques extraites d'autres bases de données administratives.
2. La demande unique auprès de l'Agence de l'Agriculture et de la Pêche est la déclaration annuelle qu'un exploitant foncier doit faire des parcelles qu'il utilise et constitue une base importante pour diverses demandes d'aide pour les agriculteurs et pour satisfaire à l'obligation de déclaration à la Mestbank (banque flamande du lisier).
3. Le Landbouwmonitoringsnetwerk (LMN - réseau de surveillance agricole (LMN) est le réseau comptable des exploitations agricoles et horticoles flamandes, géré par l'Agence de l'Agriculture et de la Pêche. Il s'agit d'une source de résultats en matière d'économie d'entreprise et de chiffres clés techniques. Cet unité d'échantillonnage fait également l'objet d'enquêtes régulières.

Parmi les autres sources, citons le Département Environnement, Eurostat, l'Institut de recherche sur l'agriculture, la pêche et l'alimentation (ILVO), la Banque nationale de Belgique, Notaris.be, Statbel, l'Agence flamande de l'énergie et du climat (VEKA) et l'Agence flamande de l'environnement (VMM). Les sources consultées sont mentionnées pour chaque indicateur.

En ce qui concerne les statistiques compilées, tous les chiffres se réfèrent à la Flandre, sauf indication contraire. Il s'agit des dernières données disponibles, ce qui fait que l'année n'est pas la même pour tous les indicateurs. Pour les chiffres, la version finale du rapport a été rédigée en novembre 2023. Le rapport reflète la situation à ce moment-là. Par conséquent, il se peut que certaines informations ne soient plus à jour au moment de la publication. Nous vous recommandons de consulter notre site web relatif aux chiffres pour obtenir les dernières informations.

Le texte parle souvent d'agriculture de même que d'agriculture et d'horticulture. Tant qu'aucune distinction explicite n'est faite (dans les indicateurs et autres) entre l'agriculture et l'horticulture, le terme d'agriculture fait référence à la fois à l'agriculture et à l'horticulture.

PRODUIT DE LA COOPERATION

Agence de l'Agriculture et de la Pêche de l'Autorité flamande publie le rapport sur l'agriculture. Jonathan Platteau, en tant que chef de projet, a pris en charge la coordination générale du LARA 2024. Tom Van Bogaert en a assuré la rédaction finale. Le chef de service de l'équipe de projet est Ellen Maertens.

Les éditeurs des textes sont classés par ordre alphabétique : Maxime Bolle, Margo Daelemans, Sylvie Danckaert, Eline de Regt, Jan De Samber, Matti Defiliet, Sandrine Defour, Timo Delvaux, Els Demuynck, Joeri Deuninck, Evelyne Goemaere, Maayke Keymeulen, Sonia Lenders, Isabelle Magnus, Jonathan Platteau, Ilse Timmermans, Tom Van Bogaert, Sam Van Vlierberghe, Dirk Vervloet et Koen Wellemans. D'autres collègues ont également participé à la réalisation des photos et du texte d'accompagnement : Peter Coucke, Sara Gomand et Deborah Martens (Agence de l'agriculture et de la pêche en mer) et Ann-Sophie Sacré, Stephanie Van Weyenberg et Veerle Verlinden (ILVO).

Comme prévu par décret, le Conseil consultatif stratégique de l'agriculture et de la pêche (SALV) assiste l'agence dans la préparation du rapport sur l'agriculture et la pêche. Le SALV conseille le Gouvernement et le Parlement flamands en matière d'agriculture et de pêche au sens large. Les avis s'intègrent dans un processus décisionnel politique interactif et soutenu. Le SALV est administrativement intégré au Conseil économique et social de Flandre (SERV). Le SALV est composé de 20 représentants et de leurs suppléants issus de 18 organisations de parties prenantes impliquées dans le secteur de l'agriculture et de l'horticulture. Deux documents inspirants du SALV datant de 2022 sont la 'Note de vision'. Un avenir durable pour l'agriculture en Flandre : de défis à des opportunités" et "Avis sur la Présidence européenne 2024".

CHIFFRES CLÉS



22.449
exploitations agricoles

16.251
exploitations
professionnelles



- culture arable
- horticulture
- entreprises mixte
- production laitière
- production de viande bovine
- bovins mixtes
- porcs

SPECIALISATION DES
ENTREPRISES



5.388.318
nombre de porcs

-13%
t.o.v. 2012



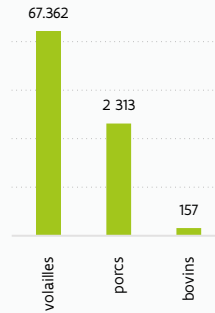
45.539.253
nombre de volailles

+51%
t.o.v. 2012



1.248.195
nombre de bovins

-2%
t.o.v. 2012



NOMBRE MOYEN D'ANIMAUX PAR
EXPLOITATION SPÉCIALISÉE



619.806 ha
surface agricole
totale

27,6 ha en moyenne
par exploitation



- plantes fourragères
- céréales
- pommes de terre
- betteraves sucrières
- légumes
- fruits
- autres horticultures
- autres utilisations

DESTINATION
DE LA SURFACE AGRICOLE



56 ans
l'âge moyen
de l'exploitant
20% femmes chefs
d'exploitation

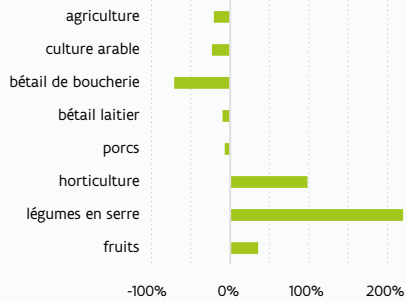


- 40 ans ou moins
- 41 à 65 ans
- plus de 65 ans

ÂGE DE
L'EXPLOITANT



€ 44.705
revenu du travail par
main-d'oeuvre familiale
€48.595
revenus moyen
des salariés en Flandre



REVENU PAR MAIN-D'OEUVRE FAMILIAL PAR
RAPPORT À L'ENSEMBLE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'HORTICULTURE



€ 6,27 milliard
valeur de production
45.938
personnes employées
régulièrement



- légumes
- fruits
- autres produits végétaux
- bovins
- porcs
- lait
- autres productions animales

VALEUR DE PRODUCTION
DE L'AGRICULTURE

SITE WEB DES CHIFFRES RELATIFS A L'AGRICULTURE

En 2021, non seulement la huitième édition du rapport sur l'agriculture a été publiée, mais un site web contenant des chiffres relatifs à l'agriculture a également été lancé à l'adresse www.vlaanderen.be/landbouwcijfers. Ce site web relatif aux chiffres remplit une mission essentielle du rapport sur l'agriculture d'une nouvelle manière : décrire l'état de l'agriculture en Flandre.

Depuis lors, ce site est la référence en matière de données actualisées et d'informations descriptives concernant l'agriculture flamande. Le site web contient une multitude de chiffres et de rapports et rassemble du matériel statistique de manière attrayante, conviviale et interactive. Vous pouvez considérer le site comme une encyclopédie numérique vivante sur l'agriculture et la pêche.

Le grand avantage d'un site web par rapport à un rapport est que nous pouvons mettre à jour les informations rapidement. De nouveaux indicateurs, ensembles de données et publications sont constamment ajoutés et les données sont mises à jour tout au long de l'année. Vous trouverez donc toujours les chiffres les plus récents.

Le site web relatif aux chiffres joue pleinement la carte interactive. Le visiteur peut rechercher les informations souhaitées de différentes manières, par le biais de la navigation ou de la fonction de recherche. L'utilisateur peut zoomer sur les figures et visualiser des variables supplémentaires. Les visualisations et les données qui les sous-tendent peuvent toujours être téléchargées. Des données ouvertes sont proposées, sur lesquelles les parties intéressées peuvent effectuer leurs propres analyses au moyen de filtres et de paramètres, soit sur le site lui-même, soit à l'aide de leur propre logiciel.

Les principaux groupes-cibles, tels que les décideurs politiques, les représentants du secteur, les journalistes, les chercheurs, les étudiants, les agriculteurs et les citoyens, peuvent travailler activement sur le site web. Des données correctes, fiables et actualisées contribuent à étayer la politique, à alimenter le débat sur l'agriculture sur une base objective et à réduire le fossé entre l'agriculteur et le citoyen. Les informations sur le secteur et les prix proposées peuvent aider les agriculteurs à prendre des décisions éclairées concernant leur exploitation, ce qui renforcera l'innovation et la résilience dans les secteurs de l'agriculture et de l'horticulture.



INFORMATIONS DE BASE MATERIEL GRAPHIQUE

Page 15 Haute technologie et données dans l'agriculture

Aujourd'hui, nous ne pouvons plus imaginer la vie sans applications numériques : de la gestion de la paperasserie numérique à la prise de décisions éclairées basées sur des données. La numérisation est un fait, y compris pour les agriculteurs et horticulteurs flamands, qui disposent de nombreux outils numériques. Un problème se pose toutefois : les contraintes administratives pesant sur les agriculteurs restent extrêmement élevées. Ils doivent saisir manuellement les mêmes informations dans l'outil numérique ou les saisir à nouveau d'une application à l'autre et vice versa à chaque fois. Lorsque des données sont partagées numériquement, ils se voient proposer différents contrats, accords et déclarations de confidentialité. Ils finissent ainsi par ne plus savoir quelles données sont partagées avec qui.

Une seule solution : DjustConnect, la plateforme de partage de données dans le secteur agroalimentaire destinée aux agriculteurs et aux horticulteurs, hébergée par l'Institut flamand de recherche pour l'agriculture, la pêche et l'alimentation (ILVO). D'une part, DjustConnect offre aux agriculteurs et aux horticulteurs une vue d'ensemble claire de toutes les demandes de données, ce qui leur permet de reprendre le contrôle, ainsi qu'un seul contrat global. D'autre part, l'équipe DjustConnect cherche activement des solutions aux contraintes administratives en reliant une application aux sources de données nécessaires pour que la ressaisie soit ainsi révolue.

Page 51 Culture de protéines

Les protéines constituent un élément essentiel de l'alimentation humaine et animale. Le modèle actuel de production et de consommation de protéines est soumis à des pressions à l'échelle mondiale, avec des défis en termes de sécurité alimentaire, d'impact sur l'environnement et de santé publique. Une production et une consommation de protéines plus durables et diversifiées offrent des opportunités pour la prospérité, l'environnement et la santé.

La stratégie protéique flamande 2021-2030 s'engage en faveur de plus de protéines végétales, l'un des six thèmes stratégiques. Cela signifie que nos agriculteurs produiront eux-mêmes davantage de cultures riches en protéines. Une offre en protéines végétales cultivées localement, tant pour la consommation humaine que pour l'alimentation animale, réduit la dépendance à l'égard de protéines importées et diminue notre empreinte écologique. Cela nous permet de nous concentrer davantage sur des cultures (mixtes) riches en protéines, telles que le trèfle ou la luzerne, destinées à l'alimentation animale. Ces cultures sont moins sensibles à la sécheresse et nécessitent moins d'engrais. Les connaissances en la matière sont déjà bien ancrées en Flandre. Nous pouvons également viser à produire davantage de protéines végétales destinées à la consommation humaine en cultivant des protéagineux, tels que des légumineuses (pois chiches, soja, lentilles et fèves, par exemple). Grâce à la PAC, les agriculteurs peuvent bénéficier d'une aide pour la culture de protéagineux.

Page 71 Jeune agriculteur

Demain, la Flandre aura également besoin de fermiers, non seulement pour la production alimentaire locale, mais aussi pour les services paysagers et sociaux qu'ils fournissent. L'afflux dans l'agriculture et l'horticulture joue un rôle important dans la durabilité du secteur agricole, le développement économique du secteur agroalimentaire, le développement rural et l'approvisionnement stratégique en denrées alimentaires en général. En outre, cet afflux enrichit également le secteur en apportant de nouvelles connaissances et compétences.

La forme la plus courante d'afflux dans l'agriculture reste la succession intergénérationnelle, en fonction de laquelle un enfant reprend l'exploitation de ses parents. Mais on trouve également des nouveaux venus qui n'ont pas grandi dans une exploitation agricole et qui n'avaient aucun lien avec l'agriculture auparavant. Un problème bien connu et croissant réside dans l'afflux limité de jeunes agriculteurs, compte tenu des défis majeurs auxquels le secteur est confronté. Par conséquent, l'attention portée à l'afflux d'agriculteurs et au changement des générations dans le secteur joue un rôle important dans la durabilité de l'agriculture, orientée vers l'avenir.

Page 81 Partenariat européen pour l'innovation

Les directives du 'Clean Energy for all Europeans Package' (une énergie propre pour tous les Européens) disposent que les membres d'une communauté de l'énergie ont le droit de produire, de stocker leur propre énergie et de la partager entre eux ou de la vendre sur le marché (local) de l'énergie. C'est ce qui a incité 19 agriculteurs du hameau rural de Hal (Minderhout) à s'associer avec leurs voisins au sein d'une coopérative énergétique locale, Halnet cv. Le groupe opérationnel vise à accélérer le développement de communautés énergétiques rurales avec des agriculteurs pour en faire des acteurs actifs sur le marché de l'énergie. Il souhaite y parvenir en explorant, en élaborant et en concrétisant des modèles de revenus autour de la commercialisation de l'énergie autoproduite dans le cadre d'un projet pilote, conformément à la future législation flamande 'Communautés de l'énergie' et à la directive européenne approuvée issue du 'Clean Energy Package'.

Page 93 Bétail laitier et climat

Où se situent nos agriculteurs flamands dans l'histoire du climat et comment peuvent-ils devenir plus durables, étape par étape, d'une manière pratique et économiquement viable ? Cette question était au cœur du projet de recherche Klimrek de la VLAIO (agence flamande pour l'innovation et l'entrepreneuriat), dans le cadre duquel l'ILVO, le Boerenbond et le VITO (institut flamand pour la recherche technologique) ont élaboré des parcours climatiques adaptés aux exploitations laitières, aux exploitations de cultures arables et aux exploitations porcines. Un parcours de ce type consiste en une analyse du climat, qui donne à l'agriculteur un aperçu détaillé de l'impact de son exploitation sur le climat, ainsi que des conseils spécifiques à l'entreprise sur les mesures climatiques possibles. L'ensemble du parcours se déroule sous l'accompagnement d'un consultant spécialisé dans le domaine du climat.

Les analyses climatiques détaillées de quelque 150 exploitations laitières flamandes montrent qu'en moyenne, 1 kg de lait flamand n'est associé qu'à 0,99 kg d'équivalents CO₂. Ce score est inférieur à celui de tous les autres pays producteurs de lait. L'écart autour de la moyenne montre que des améliorations restent possibles. Quelques exemples : modifier les rations des vaches, miser sur l'élevage d'un bétail sain et sur la longévité, passer à un mélange de graminées/trèfles. Il convient de noter que les caractéristiques typiques des exploitations (grandes ou petites, en bio ou conventionnelles, avec ou sans pâturage) ne peuvent pas être associées à une meilleure ou à une moins bonne performance des exploitations en matière de climat. Une production laitière efficace sur le plan climatique est donc indépendante de la typologie. Il est donc tout à fait logique de procéder à une analyse personnalisée, avec des mesures adaptées.

Page 105 Horticulture sous serres de haute technologie

Le climat tempéré qui règne en Flandre est idéal pour l'horticulture sous serres. Notre horticulture sous serres est en constante évolution et mise en permanence sur des améliorations en matière d'automatisation, de circularité, d'approvisionnement en énergie et d'économies d'énergie. L'environnement contrôlé d'une serre permet d'obtenir des rendements élevés, qui, pour certains produits, peuvent être jusqu'à cinq fois supérieurs à ceux de cultures ordinaires dans d'autres pays.

Les Pays-Bas disposent également d'un secteur serricole solide où, comme en Flandre, les producteurs misent sur des serres de haute technologie. Chez nous, en revanche, nous voyons davantage d'exploitations familiales de plus petite taille, ce qui peut être avantageux pour la diversification des risques. En outre, les organisations de producteurs en Flandre sont très importantes dans l'horticulture sous serres, car elles assurent une plus grande transparence sur le plan de la formation des prix.

Page 125 Vignoble en Flandre

Le changement climatique a un impact majeur sur notre agriculture et nos sols en Flandre. Néanmoins, il peut recéler de nouveaux atouts, par exemple pour la viticulture locale. Bien que la production de vin soit encore modeste par rapport à nos pays voisins, nous observons une croissance remarquable.

Les régions viticoles de Flandre sont réparties dans des régions vallonnées où le sol et le microclimat sont excellents pour la culture du raisin de cuve. Grâce notamment à un climat plus favorable et aux avancées technologiques, les viticulteurs parviennent à produire des vins de qualité, ce qui laisse entrevoir un avenir très prometteur pour le secteur.

À PROPOS DE LA FLANDRE

La Flandre, tout comme la Wallonie et Bruxelles, est une région de l'État fédéral de Belgique. Le néerlandais y est la langue officielle. La Belgique est une démocratie parlementaire et un État de droit. Le royaume a obtenu son indépendance en 1830 et a fondé en 1951, avec la France, l'Allemagne de l'Ouest, les Pays-Bas, le Luxembourg et l'Italie, la Communauté européenne du charbon et de l'acier, l'ancêtre de l'Union européenne.

La Région flamande dispose d'un large degré d'autonomie après de nombreuses réformes de l'État. Le Parlement flamand est le pouvoir législatif, le Gouvernement flamand le pouvoir exécutif. La Flandre a également des compétences dans la région de Bruxelles-Capitale, qui est officiellement bilingue. En effet, la Flandre est également l'une des trois communautés de Belgique, aux côtés de la Communauté française (Fédération Wallonie-Bruxelles) et de la Communauté germanophone. En Belgique, les communautés sont responsables des questions directement liées aux personnes, telles que l'enseignement, le bien-être, le sport, les médias et la culture. Les régions sont responsables des affaires liées au lieu, telles que l'aménagement du territoire et l'urbanisme, l'économie, l'emploi, l'agriculture, les travaux publics et le commerce extérieur.

La Région flamande a une superficie de 13 522 km². À titre de comparaison : La Belgique a une superficie de 30 528 km². La Flandre se compose de cinq provinces : La Flandre occidentale, la Flandre orientale, Anvers, le Brabant flamand et le Limbourg. La capitale est Bruxelles. La Flandre est un pays plat. Les points culminants sont le Stroevenbos et le Reesberg à Fourons, avec une hauteur de 287,5 m. La Flandre est située sur la mer du Nord et possède un littoral de 66 km. Il existe trois bassins fluviaux : l'Escaut, la Meuse et l'Yser.

La Région flamande compte près de 6,8 millions d'habitants en 2023. À titre de comparaison : La Belgique compte officiellement 11,8 millions d'habitants. La densité moyenne de la population en Flandre est de 498 habitants par km². La densité de population est particulièrement élevée dans et autour du 'Vlaamse ruit' (le losange flamand), la zone centrale entre Gand, Anvers, Louvain et Bruxelles. C'est également le cas dans certaines communes côtières (Ostende, Bredene, Blankenberge, Bruges), dans le sud-ouest de la Flandre (Courtrai, Roulers) et dans certaines communes centrales de la province du Limbourg (Hasselt, Genk).

La Flandre n'est pas seulement densément peuplée mais, grâce à sa situation centrale, elle est l'un des principaux carrefours routiers d'Europe occidentale. Ces artères traversent la région du nord au sud et d'est en ouest. Cela crée une forte pression sur les espaces ouverts, l'environnement et la mobilité d'une part, mais attire l'activité économique et l'habitat d'autre part.

La Flandre est une région prospère. Le produit intérieur brut par habitant en Région flamande est estimé à 45 200 euros en norme de pouvoir d'achat en 2023. Dans l'UE-27, la moyenne en 2020 est de 30 100 euros. Les pays arrivant en tête sont le Luxembourg et l'Irlande, car d'importants sièges administratifs et d'exploitation (internationaux) y sont implantés. La Flandre suit le Danemark, les Pays-Bas, l'Autriche, l'Allemagne et la Suède, mais précédait la Finlande, la France et l'Italie.

La Flandre a une économie ouverte qui vit des importations et des exportations. Cela est dû à sa situation centrale, déjà mentionnée, dans une région prospère, mais certainement aussi aux ports d'Anvers et de Zeebrugge, qui sont les portes d'entrée du marché européen. Le port d'Anvers-Bruges est le deuxième plus grand port d'Europe après Rotterdam et est considéré comme un élément essentiel pour l'économie belge. Il abrite également le plus grand pôle chimique intégré d'Europe. Les exportations de marchandises en Région flamande totalise 480 milliards d'euros en 2022. Les cinq principaux produits d'exportation sont le pétrole et le gaz naturel, les produits pharmaceutiques, les véhicules et les pièces détachées, les produits et applications en plastique et les machines et outils. Parmi les produits alimentaires, les préparations à base de pommes de terre, les légumes surgelés, la viande fraîche, les pâtisseries, la bière et le chocolat ont obtenu de bons résultats. Les importations flamandes de marchandises se sont élevées à 495 milliards d'euros.

Le paysage commercial flamand se compose principalement de petites et moyennes entreprises (PME). Avec plus de 714 000 entreprises, la Région flamande compte en 2022 beaucoup plus d'entreprises que les autres régions belges. En 2021, c'est dans le secteur du commerce que le nombre d'emplois est le plus élevé (372 000). Les cinq secteurs les plus importants en termes d'emploi sont également les sièges sociaux et les cabinets de conseil, les services administratifs et de soutien, l'enseignement et les services sociaux.

La Flandre est fortement engagée dans la recherche et le développement. Ses universités et hautes écoles, notamment celles de Louvain, de Gand, de Bruxelles et d'Anvers, jouissent d'une excellente renommée internationale. En 2021, par exemple, la Communauté flamande se situe à un niveau similaire à celui des États membres de l'UE les plus performants, à savoir les pays scandinaves et les Pays-Bas, en termes de publications scientifiques pour 10 000 habitants. Les dépenses en termes de recherche et de développement des entreprises, des instituts de recherche et des pouvoirs publics sont estimées à 10,8 milliards d'euros pour la Région flamande en 2021. Cela signifie que l'intensité de la R&D s'est élevée à 3,65 % du produit intérieur brut. La Flandre arrive ainsi en tête du classement européen, devant la Suède, l'Autriche et l'Allemagne.

Bien qu'elle ne représente qu'une petite partie du PIB de la Flandre, l'agriculture reste un maillon essentiel du système alimentaire et du complexe agro-industriel. L'agriculture flamande contribue à l'approvisionnement alimentaire, joue un rôle de premier plan dans la gestion du paysage et de la nature en tant que gros exploitant foncier, favorise la vitalité de l'espace rural et, dans la Flandre urbanisée, elle fournit également d'autres services sociaux tels que les loisirs, le tourisme, les soins et l'enseignement. L'agriculture est également un important fournisseur de l'industrie alimentaire orientée vers l'exportation, tout comme du commerce de détail, de l'hôtellerie et de la restauration. Le secteur est confronté à de nombreux défis, mais possède également quantité d'atouts, tels que le savoir-faire et la passion au sein des exploitations familiales, une productivité élevée, un environnement de production favorable avec des sols fertiles et un climat tempéré, une logistique et une infrastructure très développées, une recherche et une innovation de pointe, et un accès aisé aux marchés locaux et internationaux.





POLITIQUE

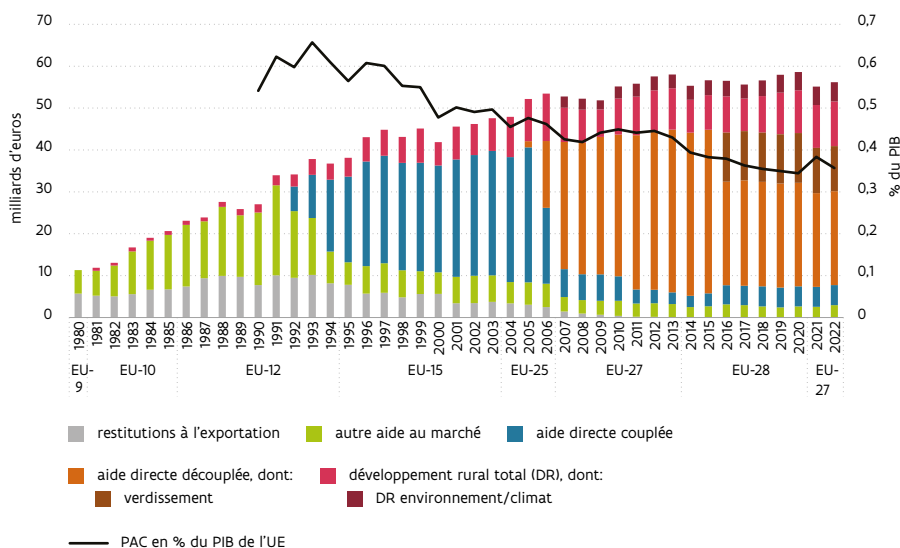


REFORMES UE DE LA PAC : 1980-2022

Dans tous les États membres de l'Union européenne, le secteur agricole est soutenu et contrôlé par la politique agricole commune (PAC). À l'origine, la PAC était fortement axée sur l'augmentation de la production, la fourniture de denrées alimentaires bon marché à la population européenne et la garantie d'un niveau de vie minimum pour l'agriculteur - des objectifs qui restent valables aujourd'hui. Toutefois, cette politique a donné lieu à d'importants excédents, s'est révélée très coûteuse et a engendré de plus en plus de frictions commerciales. En outre, de nouvelles attentes sociétales à l'égard de l'agriculture se font de plus en plus sentir. En conséquence, la PAC a évolué progressivement pour adapter l'agriculture à ces nouveaux défis. Cela a conduit à de nouveaux objectifs, ce qui se reflète en fin de compte par une modification des dépenses consacrées aux instruments politiques.

La figure ci-dessous illustre les réformes de la PAC en utilisant la structure des dépenses de l'Union européenne pour les exercices budgétaires 1980-2022. Dans ce cas, l'année civile X coïncide avec l'exercice budgétaire X+1. En d'autres termes, si des réformes majeures de la PAC sont entrées en vigueur au cours de l'année X, elles se refléteront dans les dépenses de l'exercice X+1, c'est-à-dire un an plus tard.

Figure Dépenses de l'UE pour la PAC et réformes de la PAC, exercices budgétaires, 1980-2022



Source: Commission européenne – DG Agri

En 1991, la PAC a été réformée en profondeur. Le soutien des prix et du marché sous la forme de prix minimums, d'interventions sur le marché et de subventions à l'exportation a été progressivement supprimé et remplacé en grande partie par une aide directe liée à la production. En 2003, il a été décidé de découpler en grande partie cette aide aux revenus de la production par le biais d'un système de droits au paiement. Cela a commencé en 2005 et se reflète dans la structure des dépenses à partir de 2006. Les agriculteurs ont également été activement incités, par le biais d'un certain nombre de conditionnalités, à prendre des mesures dans le cadre de la protection de l'environnement, du bien-être des animaux et de la sécurité alimentaire, en subordonnant l'aide aux revenus à ces mesures.

Depuis 2015, en plus de la conditionnalité, une partie de l'aide directe aux revenus est liée au respect d'un certain nombre d'exigences en matière de verdissement. Les aides au marché et aux revenus constituent le premier pilier de la PAC. En 2000, la politique de développement rural a été introduite comme deuxième pilier de la PAC. Elle s'appuyait sur un certain nombre de mesures existantes et les rassemblait au sein d'un cadre unique. Contrairement au premier pilier, qui est entièrement financé par l'UE, les programmes au sein du deuxième pilier sont financés par des fonds de l'UE ainsi que par des ressources régionales ou nationales. Celles-ci ne sont pas incluses dans la figure. La politique de développement rural a progressivement gagné en importance et une part de plus en plus importante de cette aide profite à l'environnement et au climat. Les mesures de la dernière réforme de la PAC n'ont pas commencé avant l'année civile 2023 (exercice budgétaire 2024) et leur impact n'est donc pas encore visible.

La figure montre que les dépenses passent d'environ 10 milliards en 1980 pour une Union européenne de 12 États membres à environ 50 milliards d'euros en 2005 pour une Union européenne qui dénombre 25 États membres. Ensuite, on enregistre encore une légère augmentation pour atteindre un peu moins de 60 milliards d'euros en 2020 pour une Union européenne de 28 États membres. La diminution pour l'exercice budgétaire 2021 est une conséquence du Brexit en 2020. Indépendamment de l'augmentation du nombre d'États membres, le passage du soutien des prix et du marché à une aide directe n'a pas entraîné une diminution des dépenses. La raison en est que, outre les subventions à l'exportation et les coûts des stocks d'intervention, le soutien des prix et du marché a entraîné une hausse des prix à la consommation et ce dernier aspect du soutien des prix et du marché n'est pas visible dans les dépenses publiques. En d'autres termes, alors qu'auparavant, outre le contribuable, le consommateur finançait également (en partie) la politique, grâce à l'aide directe, seul le contribuable le fait encore.

Exprimées en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), en revanche, les dépenses de la PAC ont tendance à diminuer, passant d'approximativement 0,60 % à environ 0,35 %. Au cours de l'exercice budgétaire 2021, ce pourcentage augmente en raison du Brexit, la baisse du PIB due à la sortie du Royaume-Uni étant supérieure à la baisse des dépenses au titre de la PAC. En outre, la part des dépenses de la PAC, exprimée en pourcentage des dépenses totales de l'UE, n'a cessé de diminuer, passant d'environ 60 % au début des années 1980 à 30 % en 2020. L'UE consacre aujourd'hui proportionnellement plus d'argent à relever d'autres défis, notamment la relance économique, la transition numérique, la stimulation de l'innovation, les migrations et la sécurité.

BUDGET DE LA FLANDRE – AIDE DIRECTE ET ESPACE RURAL 2014-2020 ET 2021-2027

Le tableau présente les budgets de la Flandre pour le Pilier 1 (aide directe) et pour le Pilier 2 (développement rural). Les fonds pour l'aide directe sont présentés par année civile, ceux du Pilier 2 par exercice budgétaire. L'aide directe est entièrement européenne. Pour 2014-2020, elle s'élève à 1 691,8 millions d'euros dans le scénario de référence. Il y a un transfert de 96 millions d'euros du Pilier 1 au Pilier 2 (c'est-à-dire la flexibilité), ce qui réduit l'aide directe à 1 595,8 millions d'euros. Pour la période 2021-2027, avant flexibilité, l'aide directe diminue de 5,1 % pour atteindre 1 605,1 millions d'euros. Le transfert vers le Pilier 2 augmente de 29 % pour atteindre 123,8 millions, de sorte qu'il reste en fin de compte 1 481,3 millions, soit une diminution de 7,2 % par rapport à la période 2014-2020.

Tableau Évolution du budget en termes d'aide directe (années civiles = année de campagne pour l'introduction de la demande unique) et du développement rural (exercices budgétaires), Flandre, 2014-2020 et 2021-2027

années civiles / exercices budgétaires	2014-2020	2021-2027	évolution 2021-2027 par rapport à 2014-2020		2023-2027
	million d'euros	million d'euros	million d'euros	%	million d'euros
avant le transfert de P1 à P2					
aide directe*	1.691,8	1.605,1	-86,7	-5,1	1.146,5
total espace rural**	575,5	719,0	143,5	24,9	502,1
part régulière UE	287,8	311,8	24,1	8,4	215,9
Fonds de Réparation UE	0,0	25,1	25,1		0,0
Flandre	287,8	382,1	94,4	32,8	286,2
transfert de P1 à P2					
montant	96,0	123,8	27,8	29,0	123,8
après le transfert de P1 à P2					
aide directe*	1.595,8	1.481,3	-114,5	-7,2	1.045,6
total espace rural**	671,5	842,9	171,3	25,5	625,9
total UE***	1.979,6	1.942,0	-37,6	-1,9	1 362,4

* années civiles = année de campagne pour la demande unique, ** exercices budgétaires, *** total UE = aide directe + partie UE espace rural

Source: Agence de l'Agriculture et de la Pêche

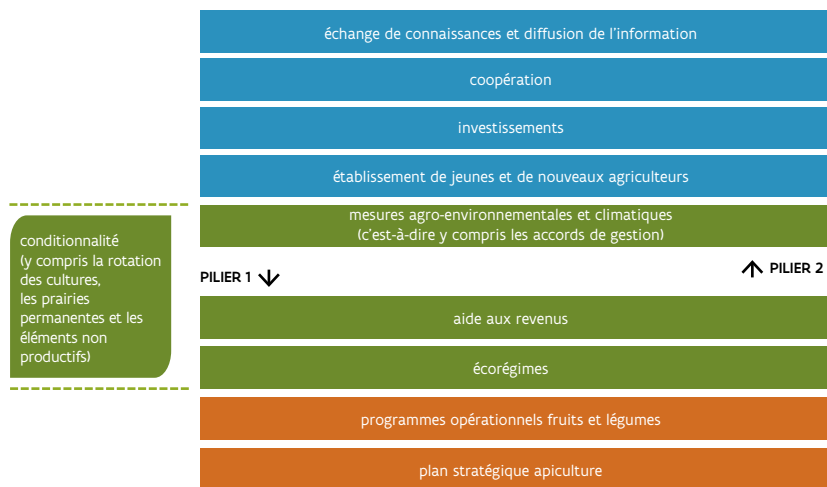
Pour le Pilier 2, outre l'aide européenne, il existe également un cofinancement flamand. Pour la période 2014-2022, le montant pour l'aide européenne et le cofinancement flamand sont identiques, ce qui représente 575,5 millions d'euros dans le scénario de référence. En incluant le transfert de fonds du Pilier 1 au Pilier 2, 671,5 millions d'euros sont finalement disponibles. Pour 2021-2027, la part européenne augmente de 8,4 %. Le cofinancement flamand de la part régulière du Pilier 2 passe de 50 % en 2021-2022 à 57 % en 2023-2027, lors de l'entrée en vigueur des nouvelles mesures de la PAC. Un budget supplémentaire de 25,1 millions d'euros est également prévu en 2021 et 2022, par l'intermédiaire du Fonds de relance Next Generation de l'UE, qui constitue une réponse à la pandémie de la Covid-19. Le budget total du Pilier 2 avant la flexibilité s'élève ainsi à 719 millions d'euros pour la période 2021-2027, soit une augmentation de 24,9 % par rapport à la période 2014-2020. En incluant les 123,8 millions d'euros provenant du transfert des fonds du Pilier 1, le budget s'élève à 824,9 millions d'euros, soit une augmentation de pas moins de 25,5 %. La dernière colonne du tableau indique les budgets pour 2023-2027, car c'est la période au cours de laquelle les nouvelles mesures de la PAC prendront effet.

CAP 2023-2027 : UN REGARD SUR LA FLANDRE

La nouvelle PAC adopte une nouvelle approche fondée sur dix objectifs, un plan stratégique et un accent marqué sur les résultats et la performance. La PAC 2023-2027 formulé neuf objectifs spécifiques (trois économiques, trois environnementaux et trois sociaux) et un objectif horizontal. Dans les plans stratégiques, les États membres doivent indiquer comment ils atteignent ces objectifs par le biais de mesures relevant du Pilier 1 et du Pilier 2. La PAC fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation à l'aide d'indicateurs d'output, de résultat, de contexte et d'impact, d'un rapport annuel de performance et de la préparation d'un plan d'évaluation. La nouvelle PAC est plus verte et plus ambitieuse en matière d'environnement et de climat. La conditionnalité est renforcée, un nouvel instrument, les éco-régimes, et un 'ringfencing' sont mis en place et 35 % du budget du Pilier 2 est réservé à l'environnement, au climat, à la biodiversité et au bien-être des animaux. Les plans stratégiques doivent également contribuer au Green Deal. La nouvelle PAC est également plus équitable grâce à la convergence de la valeur de droits au paiement entre les États membres et au sein de ceux-ci, à la réallocation de l'aide aux revenus et à la définition de l'agriculteur actif. Enfin, la connaissance, la recherche et l'innovation jouent un rôle important dans le renforcement des systèmes de connaissance et d'innovation pour l'agriculture.

La figure suivante présente une vue d'ensemble des mesures en Flandre qui relèvent du plan stratégique. Pour le Pilier 1, il s'agit de l'aide aux revenus et des éco-régimes, ainsi que des mesures sectorielles du programme de l'organisation commune des marchés agricoles (OCM) pour les fruits et légumes et le programme d'apiculture. Pour le Pilier 2, il s'agit du soutien aux mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), aux investissements, à l'établissement de jeunes agriculteurs et de nouveaux agriculteurs, à la coopération et à l'échange de connaissances ainsi qu'à la diffusion de l'information. Dans le cadre de la PAC 2023-2027, une nouvelle définition de l'agriculteur actif a été adoptée pour une grande partie des mesures, l'objectif étant de concentrer davantage l'aide sur les agriculteurs actifs.

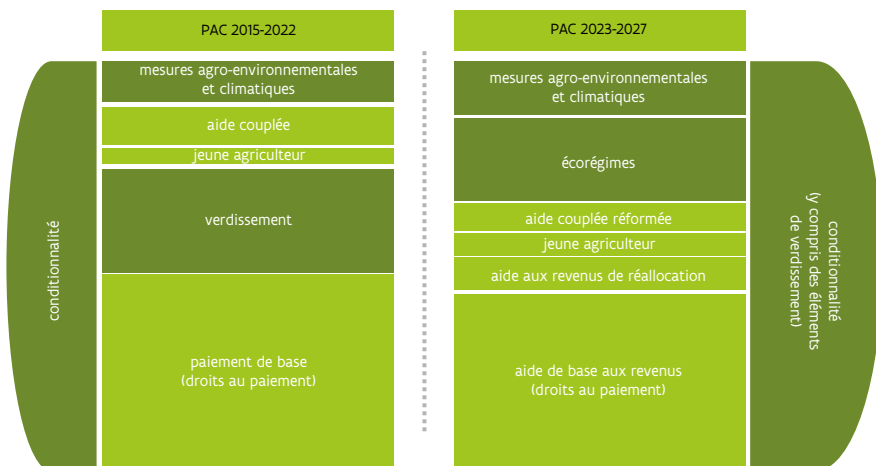
Figure Mesures du Pilier 1 et du Pilier 2 dans le cadre du plan stratégique de la PAC 2023-2027 pour la Flandre



Source: Agence de l'Agriculture et de la Pêche

La figure suivante montre les mesures relevant de la nouvelle conditionnalité et établit une comparaison avec la PAC précédente (période 2015-2022). La conditionnalité pour 2023-2027 que doivent respecter les agriculteurs a été renforcée et englobe un certain nombre de nouveaux éléments en plus de la conditionnalité et des mesures de verdissement de la période précédente. Plus concrètement, la conditionnalité consiste en un ensemble de normes relatives aux bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) dans les domaines du climat, de l'eau, du sol, de la biodiversité et des paysages, ainsi qu'en des exigences réglementaires en matière de gestion découlant de la législation européenne sur le plan de l'environnement, de la santé publique, de la santé des plantes et du bien-être des animaux.

Figure Comparaison de la PAC précédente (2015-2022) avec la nouvelle PAC (2023-2027) pour les mesures relevant de la conditionnalité



Source: Agence de l'Agriculture et de la Pêche

Le paiement de base est remplacé par l'aide de base aux revenus pour la durabilité. Le système de droits au paiement, qui sont activés en fonction de la surface subventionnable (un droit au paiement correspond à un hectare de surface subventionnable), est maintenu. En outre, il existe un nouvel élément, l'aide redistributive aux revenus, qui prévoit un paiement supplémentaire par hectare subventionnable pour les 30 premiers hectares. L'objectif consiste en une réallocation de l'aide de la PAC de grandes exploitations vers de petites et moyennes exploitations. Tout comme pour la période 2014-2022, une aide aux revenus supplémentaire est prévue pour de jeunes agriculteurs afin d'encourager l'afflux de jeunes agriculteurs. Le paiement est effectué par hectare subventionnable, pour un maximum de 90 ha, avec un montant plus élevé pour les 45 premiers hectares. Il existe également une prime à la vache allaitante, couplée et durable. Par rapport à la période 2014-2022, des quotas de vaches allaitantes ne sont plus d'actualité et, en plus d'un certain nombre de conditions de subvention, un certain nombre de conditions d'entrée supplémentaires liées à la conservation de pâturages, à la gestion durable des pâturages, ainsi qu'à la production et à la diversification des fourrages s'appliquent.

Depuis 2023, on trouve un nouvel instrument dans le cadre des paiements directs, à savoir les éco-régimes. Il existe également des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) de l'Agence de l'agriculture et de la pêche et de l'Agence flamande terrienne (VLM). Ces dernières sont mieux connues sous le nom de contrats de gestion (CG). Les éco-régimes et les MAEC sont des mesures volontaires qui soutiennent les pratiques agricoles favorables au climat, à l'environnement ou la biodiversité. Pour l'essentiel, les éco-régimes sont d'une durée d'un an et renouvelables, tandis que les MAEC sont des engagements pluriannuels.

Le tableau suivant montre le budget pour l'aide directe totale après le transfert vers le Pilier 2 et la part des différentes composantes pour 2023-2027. 25 % sont réservés aux éco-régimes. 75 % sont consacrés à l'aide aux revenus, dont 54 % à l'aide de base aux revenus, 10 % au paiement de réallocation, 3 % aux jeunes agriculteurs et 8 % à la prime couplée à la vache allaitante.

Tableau Évolution du budget pour les composantes paiements directs, Flandre, en millions d'euros, 2023-2027

années civiles	2023	2024	2025	2026	2027*	part
aide aux revenus	154,8	153,1	153,1	151,3	172,0	75 %
aide de base aux revenus	111,4	110,2	110,2	109,0	123,8	54 %
paiement de réallocation	20,6	20,4	20,4	20,2	22,9	10 %
paiement en faveur de jeunes agriculteurs	6,2	6,1	6,1	6,1	6,9	3 %
prime couplée à la vache allaitante	16,5	16,3	16,3	16,1	18,3	8 %
éco-régimes	51,6	51,0	51,0	50,4	57,3	25 %
total des paiements directs après transfert P2	206,4	204,1	204,1	201,8	229,3	100 %

* année civile 2027 = exercice budgétaire 2028 (1re année du cadre financier pluriannuel 2028-2034). Si cela ne correspond pas au nouveau plafond, une réduction sera appliquée.

Source: Agence de l'Agriculture et de la Pêche

Le tableau suivant montre le budget fixé pour le total de la période 2023-2027, disponible pour les mesures du Pilier 2 en fonction de la source de financement. Un total de 625,92 millions d'euros est disponible, dont 286,20 millions sont des fonds flamands.

Pour les mesures agro-environnementales et climatiques, un total de 133,7 millions d'euros est prévu pour 2023-2027, dont 71,76 millions d'euros pour les CG de l'Agence flamande terrienne et 61,95 millions d'euros pour les MAEC de l'Agence de l'agriculture.

Une grande partie du budget du Pilier 2, soit 308,4 millions d'euros, est consacrée à l'aide à l'investissement, principalement par l'intermédiaire du VLIF (Fonds flamand d'investissement agricole). Sur ce montant, 218,1 millions d'euros sont destinés à des investissements productifs (verts) et à des investissements productifs en faveur du bien-être des animaux. Une aide à l'investissement pour des investissements innovants (verts) est également prévue pour un montant de 32,2 millions d'euros. Un montant de 32,2 millions d'euros est également prévu pour soutenir des investissements non productifs ou des investissements dont la contribution à la rentabilité est limitée et qui sont axés sur des objectifs environnementaux et climatiques.

Les investissements en faveur de la transformation et de la commercialisation durables de produits agricoles (9,1 millions d'euros) sont axés sur l'industrie agroalimentaire. Enfin, en dehors du VLIF, 16,7 millions d'euros sont consacrés à l'aide à l'investissement pour des mesures d'établissement dans des zones Natura 2000 et des zones à haute richesse naturelle.

L'aide du VLIF à l'établissement de jeunes et de nouveaux agriculteurs est dotée de 50,7 millions d'euros. Deux mesures sont prévues à cet effet : l'installation et la reprise par de jeunes agriculteurs, et la mise en place ou la reconversion d'une exploitation à une stratégie d'entreprise durable tournée vers l'avenir. Cette dernière mesure soutient la recherche d'autres modèles de revenus qui misent plus sur la création de valeur ajoutée. La rubrique coopération comprend quatre mesures pour un montant total de près de 69,7 millions d'euros. La plus grande partie, soit environ 50,6 millions d'euros, est consacrée à LEADER (Stratégie de développement local). 18,4 millions d'euros sont consacrés à un appel à projets sur l'innovation dans le cadre du Partenariat européen pour l'innovation (PEI). Enfin, un montant de 0,7 million d'euros est prévu pour soutenir la création d'un label de bien-être des animaux. Pour la dernière rubrique, à savoir l'échange de connaissances et la diffusion de l'information, 30,2 millions d'euros sont disponibles. Sur ce montant, 24,5 millions d'euros seront consacrés à la formation et aux conseils, et 5,7 millions d'euros à des projets de démonstration.

Tableau Budgets fixés mesures du Pilier 2, en millions d'euros, financement européen et cofinancement Flandre, 2023-2027

exercices budgétaires 2023-2027	Union européenne		Part régulière- ment cofinance- ment Flandre	total
	part régulière pilier 2	transfert de P1 à P2		
mesures agro-environnemen- tales et climatiques	49,77	17,96	65,98	133,71
Agence de l'Agriculture et de la Pêche	22,38	9,89	29,67	61,95
contrats de gestion auprès de la Vlaamse Landmaat- schappij (société terrienne flamande)	27,39	8,07	36,31	71,76
investissements	92,71	92,80	122,89	308,40
VLIF - Investissements inno- vants (verts)	9,61	9,89	12,74	32,25
VLIF - investissements pro- ductifs	26,78	28,65	35,50	90,93
VLIF - investissements verts productifs	34,92	38,19	46,28	119,39

VLIF - investissements productifs pour le bien-être des animaux	2,32	2,42	3,08	7,82
VLIF - investissements pour la transformation et la commercialisation durables de produits agricoles	3,90	0,00	5,17	9,06
VLIF - investissements non productifs ou dont la contribution à la rentabilité est limitée, avec un objectif environnemental et climatique	9,60	9,89	12,72	32,21
mesures d'établissement dans des zones Natura 2000 et des zones à haute richesse naturelle	5,58	3,76	7,40	16,73
installation de jeunes et de nouveaux agriculteurs	21,81	0,00	28,91	50,72
VLIF - démarrage et reprise par de jeunes agriculteurs	17,92	0,00	23,76	41,68
VLIF - démarrage ou reconversion vers une stratégie d'entreprise durable et tournée vers l'avenir	3,89	0,00	5,15	9,04
coopération	27,30	6,19	36,19	69,68
label de bien-être des animaux	0,30	0,00	0,40	0,70
appel à projets pour l'innovation dans le cadre du PEI	7,91	0,00	10,49	18,40
LEADER - Stratégie de développement local	19,09	6,19	25,30	50,58
échange de connaissances et diffusion de l'information	12,98	0,00	17,20	30,18
projets de démonstration	2,44	0,00	3,23	5,66
formation et conseils sur mesure	10,54	0,00	13,97	24,51
assistance technique	11,33	6,87	15,03	33,23
total Pilier 2	215,90	123,82	286,20	625,92

Source: Agence de l'Agriculture et de la Pêche

PAIEMENTS AU TITRE DE LA PAC 2015-2022

Le tableau montre les paiements pour le Pilier 1 et le Pilier 2 pour la période 2015-2022. La part du Pilier 1 est de 70 à 75 %, tandis que celle du Pilier 2 varie entre 25 et 30 %. Le Pilier 1 comprend deux grands blocs : l'aide au marché et les paiements directs. Les paiements directs sont abordés plus en détail ci-dessous. La principale aide au marché est celle fournie par l'organisation commune des marchés agricoles (OCM) fruits et légumes pour la mise en œuvre des programmes opérationnels des organisations de producteurs (OP) dans le secteur des fruits et légumes. L'Union européenne contribue à hauteur de 50 % aux dépenses d'un programme opérationnel, tandis que les membres d'une OP cofinancent les 50 % restants. L'aide européenne s'élève à 50-60 millions d'euros par an et est déterminée en fonction du chiffre d'affaires des OP. En outre, il existe des paiements pour des mesures de crise dans un certain nombre de secteurs et des aides pour la promotion des débouchés et pour le lait et les fruits dans les écoles. Dans le cadre du Pilier 2, les paiements du Fonds flamand d'investissement agricole (VLIF) et les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sont les plus gros consommateurs. Ces mesures sont également développées plus en détail ci-dessous. Il existe également une aide à la formation et aux conseils, pour des mesures rurales et pour LEADER.

Tableau Paiements* Pilier 1 et Pilier 2, période 2015-2022

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Pilier 1	311,6	301,5	285,3	296,0	267,0	290,9	288,6	282,7
aide au marché	75,6	75,3	61,5	81,5	55,7	59,8	57,9	72,7
OCM fruits et légumes	59,2	56,6	50,5	59,0	54,2	53,7	54,1	60,8
mesures de crise**	13,1	15,6	6,6	17,7	-3,8	0,3	0,0	8,5
autre marché	3,2	3,1	4,4	4,8	5,3	5,8	3,8	3,4
aide directe	236,0	226,3	223,8	214,5	211,3	231,1	230,7	210,0
Pilier 2***	112,1	109,4	112,0	107,2	95,1	93,9	100,7	125,2
VLIF	74,8	85,6	83,7	71,1	57,2	52,7	60,2	82,1
aide à l'investissement	65,9	76,7	75,7	63,3	48,6	43,0	52,5	70,7
aide à l'établissement	8,8	8,9	7,8	7,3	5,8	7,5	4,7	7,0
autres	0,04	0	0,19	0,5	2,73	2,17	2,96	4,43
MAEC et bio	19,0	16,1	19,0	20,9	24,9	28,4	28,0	27,9
bio	0,81	1,08	1,34	1,49	1,47	1,78	1,92	1,97
MAEC - agriculture	5,3	6,41	7,32	8,2	9,21	9,68	9,67	9,13
MAEC - CG VLM	12,87	8,64	10,37	11,21	14,26	16,94	16,42	16,75
formation, conseils et innovation	5,2	4,0	4,0	6,3	5,0	5,0	4,9	5,2
mesures rurales	5,2	1,0	2,4	3,5	1,6	3,8	3,2	5,4
LEADER	6,9	1,9	2,0	4,4	5,2	3,0	3,6	3,5
autres	1,1	0,8	0,8	1,1	1,2	1,1	0,9	1,2
total Pilier 1 et Pilier 2	423,7	411,0	397,3	403,2	362,2	384,7	389,3	407,9

* Pour les mesures liées à la parcelle (aide directe, MAEC et bio) et les mesures de crise, cela s'applique par campagne ; pour les autres mesures, cela vaut par année civile.

** à l'exclusion du fonds d'urgence covid en 2020 (15,6 millions d'euros) et du soutien de crise à l'élevage porcin en 2021 (8,5 millions d'euros), y compris le stockage public et privé, et y compris les mesures de crise OCM fruits et légumes

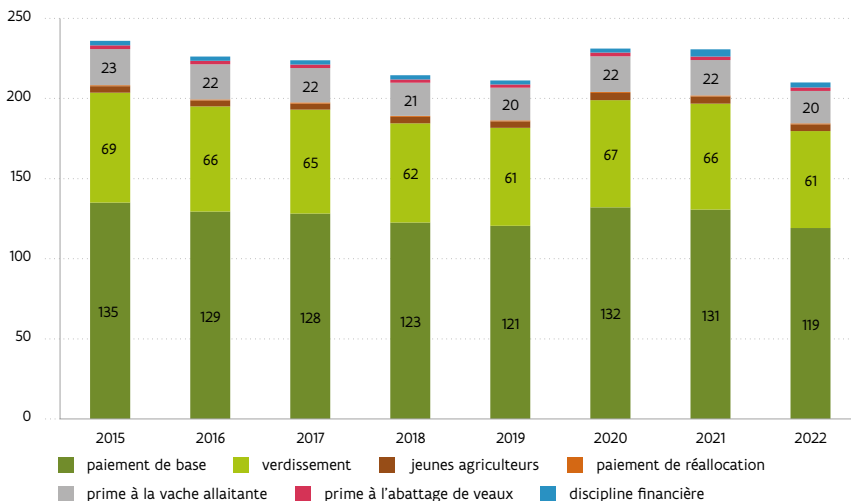
*** Fonds UE et flamands

Source: Agence de l'Agriculture et de la Pêche

PAIEMENTS 2015-2022 AIDE DIRECTE

La figure ci-dessous montre les paiements directs aux agriculteurs flamands et la part des différentes composantes. L'aide directe diminue de 236 millions d'euros en 2015 à 211 millions d'euros en 2019 en raison d'une réallocation entre les États membres et d'un transfert accru des fonds du Pilier 1 au Pilier 2 (la flexibilité). L'aide est plus élevée en 2020 et 2021 en raison de la suppression temporaire de la flexibilité à la suite de la crise du coronavirus. En 2022, on assiste à un nouveau transfert de 10 % vers le Pilier 2, ce qui portera l'aide directe à 210 millions d'euros. Le paiement de base est la mesure la plus importante, avec 119,1 millions d'euros en 2022, suivie par le verdissement (60,6 millions d'euros) et l'aide couplée pour les vaches allaitantes (20,3 millions d'euros). En outre, 4,5 millions d'euros ont été alloués à de jeunes agriculteurs en 2022 et 2 millions d'euros ont été consacrés à l'aide couplée pour les veaux d'abattage. Le paiement de réallocation est destiné à des agriculteurs flamands possédant des terres en Wallonie. En Flandre, cette mesure n'existait pas encore. La discipline financière consiste en un remboursement de retenues de montants effectuées dans le passé.

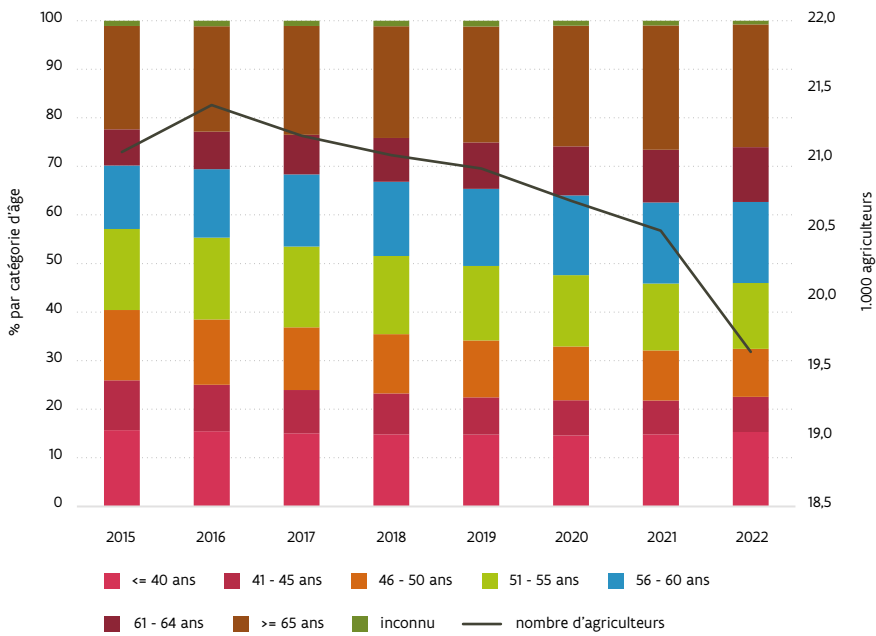
Figure Paiements de l'aide directe des différentes composantes, en millions d'euros, 2015-2022



Source: Agence de l'Agriculture et de la Pêche

La figure suivante montre que le nombre d'agriculteurs âgés de 65 ans et plus bénéficiant d'une aide directe augmente progressivement au cours de la période 2015-2022 pour atteindre environ un quart en 2022. Globalement, la part des personnes âgées de plus de 55 ans augmente, tandis que celle des agriculteurs âgés de 41 à 55 ans diminue. La part de jeunes agriculteurs âgés de maximum 40 ans reste relativement constante. Le nombre total d'agriculteurs bénéficiant d'une aide directe est ramené à 19 614 en 2022. La baisse enregistrée en 2022 est plus importante que les années précédentes et, pour la première fois, la part de personnes âgées de 65 ans ou plus n'augmente pas. La part de l'aide directe par exploitation est néanmoins supérieure en moyenne pour les jeunes par rapport aux catégories d'âge plus âgées. Les agriculteurs de moins de 40 ans (= 15 % du total) reçoivent 26 % de l'aide, tandis que les agriculteurs de plus de 65 ans (= 25 % du total) ne reçoivent que 13 % de l'aide. Depuis 2023, la Flandre mise sur l'agriculteur actif comme condition d'octroi de l'aide.

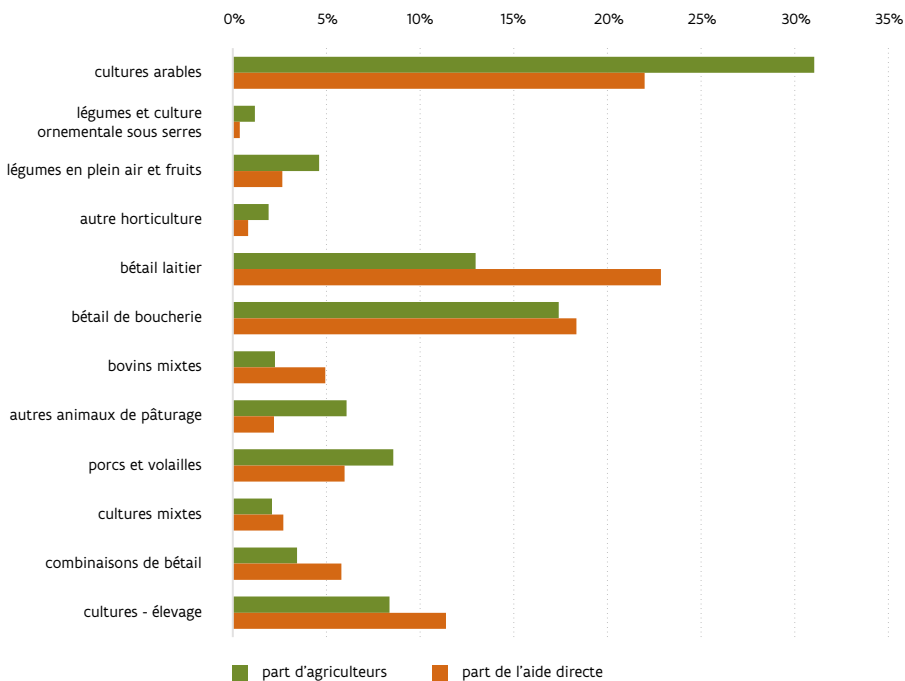
Figure Nombre d'agriculteurs et part (%) d'agriculteurs bénéficiant d'une aide directe, par catégorie d'âge, 2015-2022



Source: Agence de l'Agriculture et de la Pêche

Le plus grand nombre d'exploitations bénéficiant d'une aide directe sont actives dans les cultures arables (31 %), suivies par les exploitations de bétail de boucherie (17,4 %) et de bétail laitier (13 %).

Figure Part d'agriculteurs et part de l'aide directe, par type d'exploitation, 2022



Source: Agence de l'Agriculture et de la Pêche

La part d'exploitations spécialisées dans la culture arable a augmenté régulièrement au cours de la période 2015-2022. En revanche, la part la plus importante de l'aide directe concerne le secteur du bétail laitier (22,9 %), suivi des cultures arables (22 %) et du bétail de boucherie (18,3 %). Le montant par exploitation est donc plus élevé pour les exploitations de bétail laitier (19 900) que pour les exploitations de bétail de boucherie (12 493) et de cultures arables (7 469) (voir tableau suivant). Les cultures arables, tout comme le bétail de boucherie et les autres animaux de pâturages, comptent de nombreuses petites exploitations de loisir et à temps partiel, et plus d'un tiers d'entre elles ont un chef d'exploitation âgé de 65 ans ou plus. L'âge moyen dans le secteur des cultures arables est de 60,5 ans, ce qui est nettement plus élevé que dans les exploitations de bétail laitier, généralement plus grandes et plus professionnelles, où l'âge moyen est de 48,6 ans et où 24 % des exploitants ont 40 ans ou moins.

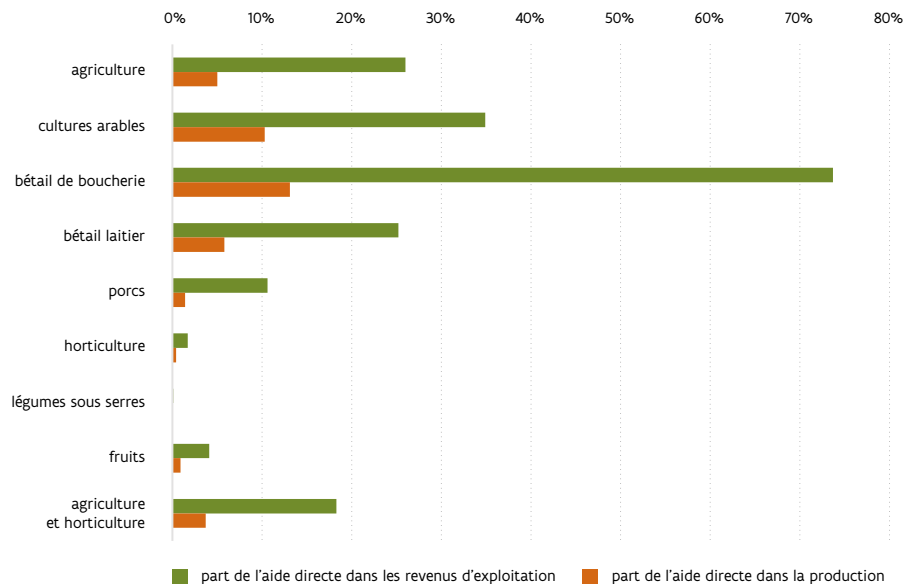
Tableau Aide directe par exploitation (euros), âge moyen du chef d'exploitation et part de chefs d'exploitation âgés de moins de 40 ans et de 65 ans et plus, par type d'exploitation, 2022

	euro / entreprise	âge moyen	moins de 40 ans (%)	65 ans et plus (%)
cultures arables	7.583	59,5	10	38
légumes et culture ornementale sous serres	3.351	49,1	23.	9
légumes en plein air et fruits	6.140	49,5	22	7
autre horticulture	4.591	47,9	27	9
bétail laitier	18.880	48,8	24	5
bétail de boucherie	11.287	58,2	10	36
bovins mixtes	23.524	51,9	16	10
autres animaux de pâturage	3.871	56,9	14	35
porcs et volailles	7.456	51,1	19	10
cultures mixtes	13.801	50,5	22	13
combinaisons de bétail	18.122	50,0	21	7
cultures - élevage	14.569	54,7	16	25
agriculture et horticulture	10.706	55,0	15	25

Source: Agence de l'Agriculture et de la Pêche

La figure ci-dessous montre la part de l'aide directe dans la production et les revenus d'exploitations agricoles et horticoles. Pour la période 2015-2021, cette part s'élève à 4 % de la production et à 18 % des revenus d'exploitation.

Figure Part de l'aide directe dans la production totale et les revenus d'exploitation, moyenne 2015-2021



Source: Agence de l'Agriculture et de la Pêche sur la base du Landbouw Monitoring Netwerk (LMN - réseau de surveillance agricole)

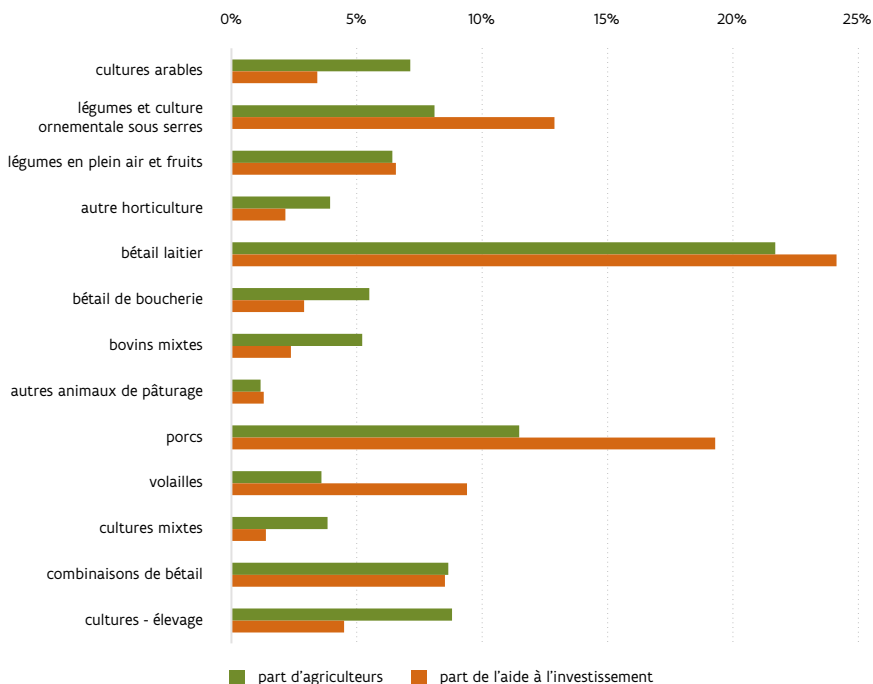
Pour le sous-secteur agriculture, durant la période 2015-2021, cette part s'élève à 45% de la production et à 18 % des revenus d'exploitation. La part est la plus élevée dans les exploitations spécialisées dans le bétail de boucherie, avec 13 % de la production et 74 % des revenus d'exploitation. Cela s'explique par le montant élevé en aide directe et par la faiblesse de la production totale et des revenus d'exploitation dans ces entreprises. Les types d'exploitation bétail laitier et cultures arables obtiennent une part d'aide directe de 6 % et 10 % de la production, contre 25 % et 35 % pour les revenus d'exploitation. Avec 11 % des revenus d'exploitation, l'élevage porcin est moins dépendant de l'aide directe.

Enfin, dans le secteur de l'horticulture, le pourcentage de l'aide directe dans la production et les revenus d'exploitation est très faible. Le montant de l'aide directe est faible dans le secteur des cultures fruitières et quasiment inexistant dans le secteur de l'horticulture sous serres, car la surface sous serres n'est pas éligible à l'aide directe.

PAIEMENTS 2015-2022 AIDE A L'INVESTISSEMENT

De 2015 à 2022, 9 529 agriculteurs ont reçu un total de 496,4 millions d'euros d'aide à l'investissement, ce qui représente 51 748 euros par agriculteur. Cependant, la moitié d'entre eux ont reçu moins de 2 118 euros par exploitation. 24 % de l'aide à l'investissement est allée à des exploitations de bétail laitier, 19 % à des exploitations porcines et 13 % à des exploitations maraîchères et de culture ornementale sous serres (voir graphique ci-dessous). En particulier pour les volailles, les porcs, la culture maraîchère et la culture ornementale sous serres, leur part dans le nombre d'agriculteurs est bien inférieure à leur part d'aide à l'investissement.

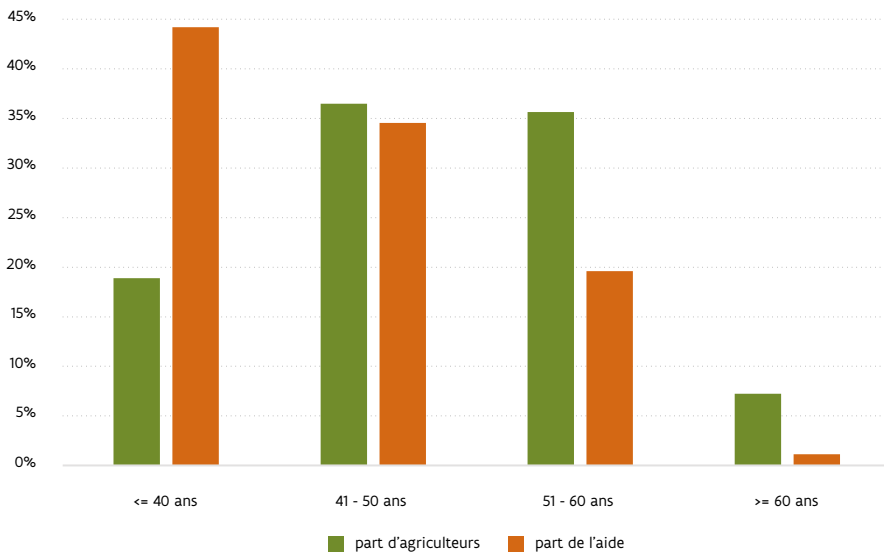
Figure Part d'agriculteurs et part de l'aide à l'investissement, par type d'exploitation, total 2015-2022



Source: Agence de l'Agriculture et de la Pêche

La figure suivante montre que 44 % de l'aide à l'investissement a été accordée à des agriculteurs âgés de 40 ans ou moins et 1 % seulement à des agriculteurs âgés de plus de 60 ans. Toutefois, les agriculteurs âgés de 40 ans ou moins ne représentent que 19 % du nombre total d'agriculteurs bénéficiant d'une aide à l'investissement, de sorte telle que le montant moyen de l'aide à l'investissement pour ce groupe est nettement plus élevé.

Figure Part d'agriculteurs et part de l'aide à l'investissement, par catégorie d'âge, total 2015-2022

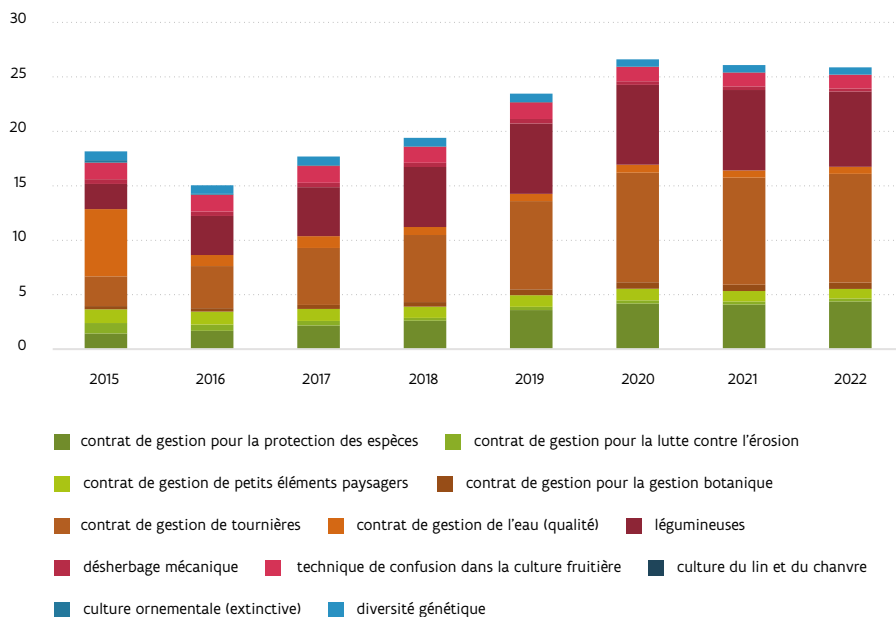


Source: Agence de l'Agriculture et de la Pêche

PAIEMENTS 2015-2022 : MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

62% des paiements en mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) pour la période 2015-2022 sont affectés à des contrats de gestion (CG) de l'Agence flamande terrienne (VLM) et principalement aux CG portant sur des tournières (32%) et la protection des espèces (14%).

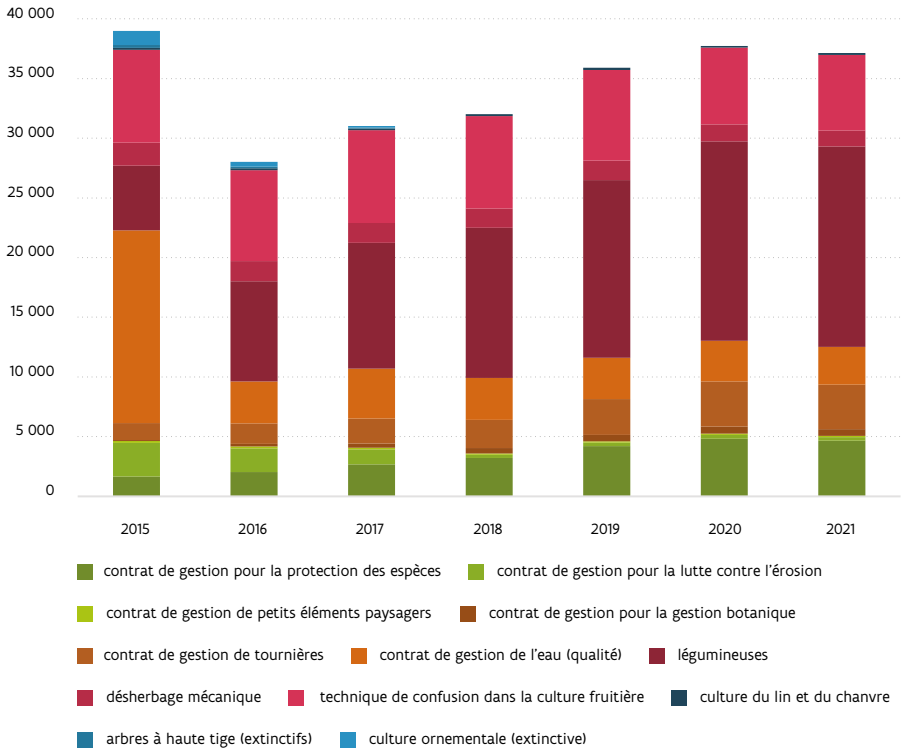
Figure Paiements pour mesures agro-environnementales et climatiques, millions d'euros, campagne 2015-2022



Source: Agence de l'Agriculture et de la Pêche

Les 38 % restants vont aux MAEC de Agence de l'Agriculture et de la Pêche, dont 26 % sont consacrés à la culture de légumineuses et 7 % à la technique de confusion dans les cultures fruitières. Étant donné que le montant par hectare de ces deux dernières mesures est proportionnellement plus faible, elles représentent néanmoins la plus grande part de la superficie pour la période 2015-2021, notamment 35 % pour les cultures légumineuses et 21 % pour la technique de la confusion dans les cultures fruitières (voir la figure suivante).

Figure Superficie des mesures agro-environnementales et climatiques, ha, campagne 2015-2021*



* pour la campagne 2015, il subsiste des paiements pour des contrats de la période de programmation précédente

Source: Agence de l'Agriculture et de la Pêche

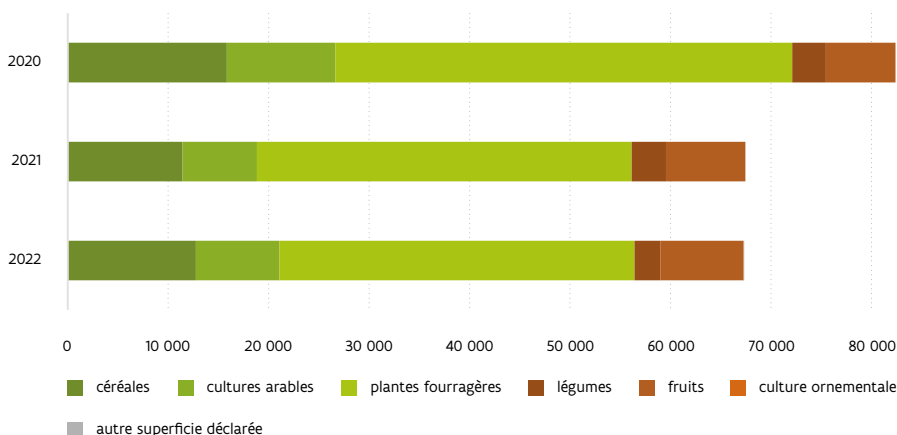
Le montant par hectare des CG est important, de sorte qu'ils représentent une part plus faible de la superficie : 10 % pour les CG protection des espèces et 8 % pour les CG tourbières. En raison d'une forte baisse des CG relatifs à la qualité de l'eau, à la suite du changement des modalités d'application à de nouveaux contrats, les paiements et la superficie des MAEC sont en baisse en 2016. Par la suite, on enregistre une augmentation de 15,0 millions en 2016 à 25,9 millions en 2022, et une augmentation de 28 031 ha en 2016 à 37 142 ha en 2021. Un tiers des paiements va à des exploitations spécialisées dans les cultures arables et environ 20 % aux exploitations de bétail laitier.

POLITIQUE FLAMANDE : ASSURANCE METEO GLOBALE

L'assurance météo globale permet aux agriculteurs et horticulteurs flamands qui pratiquent une culture en plein air de s'assurer auprès d'un assureur privé contre des dommages aux cultures occasionnés par des conditions météorologiques extrêmes et défavorables, telles qu'une tempête, la grêle, le verglas, la pluie, la sécheresse et le gel. Aucun de ces 6 événements climatiques ne peut être exclu par l'assureur dans une police reconnue. L'Autorité flamande accorde une subvention pour la prime aux agriculteurs ayant souscrit une assurance météo globale. Cette subvention a été introduite en 2020.

Le nombre d'agriculteurs bénéficiant d'une assurance météo globale diminue de 2 974 à 2 566 et à 2 366 durant la période 2020-2022. La superficie assurée des cultures principales, utilisée au 31 mai, est respectivement de 82 403, 67 453 et 67 334 hectares. La superficie totale de la Flandre est d'environ 670 000 ha. En chiffres absolus, ce sont surtout les fourrages des terres arables (env. 35 000 ha en 2022) qui sont assurés, suivis par les céréales (env. 12 750 ha) et d'autres cultures arables (env. 8 300 ha). Le reste de la superficie assurée est constitué de cultures fruitières (env. 8 300 ha) et de légumes (env. 2 600 ha). En termes de pourcentage, les groupes de cultures susmentionnés sont assurés à hauteur d'environ 9 %. Il existe trois exceptions majeures. Les cultures ornementales et autres ne sont pratiquement pas assurées. Les cultures fruitières sont beaucoup plus fréquemment assurées. Plus de la moitié de la superficie consacrée aux pommes et aux poires est couverte par une assurance météo globale.

Figure Superficie (ha) assurée par une assurance météo globale, 2020-2022



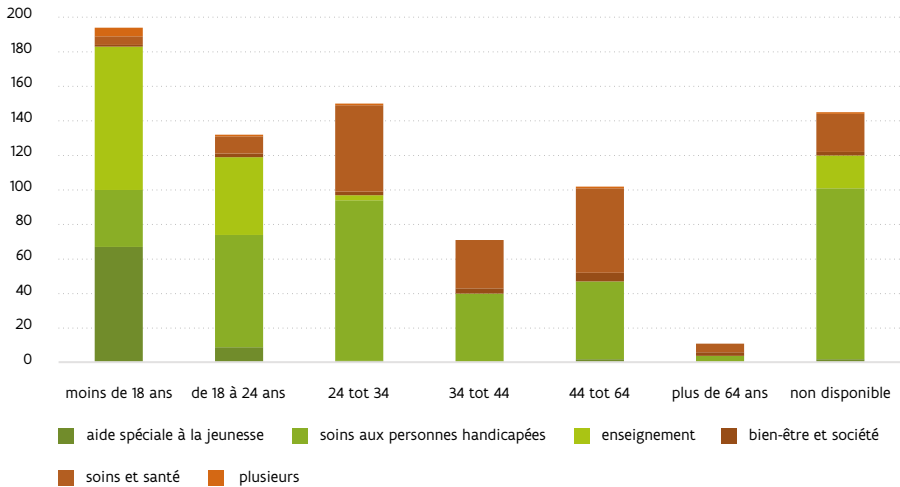
Source: Agence de l'Agriculture et de la Pêche

POLITIQUE FLAMANDE : FERMES THERAPEUTIQUES

L'agriculture et l'horticulture flamandes connaissent depuis longtemps une tradition d'accueil de demandeurs de soins dans une exploitation. Le fait d'être actifs ensemble à la ferme, dans un environnement verdoyant et dans une atmosphère familiale, a un effet apaisant et curatif pour les demandeurs de soins. Afin de soutenir les agriculteurs dans ce rôle social essentiel, un cadre de subvention destiné à des exploitations professionnelles a été mis en place en 2005. Pour chaque demandeur de soins, l'agriculteur conclut un contrat, par l'intermédiaire de l'e-guichet, avec une structure agréée qui contrôle la qualité des activités de la ferme thérapeutique.

La subvention s'élève à 20 euros pour une demi-journée ou à 40 euros pour une journée entière. Il s'agit d'une compensation pour la perte de revenus liée à la prise en charge de demandeurs de soins. L'accent est mis sur l'encadrement de petite envergure étant donné que les agriculteurs peuvent recevoir une subvention pour un maximum d'un demandeur de soins par jour. 2 % des exploitations utilisent la subvention. La moitié des contrats sont conclus avec des structures du secteur des soins pour personnes atteintes d'un handicap, suivis par 20 % de contrat avec le secteur de l'enseignement. Environ 40 % des demandeurs de soins ont moins de 25 ans.

Figure Nombre de contrats de soins, par groupe d'âge, par demandeur de soins et par type de structure de soins, 2023



Source: Agence de l'Agriculture et de la Pêche

POLITIQUE FLAMANDE : DU GREEN DEAL A LA STRATEGIE ALIMENTAIRE FLAMANDE

En 2019, la Commission européenne a exprimé son ambition de faire de l'Europe le premier continent climatiquement neutre d'ici 2050. Une série d'adaptations de la politique devrait permettre de réduire d'ici 2030 les émissions de gaz à effet de serre de 55 % nets par rapport à 1990. Le réchauffement de la terre d'origine humaine et son impact sur les êtres humains, les animaux et la nature appellent à des mesures visant à réduire l'impact de l'activité humaine sur le climat et à opérer une transition équitable vers une économie climatiquement neutre qui garantisse la prospérité et le bien-être à long terme des citoyens.

Les principaux objectifs du Green Deal sont définis dans la loi européenne sur le climat, que le Parlement européen et le Conseil européen ont adoptée en 2021. Selon la loi, la neutralité climatique en Europe est possible en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, en investissant dans des technologies vertes et en protégeant l'environnement naturel. La loi devrait garantir que la politique de l'UE dans son intégralité contribue à cet objectif et que tous les secteurs apportent leur pierre à l'édifice.

L'une des actions clés du Green Deal concerne l'agriculture et l'alimentation. Cela n'est pas surprenant, car environ un tiers des émissions de gaz à effet de serre dans le monde proviennent des systèmes alimentaires. Dans l'Union européenne, environ 20 % des aliments sont gaspillés. En outre, plus de 50 % des adultes sont confrontés à un problème de surpoids. Avec la stratégie "De la ferme à la table", l'UE vise à apporter une réponse intégrée aux défis qui consiste à rendre système alimentaire européen à l'épreuve du futur d'ici à 2030.

L'UE vise non seulement à garantir une alimentation suffisante, abordable et nutritive, mais aussi à faciliter le passage à des schémas alimentaires sains et respectueux de l'environnement en réduisant la surconsommation, en évitant les pertes alimentaires et en passant à un schéma alimentaire plus végétal grâce à la transition protéique. Les actions visant l'environnement alimentaire, telles que les informations sur les emballages ou l'offre dans les restaurants publics, sont censées soutenir cette ambition. Une grande attention est également portée sur une production durable, respectueuse du climat et de l'environnement, avec des objectifs concernant l'agriculture en bio et l'utilisation de pesticides et d'engrais, l'amélioration du bien-être des animaux et de la sécurité alimentaire. La stratégie 'de la ferme à la table' est alignée sur la stratégie de l'UE en matière de biodiversité : les deux se renforcent mutuellement.

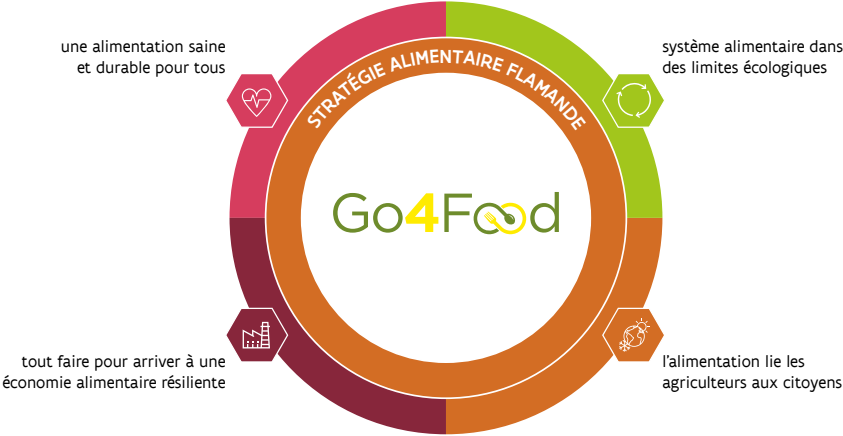
S'appuyant sur cette ambition européenne et sur les efforts déjà consentis aux niveaux international, national et local, l'Autorité flamande a travaillé sur une stratégie alimentaire. Étant donné que l'alimentation touche tout le monde et que les nombreux défis liés à l'alimentation sont interconnectés, une approche systémique s'impose. En d'autres termes, nous devons replacer l'alimentation dans son contexte plus large et l'examiner sous différents angles pour comprendre comment les éléments du système alimentaire sont liés et s'influencent mutuellement. Pour ce faire, une large coopération est nécessaire. C'est pourquoi une large coalition alimentaire, composée de représentants de la chaîne agroalimentaire, de la société, de la recherche et de la politique, a été mise en place pour la rédaction et l'élaboration de la stratégie alimentaire flamande.

Figure La coalition alimentaire



Le 29 novembre 2022, le ministre flamand de l'Agriculture et de l'Alimentation a proposé la stratégie alimentaire flamande Go4Food. La stratégie donne une orientation à un système alimentaire plus résilient et durable et s'attaque aux défis liés à l'alimentation en termes de santé, d'environnement et de climat, de lien social, d'innovation et de résilience économique. La stratégie s'articule autour de quatre piliers : une alimentation saine et durable pour tous, un système alimentaire respectueux des limites écologiques, une économie alimentaire résiliente et un lien entre l'agriculteur et le citoyen. Ces piliers regroupent 19 objectifs. Les quatre piliers sont reliés de manière centrale dans un cœur afin de souligner l'importance de l'approche systémique. La stratégie se concrétise par des engagements pris par les partenaires sous la forme d'accords alimentaires portant sur des thèmes tels que des prix équitables, des environnements alimentaires sains et durables et l'agroécologie.

Figure Les quatre piliers, le cœur systémique et les 19 objectifs stratégiques de la stratégie alimentaire



En outre, la Flandre coopère également d'autres manières concernant l'alimentation. Pour la stratégie protéique flamande 2021-2030, les partenaires de la chaîne agroalimentaire, de la société, de la recherche et de la politique unissent également leurs forces. L'objectif ? Parvenir à un approvisionnement et à une consommation de protéines plus durables, diversifiés et tournés vers l'avenir d'ici à 2030. Six thèmes stratégiques devraient permettre d'atteindre cet objectif : alimentation animale durable, production animale durable, plus de protéines végétales, plus de nouvelles protéines, plus de diversité des produits et consommation durable de protéines. Pour chaque thème stratégique, les partenaires ont fixé des objectifs concrets et mesurables pour 2030. Ces objectifs reflètent le niveau d'ambition et permettent de mesurer, de suivre et d'ajuster les efforts si nécessaire. La stratégie a également été traduite en un programme d'action, dans le cadre duquel divers acteurs prennent des mesures en faveur de protéines locales, durables et saines, du champ à la table. Un rapport d'avancement périodique montre l'état d'avancement à la fois des actions et des objectifs.

Figure La stratégie protéique flamande avec ses six thèmes stratégiques



Les parties prenantes et les services publics ont également élaboré le plan d'action sur les pertes alimentaires et la biomasse 2021-2025 . Ce plan vise à réduire davantage les pertes alimentaires en Flandre et à créer plus d'opportunités pour une (ré)utilisation durable de la biomasse. En ce qui concerne les pertes alimentaires, l'accent est mis sur la prévention. Concrètement, cela signifie que chaque maillon de la chaîne, du producteur au consommateur, doit apporter sa contribution afin de réduire les pertes alimentaires. L'ensemble de la chaîne vise à éviter 30 % des pertes alimentaires, à les retraiter sous forme d'aliments ou à les valoriser davantage par rapport à 2015. En 2023, les partenaires du plan d'action ont publié un moniteur cartographiant les pertes alimentaires et les flux résiduels issus de la chaîne alimentaire, ainsi qu'un rapport sur l'état d'avancement des actions en cours.

En outre, il existe également un agenda de travail chaîne alimentaire au sein de Vlaanderen Circulair (la Flandre circulaire). La Flandre a également travaillé sur des paysages alimentaires, le Fit4Food 2030 Policy Lab, a élaboré un programme de recherche intégré, l'alimentation respectueuse de l'environnement a été intégrée dans la pyramide alimentaire, un nouveau plan stratégique sur l'alimentation biologique est en cours, un Centre culinaire flamand est en train de voir le jour, etc.

Sur le terrain, de nombreux projets sont d'ores et déjà déployés au sein de la chaîne agroalimentaire (de la production primaire, en passant par l'industrie alimentaire, jusqu'à la restauration, l'hôtellerie et le commerce de détail), et les citoyens et les organisations de la société civile lancent également des initiatives en vue d'améliorer le système alimentaire. Dans le cadre de la stratégie alimentaire, une subvention de projet a été accordée à des 'changeurs de l'alimentation' qui travaillent sur divers thèmes, de boîtes à tartines vides dans les écoles, en passant par l'entrepreneuriat dans le domaine de l'alimentation durable, jusqu'à des solutions soutenues pour les flux résiduels issus de la chaîne alimentaire.

QUESTIONS POLITIQUES ACTUELLES EN RAPPORT AVEC L'AGRICULTURE

L'agriculture n'est pas une île où seule la législation agricole s'applique. D'autres politiques contribuent également à déterminer l'évolution de l'agriculture. Pensez notamment à la politique commerciale, à la recherche et à l'innovation, ainsi qu'à la politique de l'environnement. La mise en œuvre de cette multitude de législations pose souvent un défi dans le contexte flamand au sein d'une structure fédérale belge. Il est certain que les politiques climatiques et environnementales exigent de nombreuses mesures si l'on souhaite respecter la capacité de résistance écologique du delta agricole fertile de la Flandre, qui est confronté à une forte urbanisation et à une utilisation multifonctionnelle de l'espace.

ENVIRONNEMENT

Le secteur agricole a un défi majeur à relever pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, comme le prévoit le Plan flamand pour l'énergie et le climat 2019-2030. L'accord sur les émissions entériques des bovins, entre autres, a une mission importante pour aider à atteindre ces objectifs. La transition énergétique vers une horticulture sous serres flamande, climatiquement neutre, doit également être mise en œuvre dans les années à venir.

Pour faire face aux effets du changement climatique sur l'agriculture flamande, un programme d'action sur l'adaptation climatique dans l'agriculture sera élaboré d'ici la fin de l'année 2024. Cela se fera par le biais d'un processus participatif afin de garantir la faisabilité et le soutien au sein du secteur. La qualité des sols et la quantité d'eau (sécheresse/inondations) sont des questions clés à cet égard. La Flandre connaît une faible disponibilité en eau. Sur la base d'une politique proactive, nous visons à gérer les ressources en eau de manière durable et nous nous efforçons d'augmenter l'approvisionnement en eau et de réduire la demande en eau. Pour ce faire, il est entre autres possible d'augmenter l'infiltration des eaux de pluie, d'utiliser l'eau de manière plus intelligente, de gérer l'eau en fonction du climat, d'accorder de l'attention à des sols sains, à des plantes résistantes au climat, à des solutions collectives et axées sur le système, entre autres. La politique réactive en matière de sécheresse se concentre notamment sur l'affinement socio-économique du cadre d'évaluation de l'utilisation prioritaire de l'eau pour l'agriculture et l'industrie. La qualité et la surveillance des sols acquièrent sans cesse en importance avec la proposition de la loi européenne sur la surveillance des sols qui vise à contrôler la santé de nos sols, à adopter des pratiques de gestion durable des sols et à assainir les sites contaminés. Le stockage du carbone dans le sol est également important pour l'adaptation au climat et l'atténuation de ses effets dans l'agriculture.

Avec l'approche programmatique de l'azote (APA), l'Autorité flamande prend des mesures afin de réduire de manière significative les émissions d'azote d'ici 2030 et de restaurer la nature dans les zones de protection spéciale.

Les objectifs en matière de qualité de l'eau de la directive Nitrates européenne et de la directive-cadre européenne sur l'eau ne sont pas atteints en Flandre, ce qui nécessite la prise de mesures supplémentaires. Après un processus intensif entre les organisations agricoles, environnementales et naturelles, un accord de principe a été trouvé en mars 2023. Il servira de base à l'élaboration du plan d'action 7 en matière d'engrais (MAP 7). En outre, par l'intermédiaire du comité de coordination de la politique intégrée de l'eau, les travaux se poursuivent sur la mise en œuvre des plans de gestion des bassins fluviaux 2022-2027, y compris, entre autres, la note conceptuelle 'De grote stroomversnelling' (le grand rapide). Le plan d'action flamand sur les pesticides 2023-2027 comprend de nombreuses actions visant à réduire la pollution par les produits phytopharmaceutiques. En fonction des compétences (partagées), Agence de l'Agriculture et de la Pêche est impliquée dans la mise en œuvre de ces actions.

Le 22 juin 2022, la loi sur la restauration de la nature a été annoncée, dans le but de restaurer les écosystèmes dégradés d'ici 2050. Un pré-accord politique entre le Conseil européen, le Parlement européen et la Commission européenne a été conclu le 9 novembre 2023, qui inclut également la restauration de terres agricoles et de tourbières. Il permettra notamment de protéger et de restaurer des tourbières supplémentaires dans des zones agricoles.

L'espace consacré à l'agriculture devient de plus en plus rare et complexe. Même la destination agricole n'offre guère la sécurité d'un environnement d'entreprise sain pour les exploitations. La Flandre manque d'instruments pour protéger l'espace destiné à l'agriculture et arrêter ou contrer le train à grande vitesse du morcellement. Les instruments existants et les initiatives politiques limitées ont un impact trop faible. Dans les plans d'exécution spatiale, le bilan pour la zone agricole est généralement négatif. D'une part, la nouvelle loi sur le fermage offre des possibilités d'accroître la disponibilité des terres en offrant une plus grande sécurité juridique au bailleur, mais d'autre part, les administrations publiques peuvent annuler les baux à des fins de boisement.

Le Gouvernement flamand a approuvé un projet de Code flamand du bien-être des animaux en juillet 2023. Ce code crée un cadre législatif intégré pour tous les segments de la politique de bien-être des animaux, sur la base de l'expérience existante, de réglementations étrangères et de nouvelles idées. Les principales dispositions relatives au secteur agricole comprennent l'obligation d'abriter tous les animaux de pâturage, l'élimination graduelle des cages enrichies pour les volailles d'ici à 2036 et la fin de l'abattage de poussins d'un jour dès qu'une solution alternative est disponible.

SITUATION ECONOMIQUE

Le début du 21^e siècle a été une période d'incertitude et de changement dans le paysage commercial mondial. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a eu du mal à conclure des accords commerciaux multilatéraux, surtout après l'échec des négociations de Doha. Cela a entraîné un changement dans l'approche de la politique commerciale, les accords régionaux de libre-échange commençant à jouer un rôle de plus en plus prédominant. Dans les accords de libre-échange, les pays de l'UE conviennent avec un pays (ou un groupe de pays) hors UE, par exemple, de réduire les tarifs sur certains biens et services ou d'aligner les exigences relatives à ces biens. L'Union européenne a conclu au total 41 accords commerciaux avec 72 partenaires. Ensemble, ils forment le plus grand réseau commercial au monde. Un tiers du commerce européen total est couvert par ces accords.

L'une des critiques les plus courantes à l'égard de ces accords de libre-échange est que l'agriculture est souvent utilisée comme une monnaie d'échange en faveur d'intérêts économiques d'autres secteurs économiques. Certains éléments tels que le bien-être des animaux et l'environnement n'ont pas un caractère contraignant dans le cadre de l'OMC, ce qui rend parfois très difficile l'alignement de nos partenaires commerciaux avec les attentes élevées de l'UE en la matière. C'est pourquoi les accords de libre-échange conclus par l'UE mettent davantage l'accent sur des conditions équitables ('level playing field'), des chapitres tels que le commerce et le développement durable gagnant ainsi en importance.

Dans ce contexte, la question de savoir ce que l'on entend par prix équitable est de plus en plus à l'ordre du jour. Les prix équitables sont une composante importante de la consommation éthique et du développement durable. Ce concept est soutenu par plusieurs initiatives et organisations qui tentent de faire en sorte que les prix équitables deviennent la norme dans le domaine du commerce international et sur les marchés intérieurs. Dans le cadre de la stratégie alimentaire flamande, des accords alimentaires ont été mis en place pour plusieurs thèmes, des actions de levier susceptibles de combler des lacunes et d'avoir un impact sur plusieurs objectifs stratégiques. Par exemple, dans le cadre de l'accord 'samenwerken aan eerlijke prijsvorming en echte prijzen' (coopérer à une formation de prix équitable et à des prix réels), nous travaillons avec un large groupe de parties prenantes sur des actions qui contribuent à une formation de prix équitable pour tous les maillons de la chaîne et à des prix 'vrais/réels' qui prennent en compte les coûts externes en termes, par exemple, d'environnement ou de santé.

AUTRES THEMES POLITIQUES

La transition vers un système alimentaire durable, inclusif et résilient nécessite des politiques de R&D et d'innovation transformatrices. Il incombe aux autorités de faciliter ces transitions de la meilleure manière possible grâce à une coopération dynamique entre tous les acteurs (quadruple hélice). Dans ce modèle, l'innovation n'est généralement pas individuelle, mais un processus collectif auquel participent de nombreuses parties. Dans un monde économique et social en pleine transition du fait de la numérisation, du changement climatique et de la mondialisation, nous devons miser sur un modèle d'innovation 'transformatif pour relever les défis.

L'impact des objectifs environnementaux et climatiques sur la sécurité alimentaire et les revenus de l'agriculture et de la pêche nécessite une attention particulière lors de la conduite de la recherche et de l'introduction de l'innovation. Des questions cruciales se posent ici. Les initiatives juridiques permettront-elles d'atteindre les objectifs ? Comment répartir équitablement les coûts de la durabilité au sein de la chaîne agroalimentaire (internalisation des efforts environnementaux et climatiques tout au long de la chaîne jusqu'au consommateur) ? Comment concevoir l'élaboration intégralement durable de l'approche 'one health' (une seule santé) pour la santé des plantes et des animaux ? Comment restaurer la biodiversité ? Et comment stimuler la production et les schémas alimentaires en fonction du virage protéique, en mettant l'accent sur la réduction des pertes alimentaires ?

Les circonstances actuelles ont un impact sévère sur le bien-être des agriculteurs et horticulteurs flamands et sur leur environnement. En collaboration avec le ministre en charge de l'agriculture, des acteurs du secteur agricole, de la chaîne d'approvisionnement, des services, du secteur des soins et du gouvernement se sont engagés à mettre en place un plan d'action pour soutenir le bien-être des agriculteurs. Les fonds de la PAC sont utilisés pour améliorer le bien-être des agriculteurs :

- Le réseau rural flamand a pris l'initiative de créer une organisation en réseau autour de cette question, réseau qui rassemble les connaissances et l'expérience de divers acteurs en matière de bien-être.
- Dans le cadre de l'Agrarisch Kennis- en Innovatiesysteem (système de connaissance et d'innovation agricoles (AKIS)), le thème du bien-être pourra également être abordé.
- Des connaissances sont développées et partagées dans le cadre de projets PEI et de projets de démonstration. Grâce à l'expertise du secteur du bien-être et en collaboration avec des organisations agricoles, un programme d'études a été élaboré et pourra être utilisé dans la formation de hautes écoles agricoles flamandes.

Même en dehors du cadre de la PAC, l'Autorité flamande s'engage en faveur du bien-être des agriculteurs :

- en finançant les moyens de fonctionnement de l'ASBL Boeren op een Kruispunt, afin d'aider les agriculteurs à résoudre leurs questions ou leurs préoccupations relatives à leur exploitation ou à des éléments qui y sont liés.
- en utilisant au maximum la gamme existante d'outils et de services tels qu'un accompagnement de carrière à la mesure de l'agriculteur, avec une participation active des organisations d'agriculteurs dans la publication.
- en collaborant avec le Centre flamand d'expertise pour la prévention du suicide pour lancer des initiatives visant à faire en sorte que l'on puisse parler du suicide, y compris des webinaires pour les agriculteurs et les personnes qui ont accès à l'exploitation.

L'économie circulaire est importante dans le cadre du Green Deal européen. L'objectif est que les entreprises et les chaînes de valeur réduisent leurs inputs et donc leur impact sur le climat et l'environnement. La Flandre a pour objectif d'être le pionnier européen en matière de circularité et de réduire son empreinte matérielle de 30 % d'ici à 2030. Le partenariat 'Vlaanderen Circulair' (la Flandre circulaire) en est le garant. La chaîne alimentaire est un thème central avec son propre programme de travail. Des partenaires publics et privés travaillent ensemble à une utilisation optimale des inputs, des produits alimentaires et des flux résiduels. L'application des stratégies R classiques (notamment repenser, réduire, réutiliser, réparer et recycler) dans l'économie circulaire n'est pas toujours évidente au sein de la chaîne alimentaire. Pourtant, il existe de nombreuses possibilités d'améliorer la circularité au sein de la chaîne alimentaire.

La bioéconomie englobe toutes les activités économiques qui utilisent des organismes ou des processus biologiques. Il s'agit à la fois de la production de matières premières biologiques renouvelables et de la transformation de ces matières premières et des flux de déchets en produits de valeur tels que des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits biosourcés et la bioénergie. La bioéconomie offre à l'agriculture d'autres modèles de revenus potentiels. Par exemple, les agriculteurs expérimentent de nouvelles cultures qui fournissent des matières premières biosourcées à l'industrie afin de faire en sorte que celle-ci abandonne les matières premières fossiles. Cette industrie, basée sur la pensée circulaire et les objectifs climatiques, est intéressée à travailler avec des matières premières locales ou des flux résiduels. Vlaanderen Circulair dispose également d'un programme de travail sur la bioéconomie qui se concentre notamment sur le développement des chaînes de valeur nécessaires, la coopération et la disponibilité des matières premières biosourcées.



STRUCTURE

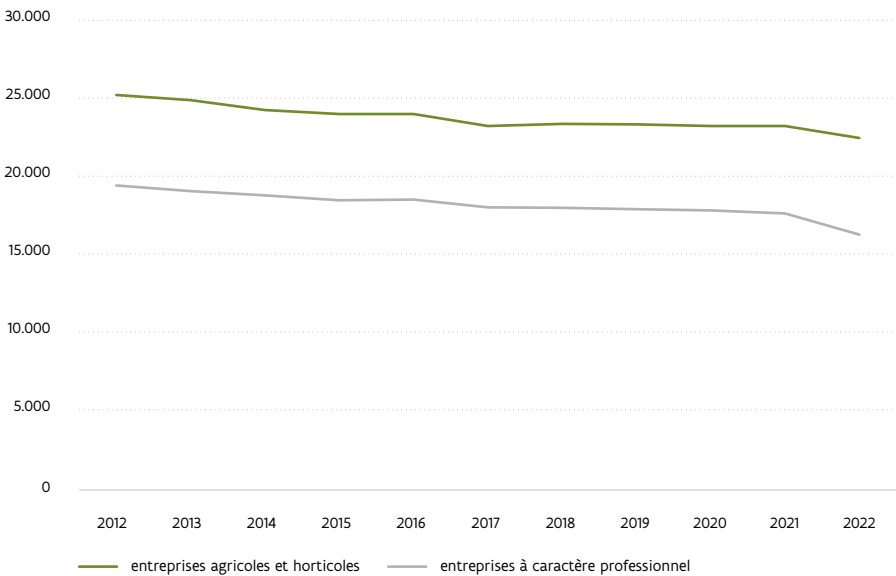


NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES

La Flandre compte 22 449 exploitations agricoles et horticoles en 2022. Parmi celles-ci, 72 % ont un caractère professionnel. Ces entreprises ont une production standard (PS) d'au moins 25 000 euros. En 2012, il y avait encore 25 217 exploitations agricoles et horticoles. Le nombre d'exploitations a diminué de près de 11 % par rapport à 2012, soit une baisse annuelle moyenne de 1 %.

Outre les exploitations qui arrêtent leurs activités, il y en a aussi qui démarrent. Vous trouverez plus d'informations sur les démarrages et les cessations plus loin dans ce livre.

Figure Nombre d'entreprises agricoles et horticoles, 2012-2022



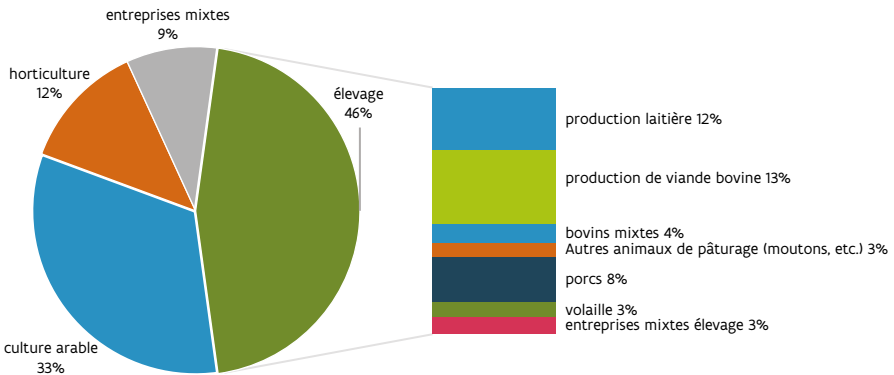
Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base de Statbel (Direction générale des statistiques - Statistics Belgium)

SPECIALISATION DES ENTREPRISES

L'agriculture et l'horticulture flamandes se caractérisent par un degré élevé de spécialisation. 91 % des exploitations sont spécialisées dans l'un des trois sous-secteurs, l'élevage étant de loin la spécialisation la plus importante (46 %), suivie par les cultures arables (33 %) et l'horticulture (13 %). Au sein des exploitations d'élevage spécialisées, plus de la moitié sont spécialisées dans les bovins laitiers et les bovins de boucherie.

La spécialisation est liée à la région, ce qui se reflète également dans la carte de la typologie agricole (voir plus loin dans ce livre).

Figure Spécialisation des entreprises, 2022



Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base de Statbel (Direction générale des statistiques - Statistics Belgium)

SURFACE AGRICOLE

En 2022, l'agriculture et l'horticulture représentent une superficie de 619 806 hectares. Cela fait 46 % de la superficie de la Flandre. Les cultures fourragères en représentent la plus grande part (55 %), ce qui illustre l'importance de l'élevage en Flandre.

La superficie totale de l'agriculture et de l'horticulture flamandes est restée stable par rapport à 2012. Au niveau sectoriel, la contraction des terres arables est frappante. La superficie consacrée aux céréales diminue de 11 % et la superficie consacrée à la betterave sucrière est également en forte baisse, en raison de la réforme européenne du sucre. En revanche, la culture de la pomme de terre est en expansion. Dans le secteur de l'horticulture, les superficies consacrées aux légumes et aux fruits augmentent, tandis que celles consacrées aux plantes ornementales restent relativement stables.

Tableau Destination de la surface agricole utilisée, 2012 et 2018-2022

	2012	2018	2019	2020	2021	2022
fourrages de terres arables	345.847	352.809	351.445	351.317	353.633	343.793
prairies	228.426	223.144	224.541	221.389	223.176	215.901
maïs	114.558	125.159	122.281	125.231	125.142	122.543
culture arable	221.472	207.957	212.598	208.799	204.637	215.800
céréales	151.486	127.299	127.163	123.652	123.624	134.446
pommes de terre	35.752	48.577	53.364	51.895	48.275	49.500
betteraves sucrières	20.703	19.846	18.537	18.555	18.489	17.725
horticulture	49.211	55.737	54.795	55.692	57.645	50.987
légumes	26.327	31.719	31.099	32.260	33.990	27.449
fruits	16.751	17.837	17.632	17.414	17.336	17.352
autres horticultures	6.133	6.182	6.065	6.018	6.319	6.186
autres utilisations	1.652	2.462	2.864	8.918	8.720	9.225
surface agricole utilisée	618.183	618.965	621.702	624.727	624.634	619.806

Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base de Statbel (Direction générale des statistiques - Statistics Belgium)

CHEPTEL

En 2022, la Flandre comptait 1,25 million de bovins, 5,4 millions de porcs et 45,5 millions de volailles. Le nombre de vaches allaitantes et de porcs est en baisse par rapport à 2012, tandis que le nombre de vaches laitières et de poulets est en hausse.

Tableau Cheptel total, 2012 et 2019-2022

	2012	2019	2020	2021	2022
nombre de bovins	1.269.405	1.275.983	1.265.729	1.258.143	1.248.195
dont vaches laitières (en production)	279.171	325.273	332.119	333.791	339.580
dont vaches allaitantes (en production)	175.394	137.798	127.363	126.008	122.514
nombre de porcins	6.227.520	5.706.993	5.833.068	5.659.311	5.388.318
dont truies	476.120	385.186	382.741	374.440	353.540
nombre de volailles	30.151.029	41.975.955	45.591.377	45.086.613	45.539.253
dont poulets de chair	18.980.411	28.310.152	30.873.484	30.433.519	30.715.229
dont poules pondeuses	10.385.011	13.022.203	14.037.120	14.021.932	14.115.736

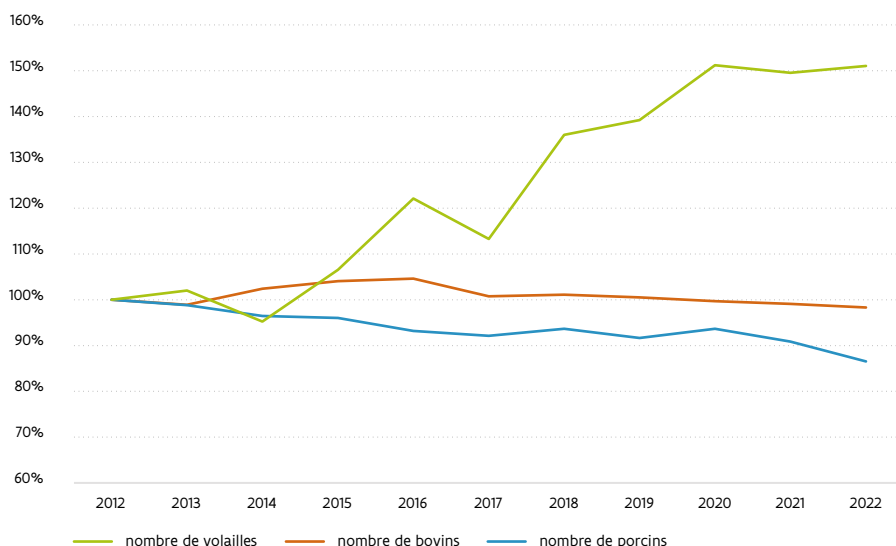
Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base de Statbel (Direction générale des statistiques - Statistics Belgium)

Le cheptel bovin a connu une tendance à la baisse à partir des années 1990, mais il est reparti à la hausse depuis 2014. Cette évolution a été interrompue en 2017. Le nombre de vaches allaitantes a diminué de 30 % depuis 2012. En revanche, la croissance du cheptel laitier se poursuit. Par rapport à 2012, le nombre de vaches laitières a augmenté d'un cinquième. Depuis 2005, le nombre de porcs oscille autour de 6 millions. Avec la tendance à la baisse depuis 2013, le nombre a diminué ces dernières années. Dans le secteur de la volaille, une forte croissance à long terme est perceptible, en particulier chez les poulets de chair.

La figure ci-dessous montre l'évolution du nombre total de bovins, de porcs et de volailles. Cette évolution est présentée sous forme d'indice par rapport à 2012.

Le nombre total de bovins reste relativement stable. La diminution du nombre de vaches allaitantes est compensée par l'augmentation du nombre de vaches laitières. En 2022, le nombre de bovins est en baisse de 1,7 % par rapport à 2012. Le nombre de porcs diminue d'année en année. En 2022, le nombre de porcs est en baisse de 13,5 % par rapport à 2012. Dans le secteur de la volaille, une forte croissance est perceptible. Le nombre de volailles en 2022 est 51% plus élevé qu'en 2012.

Figure Évolution du nombre de bovins, de porcs et de volailles, indice : 2012 = 100 %



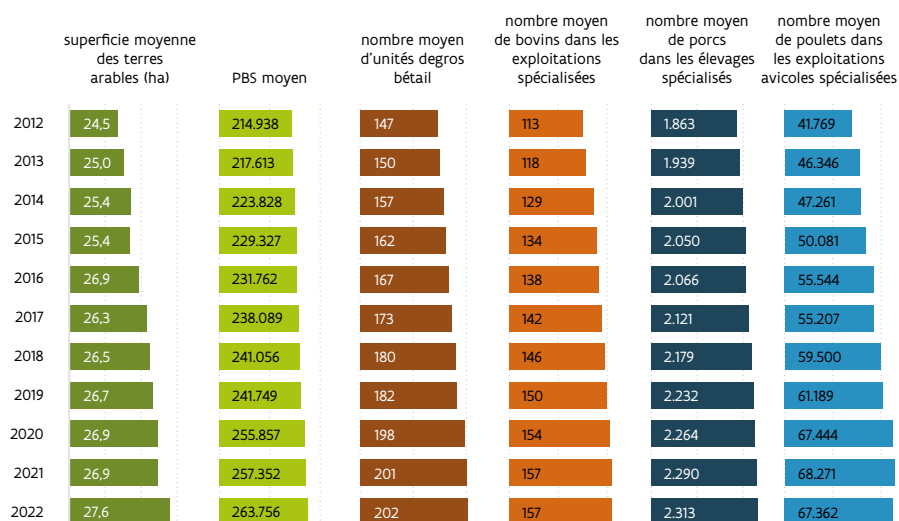
Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base de Statbel (Direction générale des statistiques - Statistics Belgium)

ECHELLE DES ENTREPRISES

En 2022, une exploitation agricole et horticole en Flandre cultive en moyenne 27,6 hectares de terres arables. C'est 13 % de plus qu'en 2012. La production brute standard (PBS) moyenne en 2022 est de 263 756 euros, ce qui représente une augmentation de 23 % par rapport à 2012. En moyenne, 202 unités de gros bétail (UGB) sont détenues. Cela représente une augmentation de 38 % par rapport à 2012.

La taille moyenne du cheptel par exploitation est également en augmentation constante. En 2022, un élevage bovin spécialisé détient 157 bovins, un élevage porcin spécialisé détient 2 313 porcs et un élevage avicole spécialisé détient 67 362 poulets. Respectivement, cela représente une augmentation de 41 %, 24 % et 61 % par rapport à 2012.

Figure Superficie moyenne (ha), PBS et UGB par exploitation et nombre moyen de bovins, de porcs et de volailles par exploitation spécialisée, 2012-2022



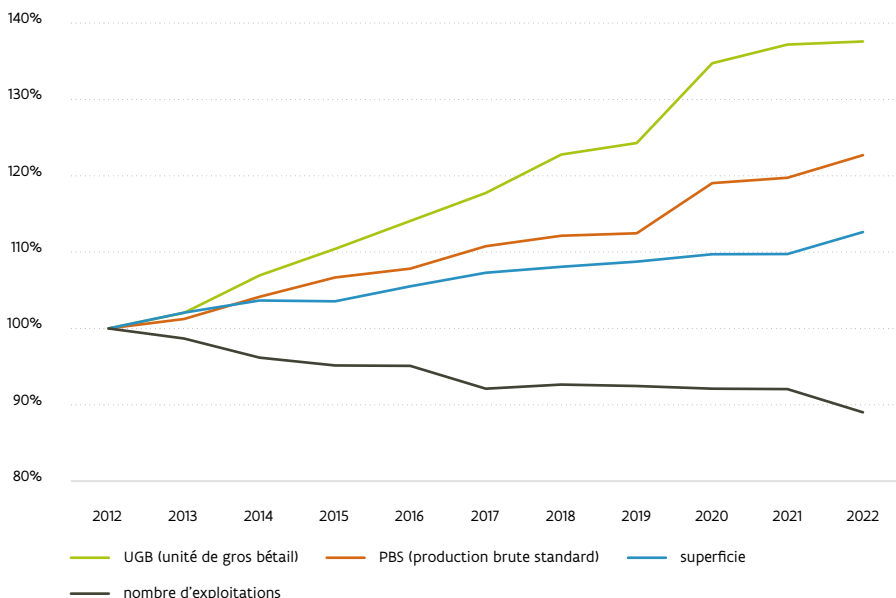
Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base de Statbel (Direction générale des statistiques - Statistics Belgium)

ÉCONOMIES D'ÉCHELLES

Le secteur flamand de l'agriculture et de l'horticulture se caractérise par des économies d'échelle continues. Le nombre d'exploitations diminue régulièrement, tandis que la superficie, le nombre d'animaux et la production brute standard (PBS) par exploitation augmentent.

Par rapport à 2012, la superficie agricole utilisée moyenne par exploitation a augmenté de 13 % pour atteindre 27,6 hectares. La PBS totale par exploitation a augmenté de 23 % par rapport à 2012 pour atteindre 263 756 euros par exploitation. La densité du bétail, exprimée en unités de gros bétail (UGB), a également augmenté par rapport à 2012. En 2022, une entreprise compte en moyenne 202 UGB. Cela représente une augmentation de 38 % par rapport à 2012.

Figure Évolution du nombre d'entreprises et de l'échelle, indice : 2012 = 100 %



Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base de Statbel (Direction générale des statistiques - Statistics Belgium)

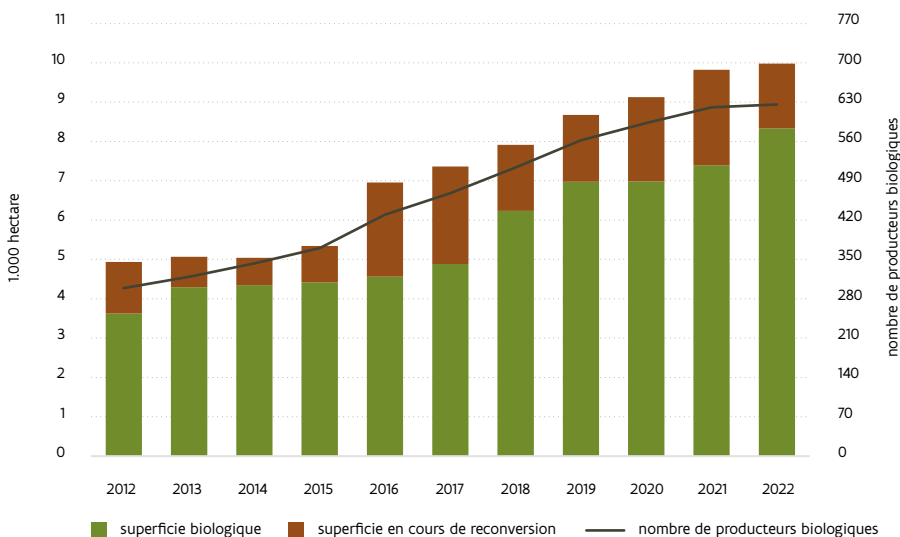
AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Fin 2022, 626 exploitations agricoles sont contrôlées pour la production biologique en Flandre. Pour la première fois en 15 ans, la croissance annuelle du nombre d'agriculteurs biologiques est inférieure à 4 %. Toutefois, par rapport à 2012, le nombre d'exploitations biologiques a plus que doublé. Selon l'enquête agricole de Statbel, les agriculteurs biologiques représentent 2,8 % du nombre total d'exploitations flamandes.

En chiffres absolus, la Flandre occidentale compte le plus grand nombre d'agriculteurs biologiques (155) en 2022, mais c'est aussi la province où la proportion d'agriculteurs biologiques est la plus faible (2 %). C'est dans le Brabant flamand que la proportion d'agriculteurs biologiques est la plus élevée (4,5 %).

La superficie totale consacrée à l'agriculture biologique en Flandre est de 9 977 hectares. Cela représente un doublement par rapport à 2012. En 2022, 84 % de la superficie consacrée à l'agriculture biologique est déjà entièrement biologique, le reste étant constitué de superficies en cours de reconversion à l'agriculture biologique. La superficie consacrée à l'agriculture biologique représente 1,6 % de la superficie agricole flamande totale. La province où la part de l'agriculture biologique dans la superficie agricole totale est la plus élevée est le Limbourg (2 %). La Flandre occidentale a le pourcentage le plus bas de superficie bio (1,3 %).

Figure Superficie en agriculture biologique, reconversion et nombre de producteurs, 2012-2022



Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base de Certisys, TÜV Nord Integra et Foodchain ID Certification

Les prairies, les pâturages et les forêts représentent 37 % de la surface biologique totale en Flandre, tandis que les cultures fourragères et les couverts végétaux (principalement le trèfle) représentent 25 %. En 2022, les cultures arables (à l'exclusion des pommes de terre) gagnent du terrain : elles représentent 17 % de l'ensemble de la superficie biologique. Le maïs et le froment sont les cultures les plus courantes. Les cultures de pommes de terre, de légumes et d'herbes occupent 12 % de la superficie biologique, tandis que 9 % sont consacrés aux cultures fruitières.

Fin 2022, le cheptel soumis au biocontrôle en Flandre comptait 6 499 bovins, 21 020 porcs, 6 745 chèvres, 1 798 moutons et près de 667 000 volailles. Depuis 2012, le cheptel bovin biologique total a pratiquement doublé. Néanmoins, la part des animaux biologiques dans le cheptel total reste limitée : les porcs ont la part biologique la plus faible avec 0,4 %, les bovins bio atteignent 0,5 % et la volaille bio 1,5 %.

Tableau Évolution du nombre d'animaux sous biocontrôle, 2012 et 2018-2022

	2012	2018	2019	2020	2021	2022
bovins	2.797	5.224	5.706	5.872	6.211	6.499
vaches laitières	1.271	3.181	3.364	3.406	3.437	3.675
porcs	2.098	5.518	6.893	10.932	13.285	21.020
volaille	346.731	601.709	681.365	705.748	792.460	666.793
poules pondeuses	131.867	247.185	285.597	315.582	325.102	298.364
poules d'élevage	87.810	172.126	149.648	102.884	160.759	138.408
poulets de chair	127.030	182.158	245.641	287.052	302.984	229.461
ovins	2.578	2.698	3.351	2.452	2.304	1.798
caprins	4.180	5.756	5.662	6.803	8.462	6.745

Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base de Certisys, TÜV Nord Integra et Foodchain ID Certification

Entre 2012 et 2016, le cheptel bovin biologique a fluctué autour de 2 900 têtes en moyenne. En 2017, le nombre de bovins biologiques a bondi à plus de 5 000 têtes. Les vaches laitières biologiques représentent en moyenne 58 % de ce total. Leur nombre a augmenté de près de 190 % depuis 2012. Le nombre de porcs soumis au biocontrôle a été multiplié par dix depuis 2012. Bien que le cheptel de volailles biologiques ait augmenté de plus de 90 % par rapport à 2012, le nombre de volailles a diminué en 2022 pour la première fois depuis 2012. À l'exception d'une augmentation en 2019, le nombre d'ovins bio a systématiquement diminué au cours des six dernières années. Les chèvres bio ont enregistré une croissance moyenne de 8 % au cours de la période 2012-2021, mais leur nombre a diminué d'un cinquième en 2022 par rapport à 2021.

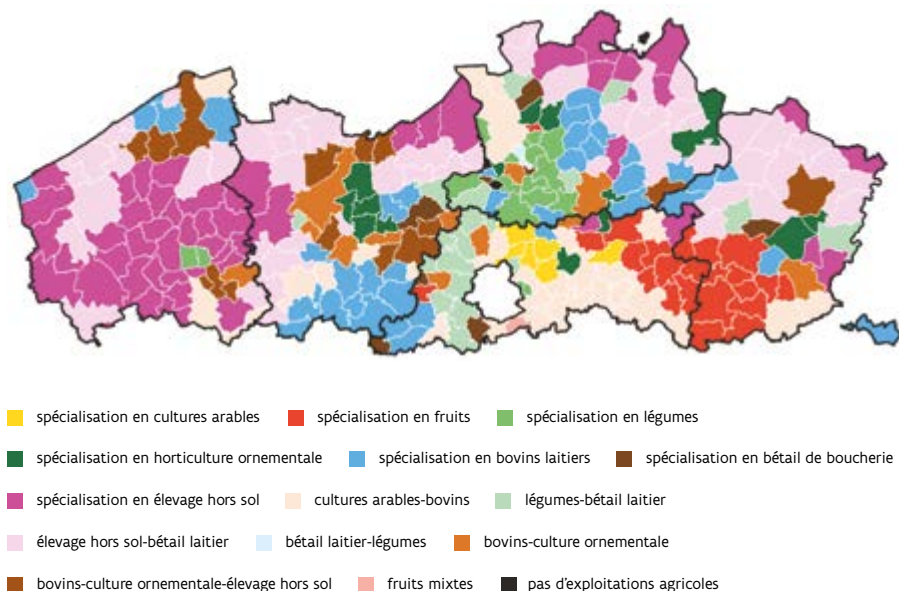
TYPOLOGIE AGRICOLE DES COMMUNES

La carte de la typologie agricole a été créée par regroupement sur la base de la répartition en pourcentage des exploitations agricoles entre les directions de production et de la répartition en pourcentage de la production standard totale entre les secteurs d'activité. La spécialisation de l'agriculture et de l'horticulture en Flandre est souvent liée à la région, comme le montre le regroupement en clusters.

Les régions spécialisées dans une activité sont clairement reconnaissables : les fruits en Hesbaye, les légumes (de serre) au nord de Wavre-Sainte-Catherine, l'horticulture ornementale à l'est de Gand, les animaux hors sol (porcs et volailles) en Flandre occidentale, en Campine septentrionale et dans le Limbourg septentrional, les bovins laitiers et le bétail de boucherie dans les Ardennes flamandes ou sur les sols sablonneux plus pauvres. À cela s'ajoutent aussi des combinaisons de bovins. La combinaison culture arable/bovins se retrouve principalement en Région limoneuse, légumes/bétail laitier à l'est de Bruxelles, bovins/culture ornementale autour de Gand et de Bruges, alors que les animaux hors sol et le bétail laitier se retrouvent également sur les sols sablonneux plus pauvres et dans les Polders.

Dans trois communes (Boom, Hemiksem et Drogenbos), il n'y a plus d'exploitations agricoles.

Figure Typologie agricole des communes, 2020



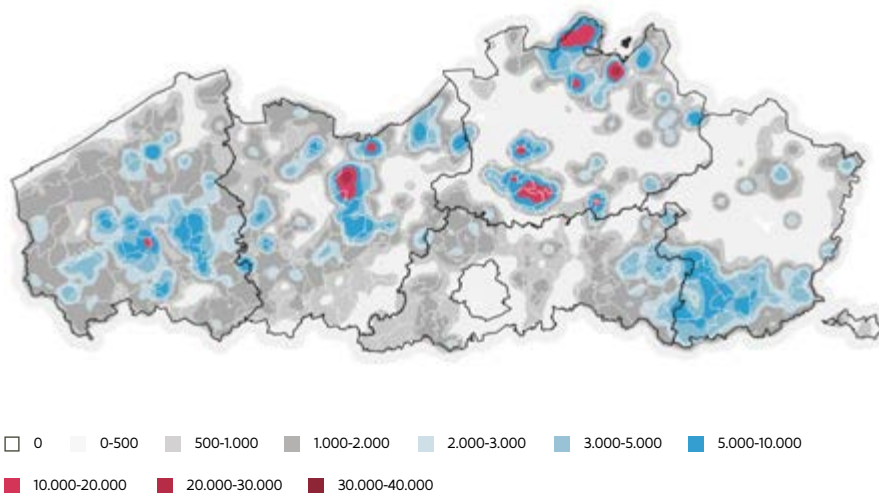
Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base de Statbel (Direction générale des statistiques - Statistics Belgium)

REPARTITION SPATIALE DES SECTEURS

Ces cartes montrent la répartition spatiale de l'importance du secteur en utilisant la production standard par hectare.

La carte thermique des secteurs de culture a été créée en interpolant les points médians des parcelles de cultures arables, de fruits et légumes et de cultures ornementales. Chaque point a une valeur de pondération égale au rendement standard total de la parcelle. Les régions d'horticulture en serre autour de Roulers, Wavre-Sainte-Catherine, Lochristi et Hoogstraten et les régions avec beaucoup d'horticulture en plein air (sud du Limbourg, Beveren, Jabbeke et Roulers) sont éclairées.

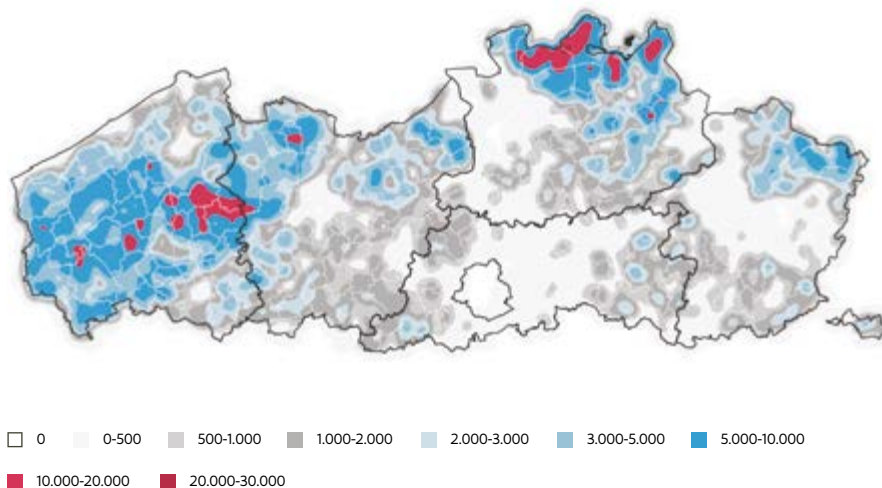
Figure Répartition spatiale de la production végétale, production brute standard en euros par hectare, 2022



Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base de données propres

La carte thermique pour les secteurs animaux a été créée en interpolant les points médians des exploitations. Chaque point reçoit une valeur de pondération correspondant au rendement standard total des animaux de l'exploitation. La région de Tiel et la Campine septentrionale et, dans une moindre mesure, le Meetjesland, le Westhoek et le nord-est du Limbourg sont clairement mis en évidence.

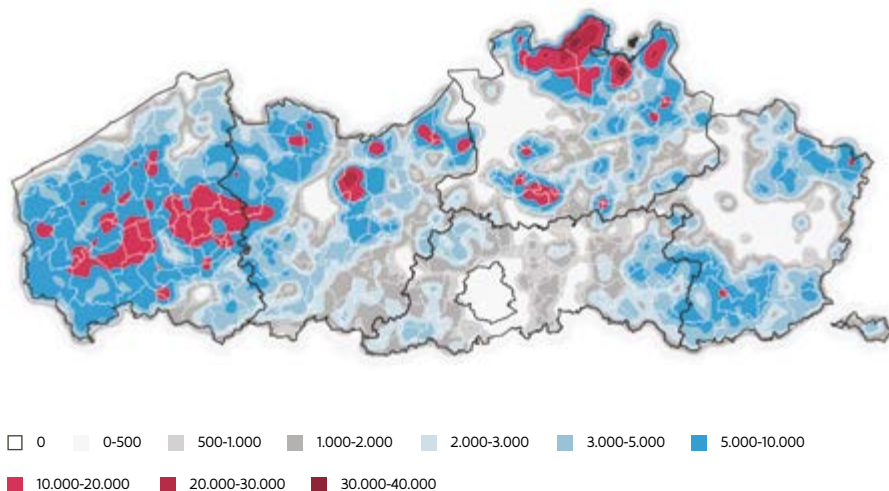
Figure Répartition spatiale de la production animale, production brute standard en euros par hectare, 2022



Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base de données propres et de la VLM (Mestbank)

La carte thermique du secteur agricole total est une interpolation des points des secteurs animal et végétal. Les zones qui ressortent à la fois sur la carte thermique des plantes et sur celle des animaux ressortent logiquement encore plus. C'est notamment le cas en Flandre occidentale et en Campine septentrionale.

Figure Répartition spatiale de l'ensemble de la production agricole, production brute standard en euros par hectare, 2022



Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base de données propres et de la VLM (Mestbank)

ÉLARGISSEMENT

Pour se prémunir contre les mauvais résultats de la production, les agriculteurs cherchent souvent à obtenir des revenus supplémentaires par le biais d'activités qui ne sont pas directement liées à l'activité de production primaire. Ce type d'activité est très diversifié (social, tourisme, environnement, vente, etc.).

En 2020, un peu plus d'un quart des exploitations agricoles exercent une activité d'élargissement. 12 % des entreprises combinent même plusieurs activités.

Tableau Nombre d'exploitations agricoles dont les activités s'élargissent, 2003-2020

	2003	2005	2007	2010	2013	2016	2020
chaîne courte	-	-	-	-	2.133	2.404	4.329
transformation des produits agricoles	275	258	242	325	457	571	733
activités artisanales	93	83	88	142	152	64	50
tourisme à la ferme	184	190	223	286	401	361	564
ferme à activités sociales ou éducatives	-	-	-	-	-	441	870
transformation du bois	41	41	50	49	121	51	48
production d'énergie pour la vente	7	5	33	261	895	252	435
travail à façon	381	369	378	618	949	857	1.019
aquaculture	18	11	13	18	9	9	12
sylviculture	-	-	-	-	127	102	122
autres activités d'élargissement	493	421	461	642	1.189	367	1.749
nombre total d'exploitations agricoles	36.577	34.410	31.984	28.331	24.884	23.981	23.225

Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base de Statbel (Direction générale des statistiques - Statistics Belgium)

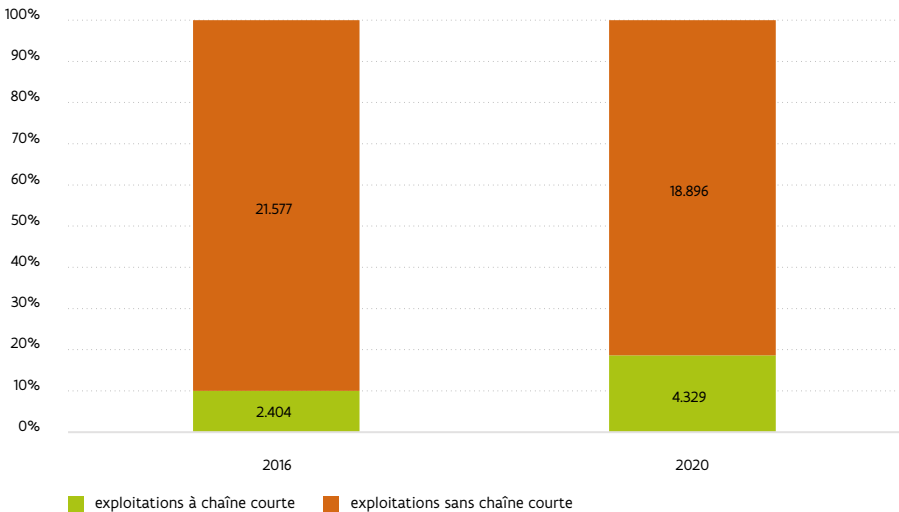
La chaîne courte est l'activité d'élargissement la plus courante. En 2020, 18,6 % des entreprises déclarent pratiquer une ou plusieurs formes de « vente directe ». Ce chiffre a plus que doublé par rapport à 2013. 3,8 % des exploitations agricoles dispensent un encadrement thérapeutique ou une éducation à la ferme. Cela représente presque un doublement par rapport à 2016. Voir les indicateurs de la chaîne courte et des fermes thérapeutiques pour plus d'informations.

564 exploitations, soit 2,4 % de l'ensemble des exploitations, ouvrent leur ferme ou leur exploitation aux touristes. Ce chiffre a doublé par rapport à 2010. En 2020, un peu plus de 1 000 exploitations agricoles effectuent également des travaux à façon en utilisant les machines de leur propre exploitation. Cela représente une augmentation de 65 % par rapport à 2010. Une dernière forme importante d'élargissement concerne la vente d'énergie : 435 exploitations (près de 2 %) produisent de l'énergie pour la vente.

CHAÎNE COURTE

La part des exploitations en chaîne courte par rapport au nombre total d'exploitations en Flandre est passée de 10 % en 2016 à 18,6 % en 2020. En 2020, 4 329 exploitations agricoles étaient engagées dans une ou plusieurs activités en filière courte, soit une augmentation de 80 % par rapport à 2016. Dans 30 % des entreprises, les ventes en chaîne courte représentent au moins la moitié des ventes totales de l'entreprise.

Figure Nombre et part des exploitations agricoles à chaîne courte, 2016 et 2020



Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base de Statbel (Direction générale des statistiques - Statistics Belgium)

Les ventes à la ferme sont de loin l'activité en chaîne courte la plus pratiquée en 2020. Sur l'ensemble des exploitations pratiquant au moins une activité en chaîne courte, 94 % vendent directement à la ferme (par l'intermédiaire d'un magasin à la ferme ou d'un distributeur automatique, d'une exploitation pratiquant l'autocueillette ou sous une autre forme). En outre, 6 % des agriculteurs de la chaîne courte vendent des produits agricoles directement sur le marché et 4 % disposent d'un système de colis. 11 % des entreprises de la chaîne courte exercent une autre activité de la chaîne courte que les trois mentionnées ci-dessus.

Si l'on considère chaque spécialisation, on remarque que c'est principalement le secteur de l'horticulture qui contient la plus grande proportion d'entreprises à chaîne courte en termes de pourcentage, avec un peu plus de 30 %. En outre, 35 % de toutes les exploitations de type « cultures mixtes » sont des exploitations à chaîne courte, ce qui est le taux le plus élevé de tous les types d'exploitations. Les porcs et la volaille (11 %), le bétail de boucherie (15 %) et les cultures arables (16 %) obtiennent des résultats inférieurs. Il convient également de noter que 61 % des exploitations biologiques pratiquent la chaîne courte.



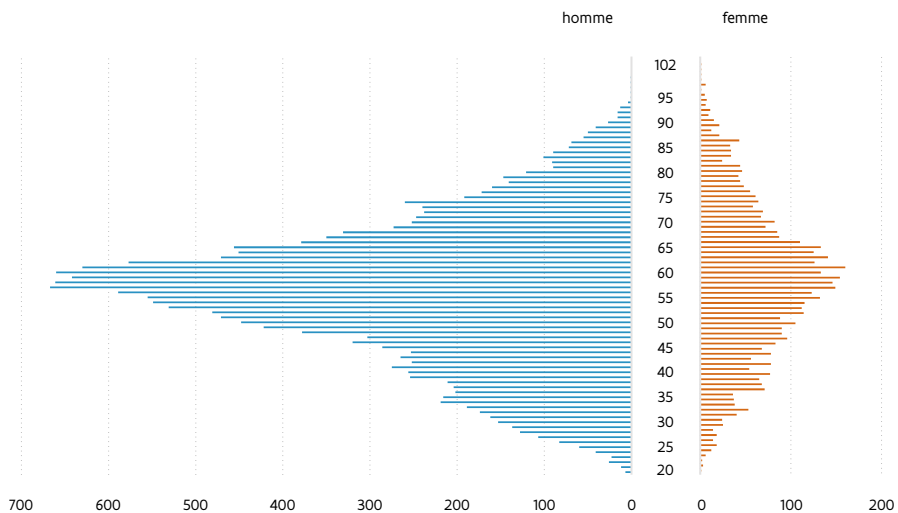
SOCIALE



L'ÂGE ET SEXE

La figure montre la pyramide des âges des déclarants (qui doivent soumettre une demande unique) répertoriés dans la Banque Carrefour des Entreprises (BCE) et ayant une production agricole. S'il y a plusieurs chefs d'exploitation, l'âge et le sexe du plus jeune d'entre eux ont été pris en compte. S'il y a plusieurs chefs d'exploitation du même âge, la priorité a été donnée à la femme.

Figure Pyramide des âges des déclarants avec numéro d'entreprise et production agricole, 2022



Source: Agence Agriculture et Pêche en mer

Au fil des ans, la proportion hommes-femmes est d'environ 80/20. La proportion de femmes chefs d'entreprise augmente légèrement chaque année : de 17 % en 2009 à 20 % en 2022.

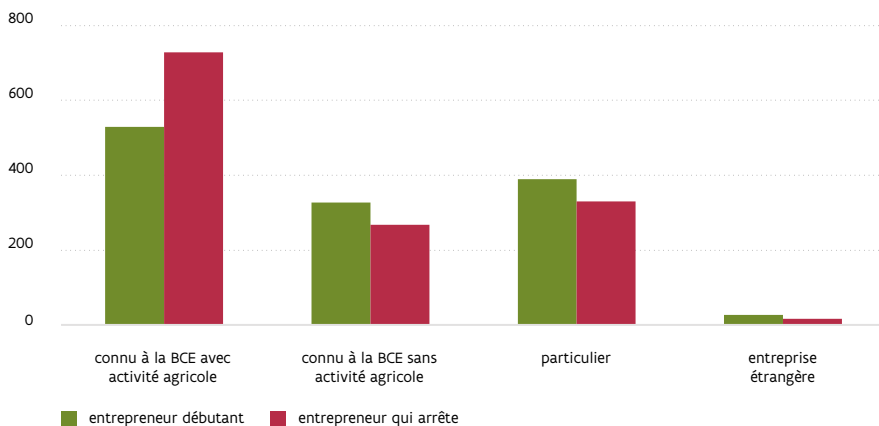
L'âge moyen (pondéré) continue d'augmenter : de près de 52 ans en 2009 à 56 ans en 2022. Il est intéressant de noter que l'âge moyen pondéré est plus élevé chez les femmes chefs d'exploitation que chez les hommes, mais l'écart se réduit.

En 2009, 18,9 % des personnes interrogées avaient plus de 65 ans ; en 2022, ce pourcentage était de 25,7 %. On notera ici la proportion encore relativement importante de personnes âgées de plus de 80 ans : de 3,1 % en 2009 à 5,1 % en 2022. En 2009, 19,6 % des agriculteurs étaient âgés de 40 ans ou moins. En 2022, 15,1 % d'entre eux appartiennent à ce groupe d'âge. Toutefois, cette part est à nouveau en hausse, après une baisse entre 2009 et 2017, avec un pourcentage relativement stable (14,8 %) par la suite entre 2017 et 2021.

ENTREPRENEURS DEBUTANTS ET QUI ARRETENT

En 2022, l'agriculture flamande comptait 1 273 entrepreneurs débutants. Parmi ceux-ci, 529 (42%) ayant une production agricole sont répertoriés auprès de la Banque Carrefour des Entreprises (BCE). 327 exploitations (26%) sont incluses dans la BCE, mais n'ont aucune production agricole. Les autres entreprises ne figurent pas dans la BCE. La majorité des cas concerne des particuliers (390 exploitations, soit 30%). Le reste se compose d'étrangers (2 %). Sur les 529 créations d'exploitations dans la BCE et ayant une production agricole, 62% sont des indépendants. Le reste relève de différentes formes juridiques (31 %) et de sociétés ou associations sans personnalité juridique (SASPJ) (6 %).

Figure Entrepreneurs débutants et qui arrêtent, par type d'exploitation, 2022



Source: Agence Agriculture et Pêche en mer

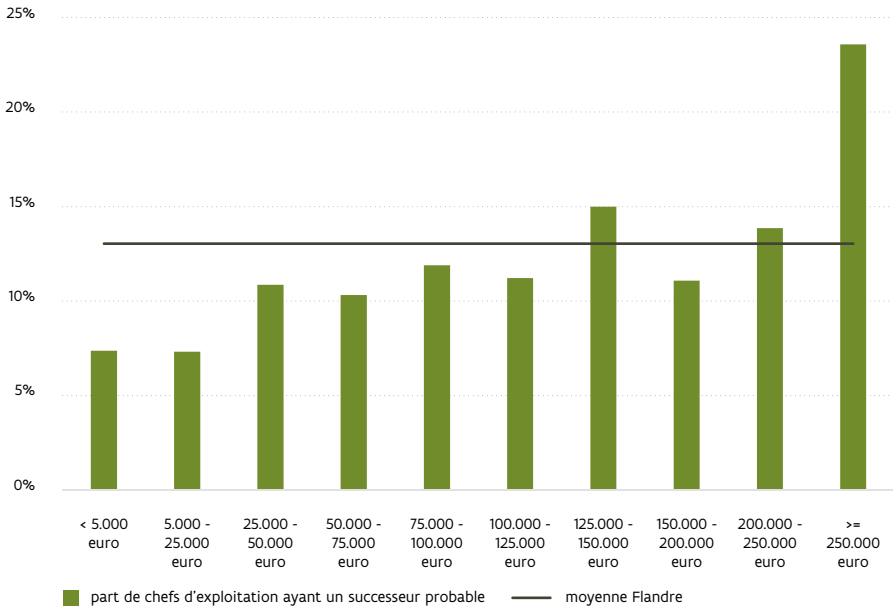
Dans le même temps, l'agriculture flamande comptait 1 343 entrepreneurs qui arrêtent, dont 54 % (728) étaient repris dans la BCE avec une production agricole et 20 % sans production agricole. Les 26 % restants ne figuraient pas dans la BCE. Sur les 728 cessations d'entreprises agricoles dans la BCE et ayant une production agricole, 80 % sont des indépendants. Le reste relève de différentes formes juridiques (13 %) et de SASPJ (7 %).

Si l'on considère le gérant le plus jeune de chaque exploitation, 41 % des entrepreneurs qui arrêtent et 8 % des entrepreneurs débutants ont plus de 64 ans et 44 % des entrepreneurs débutants et 11 % des entrepreneurs qui arrêtent ont moins de 40 ans. Parmi les entrepreneurs débutants, on trouve 446 femmes gérantes et 359 parmi les entrepreneurs qui arrêtent.

SUCCESSION

Seuls 13 % des chefs d'exploitation de plus de 50 ans ont un successeur présumé. Une ventilation de ces entreprises en fonction de leur taille montre que la succession pose surtout des problèmes dans le cas de petites entreprises. Plus les entreprises sont grandes, plus la proportion de celles qui ont un successeur présumé est élevée.

Figure Part des chefs d'exploitation de plus de 50 ans ayant un successeur présumé, en fonction de la taille de l'exploitation (rendement standard en euros), 2020



Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base de Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium)

La succession dépend également du secteur. En 2020, la succession dans les exploitations agricoles et horticoles flamandes, dont l'exploitant a plus de 50 ans, est le plus souvent garantie dans des exploitations spécialisées dans la production laitière.

La succession est uniquement sondée dans le cas d'exploitations dont l'exploitant est une personne physique âgée de plus de 50 ans. Des données ne sont pas disponibles concernant la succession dans le cas de sociétés.

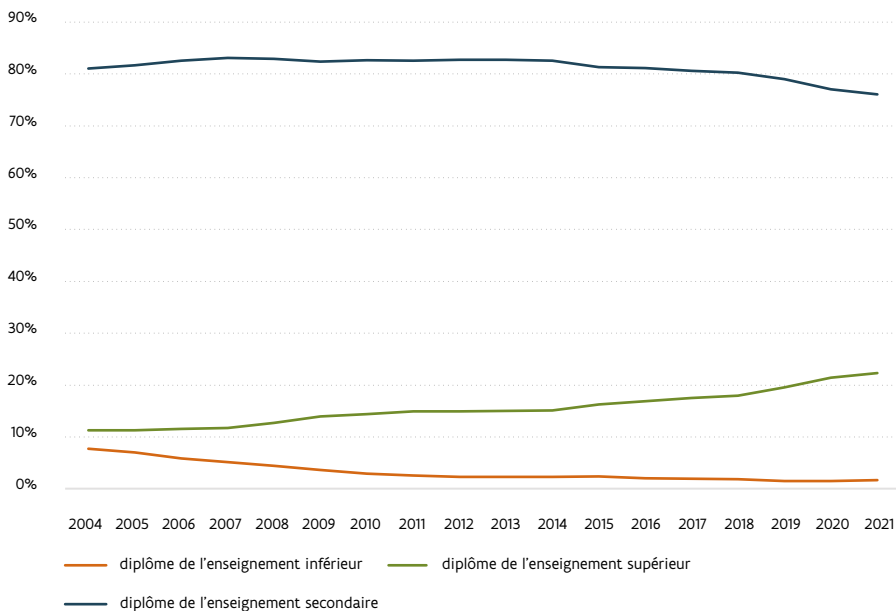
FORMATION

Le niveau de formation des exploitants participant au réseau de surveillance agricole(LMN) augmente chaque année. La majorité des exploitants ont obtenu un diplôme d'enseignement secondaire comme diplôme le plus élevé. En 2021, ce pourcentage est en baisse et est de 76 %. Le nombre d'agriculteurs sans diplôme d'enseignement secondaire a également diminué ces dernières années, passant de 7,7 % en 2004 à seulement 1,6 % en 2021.

Ces diminutions sont en faveur du nombre d'exploitants titulaires d'un diplôme supérieur. En 2021, 22 % des exploitants du LMN sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 11 % en 2004.

Non seulement le niveau de formation augmente, mais de plus en plus de candidats optent pour des formations liées à l'agriculture. En 2021, 66 % des exploitants du LMN avaient suivi une formation liée à l'agriculture, contre 60 % en 2004.

Figure Part des exploitants (du réseau de surveillance agricole) en fonction du diplôme le plus élevé obtenu, 2004-2021

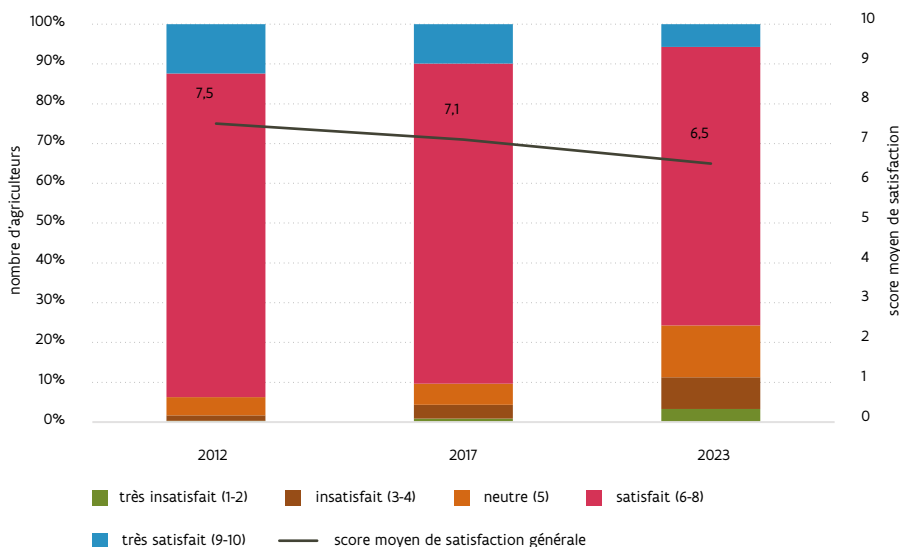


Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base du RSA

BIEN-ETRE

Une enquête sur le bien-être a été menée à l'automne 2023 auprès des agriculteurs participant au réseau de surveillance agricole (LMN). Une des questions portait sur la satisfaction globale à l'égard de la vie, qui devrait être évaluée sur une échelle de 1 à 10. Cet indicateur est régulièrement utilisé pour mesurer le bien-être subjectif dans le contexte d'une santé mentale positive. Le sondage montre que seuls 5 % des agriculteurs sont très satisfaits.

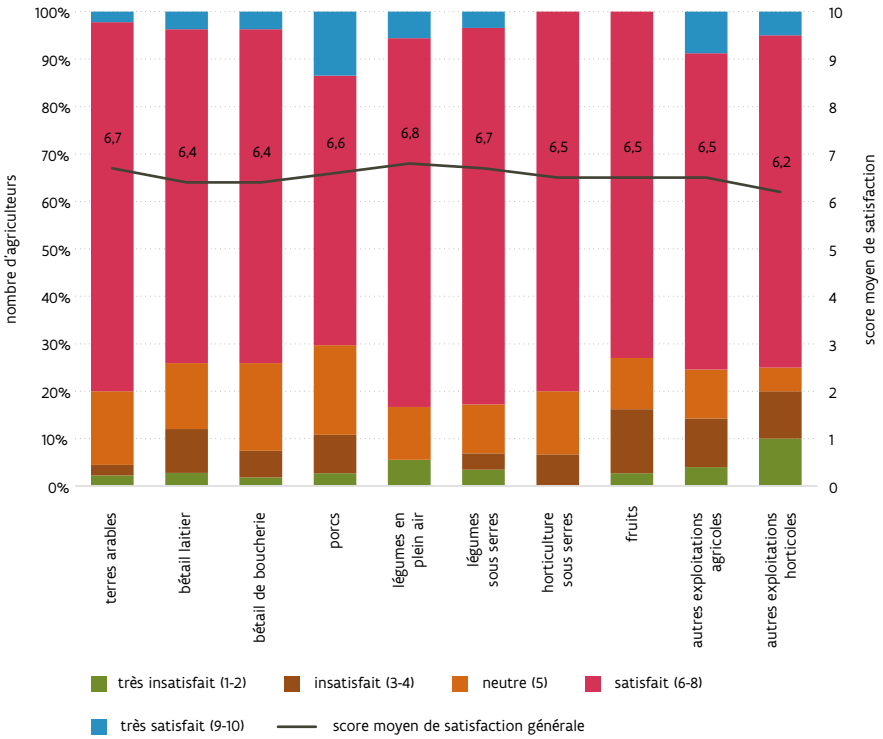
Figure Satisfaction globale à l'égard de la vie, part par classe et score moyen, 2012, 2017 et 2023



Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base du LMN

29 % des agriculteurs s'accordent un score de 8 ou plus et 11 % sont (très) insatisfaits. Dans la population générale, ces pourcentages sont respectivement de 52 % et 6 % (Statistique Flandre). Les agriculteurs sont donc moins satisfaits de leur vie que la population générale. En moyenne, les Flamands s'attribuent un score de 7,3, tandis qu'il est de 6,5 % parmi les agriculteurs. La première figure montre également que la satisfaction a diminué au cours des 12 dernières années. La deuxième figure montre les résultats par secteur.

Figure Satisfaction globale à l'égard de la vie, part par classe et score moyen, selon le secteur partiel, 2023

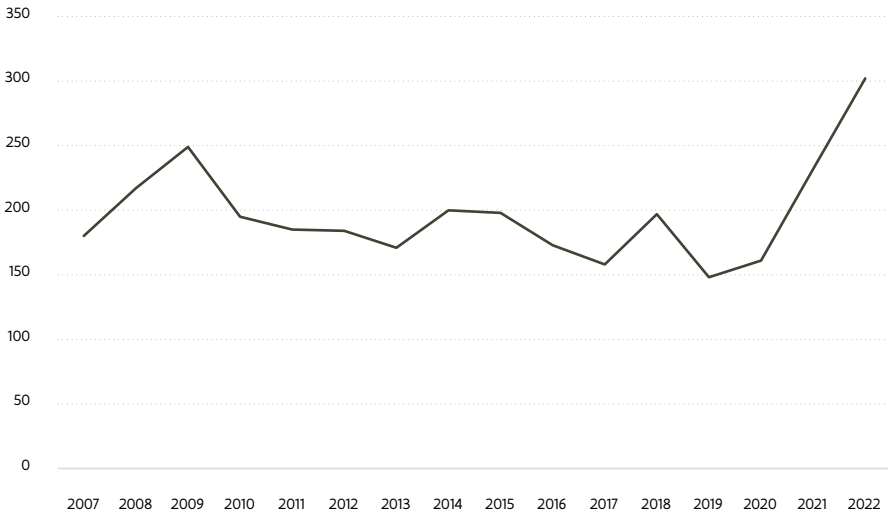


Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base du RSA

Le nombre de demandes adressées à l'organisation d'entraide Boeren op een Kruispunt montre également que le bien-être mental des agriculteurs n'est pas au beau fixe. Cette organisation aide les agriculteurs à résoudre leurs problèmes financiers, économiques, psychologiques, techniques ou sociaux.

En 2022, il y a eu 302 demandes uniques. Ce chiffre est en forte augmentation depuis 2020. L'aide est particulièrement recherchée dans les secteurs de l'élevage et des cultures arables. En horticulture, le nombre de demandes reste assez limité. Les provinces de Flandre occidentale et orientale arrivent en tête.

Figure Nombre de demandes adressées à Boeren op een Kruispunt, 2007-2022



Source: Boeren op een Kruispunt



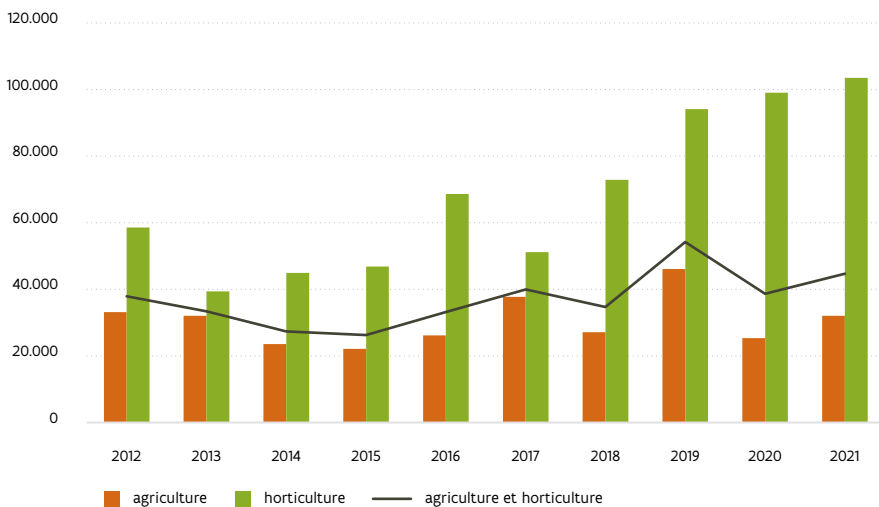
ÉCONOMIE



REVENU D'ENTREPRISE

Le revenu du travail familial (RTF) est la rémunération du travail propre (du chef d'exploitation et éventuellement des membres de la famille qui l'assistent). Les coûts des facteurs payés et facturés pour le terrain et le fonds de roulement (fermage fictif et intérêts fictifs) ont déjà été pris en compte ici. Le RTF par main-d'œuvre familiale (MOF) est la rémunération du travail propre exprimée par main-d'œuvre familiale (en euros par MOF).

Figure Revenu du travail (RTF) par main-d'œuvre familiale (MOF), euro, 2012-2021



Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base du Réseau de Surveillance Agricole (RSA)

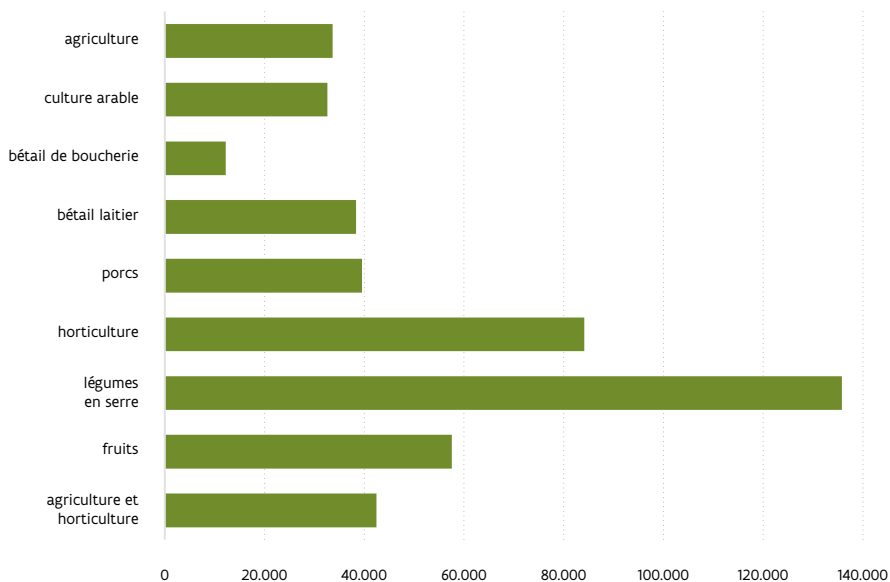
L'agriculture totale obtient un RTF minimum par MOF de 26 200 euros en 2015 et un RTF maximum de 54 200 euros par MOF en 2019 sur la période 2012-2021. Les exploitations agricoles ont obtenu un score légèrement inférieur, mais les exploitations horticolas ont généralement obtenu un RTF par MOF nettement plus élevé. Leur rémunération pour leur propre travail s'élève à un minimum de 39 400 euros en 2013 et à un maximum de 103 500 euros par MOF en 2021.

La figure montre une variabilité importante entre les années et entre les secteurs. Il ne présente que des moyennes annuelles pour l'agriculture, l'horticulture, l'élevage et le jardinage, ce qui ne permet pas de mettre en évidence les différences entre les différents secteurs et, à plus forte raison, entre les exploitations individuelles.

REVENU D'ENTREPRISE PAR SECTEUR

Le revenu du travail familial (RTF) est la rémunération du travail propre (du chef d'exploitation et éventuellement des membres de la famille qui l'assistent). Les coûts des facteurs payés et facturés pour le terrain et le fonds de roulement (fermage fictif et intérêts fictifs) ont déjà été pris en compte ici. Le RTF par main-d'œuvre familiale (MOF) est la rémunération du travail propre exprimée par main-d'œuvre familiale (en euros par MOF).

Figure Revenu du travail familial (RTF) par main-d'œuvre familiale (MOF), euro, moyenne 2017-2021



Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base du RSA

Les exploitations horticoles s'en sortent nettement mieux que les exploitations agricoles avec 84 100 euros par MOF. Les exploitations maraîchères en serre obtiennent de très bons résultats (135 800 euros par MOF). L'exploitation fruitière représente 57 500 euros par MOF.

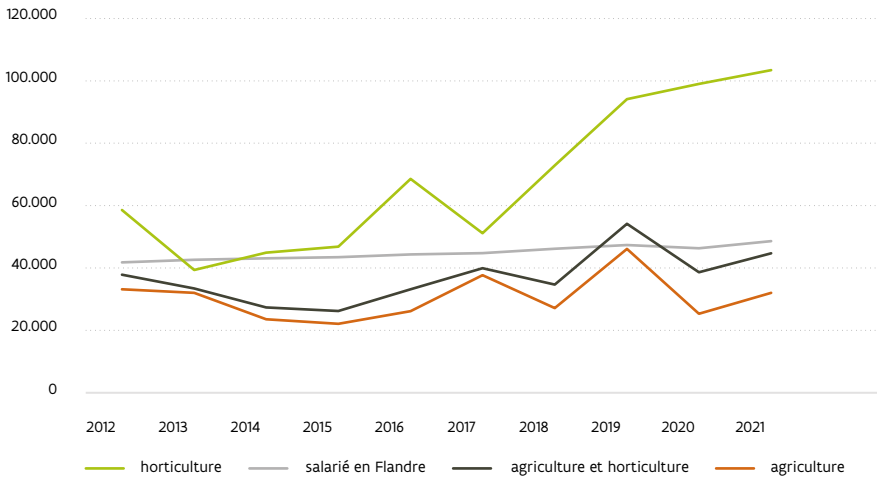
Les exploitations agricoles arrivent à une moyenne de 33 700 euros par MOF. Les différences sont (beaucoup) moins importantes. Les exploitations porcines obtiennent le RTF par MOF le plus élevé sur la période 2017-2021, soit 39 500 euros, suivies par les exploitations laitières (38 300 euros) et les exploitations de culture (32 600 euros). Les élevages de bovins à viande se situent au bas de l'échelle : en moyenne, ils ne perçoivent qu'une très maigre compensation pour leur propre travail par MOF, à savoir 12 200 euros.

COMPARAISON ENTRE LES REVENUS D'UN AGRICULTEUR ET D'UN SALARIE

Pour comparer l'état des revenus dans l'agriculture avec ceux des autres travailleurs de l'économie, nous comparons l'évolution du revenu du travail familial par main-d'œuvre familiale (MOF) avec celle du « revenu comparable ». Le « revenu comparable » représente le salaire brut moyen de l'ensemble des salariés de Flandre.

Le revenu du travail familial d'un agriculteur à temps plein en 2021, soit 44 705 euros, est inférieur de 8 % au revenu d'un salarié à temps plein en Flandre.

Figure Comparaison des revenus des agriculteurs et des salariés en Flandre, en euros, 2012-2021



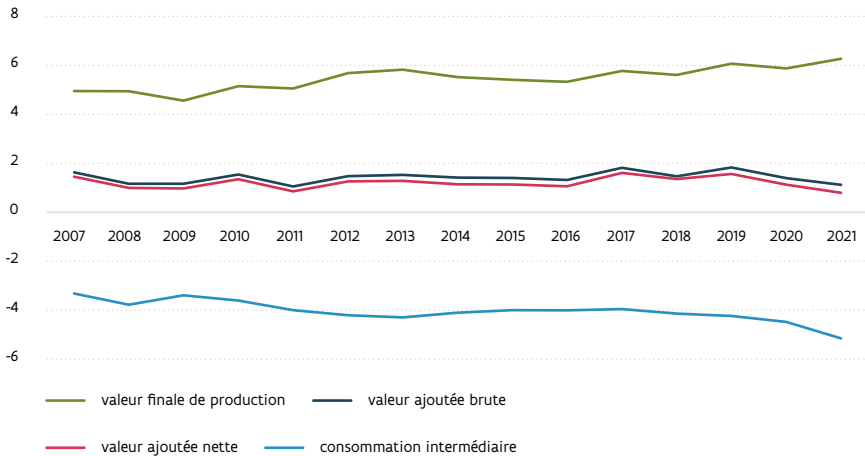
Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base du RSA, Statbel (Direction générale des statistiques - Statistics Belgium) et la Banque Nationale de Belgique

Sur l'ensemble de la période (2012-2021), le revenu moyen dans l'agriculture et l'horticulture est inférieur de 17,5 % au revenu moyen d'un salarié en Flandre. Si l'on examine les sous-secteurs, on constate que les revenus de l'horticulture fluctuent fortement et qu'ils sont en moyenne 51,4 % plus élevés que les revenus des salariés flamands sur l'ensemble de la période. Cette situation est principalement due aux trois dernières années. Toutefois, le revenu familial moyen dans le sous-secteur de l'agriculture est beaucoup plus faible, puisqu'il est en moyenne inférieur de 31,9 % au revenu du salarié.

VALEUR DE PRODUCTION

La valeur de la production finale est le chiffre d'affaires de toutes les activités agricoles et horticoles aux prix du marché. En 2021, la valeur de la production finale de l'ensemble du secteur agricole et horticole flamand s'élève à 6,29 milliards d'euros. Elle provient essentiellement de l'élevage (57 %). L'horticulture et les cultures arables suivent avec respectivement 33 % et 10 %. Les cinq premiers sous-secteurs en termes de valeur de production sont les porcs (1,28 milliard d'euros), le lait et ses dérivés (1,11 milliard d'euros), les légumes (938 millions d'euros), les plantes ornementales (579 millions d'euros) et les bovins (575 millions d'euros). Ensemble, ils représentent 71 % de la valeur totale de la production. Au cours de la période 2007-2021, la valeur de la production marque une légère tendance à la hausse.

Figure Valeur de production de l'agriculture et de l'horticulture, en milliards d'euros, 2007-2021



Source: Agence Agriculture et Pêche en mer

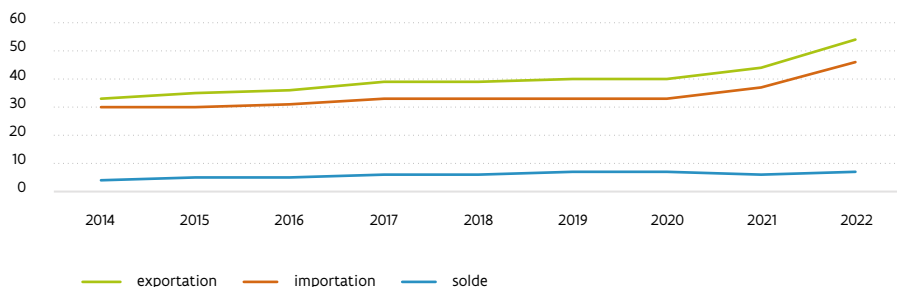
La consommation intermédiaire représente la valeur de tous les biens et services qui servent d'intrants à la production agricole. La consommation intermédiaire a augmenté ces dernières années pour atteindre 5,15 milliards d'euros en 2021. Sur ce total, 53 % sont destinés à l'alimentation animale, 12 % à l'énergie et 3 % aux engrais.

La valeur de la production finale et de la consommation intermédiaire permet de déterminer la valeur ajoutée brute. La valeur ajoutée nette est obtenue lorsque les amortissements et les subventions nettes sont également pris en compte. En 2021, la valeur ajoutée nette est de 795 millions d'euros, soit la valeur la plus faible de la période 2007-2021.

COMMERCE EXTERIEUR DES PRODUITS AGRICOLES

La Flandre est un exportateur net de produits agricoles. Les importations s'élevèrent à 46,4 milliards d'euros et les exportations à 53,8 milliards d'euros en 2022. En conséquence, l'excédent commercial est de +7,5 milliards d'euros. La part flamande du total des importations et des exportations agricoles belges est respectivement de 86,5 % et de 84,6 %.

Figure Commerce extérieur flamand de produits agricoles, milliards d'euros, 2014-2022



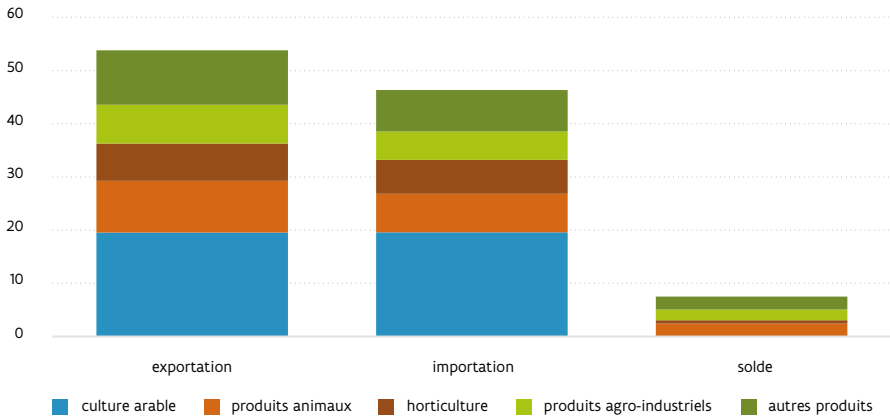
Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base de la Banque Nationale de Belgique

Les produits agricoles représentaient 9,5 % du total des importations flamandes et 11,2 % du total des exportations en 2022, selon la Banque nationale de Belgique. La hausse des importations et des exportations en 2021 et 2022 est largement due à une forte inflation. Le volume total du commerce agricole est resté relativement constant, bien qu'il y ait des différences entre les groupes de produits.

La Flandre est également un acteur de premier plan dans le secteur agroalimentaire européen. La part de la Flandre dans l'UE est de 6,4 % pour les importations agricoles et de 7,0 % pour les exportations.

Les produits agricoles sont de loin le groupe de produits le plus important pour le commerce agricole, avec des importations et des exportations de 19,6 milliards d'euros. Il s'agit donc d'une catégorie très large qui comprend des produits de base tels que les céréales et les oléagineux, destinés à la consommation humaine et animale, des produits non indigènes tels que les grains de café, le riz et le cacao, et des produits dérivés tels que les pâtes, les biscuits et le chocolat. En ce qui concerne les exportations, les autres produits (poissons, crustacés et mollusques, boissons, huiles et graisses, aliments pour animaux) (10,2 milliards d'euros) et les produits animaux (9,7 milliards d'euros) occupent les deuxième et troisième places. Parmi les importations, les autres produits (7,8 milliards d'euros) ont dépassé les produits animaux (7,3 milliards d'euros).

Figure Commerce extérieur flamand de produits agricoles, par groupe de produits, en milliards d'euros, 2022



Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base de la Banque Nationale de Belgique

Ce sont surtout les produits animaux (avec un solde de +2,5 milliards d'euros) et les autres produits (+2,4 milliards d'euros) qui contribuent à l'excédent commercial de la Flandre. Les produits agro-industriels (+2,0 milliards d'euros) et les produits horticoles (+0,6 milliard d'euros) ont également enregistré des excédents. En ce qui concerne les produits agricoles, la différence entre la valeur des importations et celle des exportations est faible (solde de -40 millions d'euros), mais le fait qu'il y ait un déficit dans cette catégorie pour la première fois depuis des années révèle une hausse des prix en 2022 pour les céréales, les oléagineux et d'autres intrants destinés à l'agriculture et aux industries agroalimentaires.

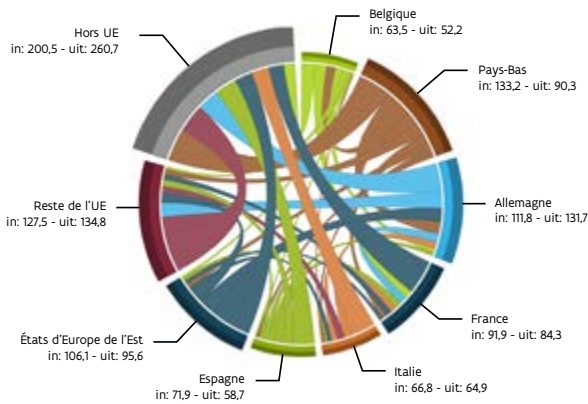
Le bilan globalement positif indique que le secteur agroalimentaire flamand crée de la valeur ajoutée. La Flandre importe de nombreux produits en vrac non transformés (cacao, blé, orge, soja et animaux vivants) et exporte des produits plus ou moins transformés (chocolat, biscuits, bière, produits laitiers et viande). La Flandre est une région de transit importante en raison de sa situation centrale en Europe occidentale et des ports d'Anvers et de Zeebrugge. Nous exportons donc également des produits étrangers en vrac, tels que des bananes, du café et du tabac.

Les données de la FAO montrent que la Belgique est le plus grand exportateur mondial de pommes de terre surgelées (frites, croquettes, etc.) et de légumes surgelés. Pour les produits chocolatés, le tabac non transformé et le malt, la Belgique occupe la deuxième place. Les autres produits les plus importants sont la bière (3e place), les pâtisseries et confiseries (4e place), le poulet (5e place), le porc (6e place), les boissons non alcoolisées (7e place) et le fromage au lait de vache (10e place).

COMMERCE EXTERIEUR DES PRODUITS AGRICOLES : FLUX

La Belgique a une économie internationale ouverte, et cela s'applique certainement au secteur agroalimentaire. En Europe, la Belgique occupe une position de premier plan dans le domaine de l'agroalimentaire. La figure montre les flux commerciaux, chaque flux étant coloré avec la couleur du pays qui réalise la valeur d'exportation la plus élevée dans les échanges entre les deux pays concernés.

Figure Flux commerciaux de produits agricoles, milliards d'euros, 2022



Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base d'Eurostat (Easy Comext)

En 2022, les exportations agroalimentaires totales de la Belgique s'élèveront à près de 63,5 milliards d'euros, tandis que les importations représenteront 52,2 milliards d'euros. Les principaux pays depuis lesquels la Belgique importe des produits agricoles en 2022 sont ses voisins, les Pays-Bas, la France et l'Allemagne (représentant ensemble 58 %) et le reste des 27 États membres de l'UE (plus de 16 %). Près de 26 % des biens importés proviennent de l'extérieur de l'UE. Les mêmes grandes lignes peuvent être observées dans les exportations agroalimentaires, où la Belgique exporte 53 % vers les pays voisins, suivis par plus de 21 % vers les autres pays des 27 États membres de l'UE. Les exportations vers les pays extérieurs à l'UE (y compris le Royaume-Uni) représentent 26 %.

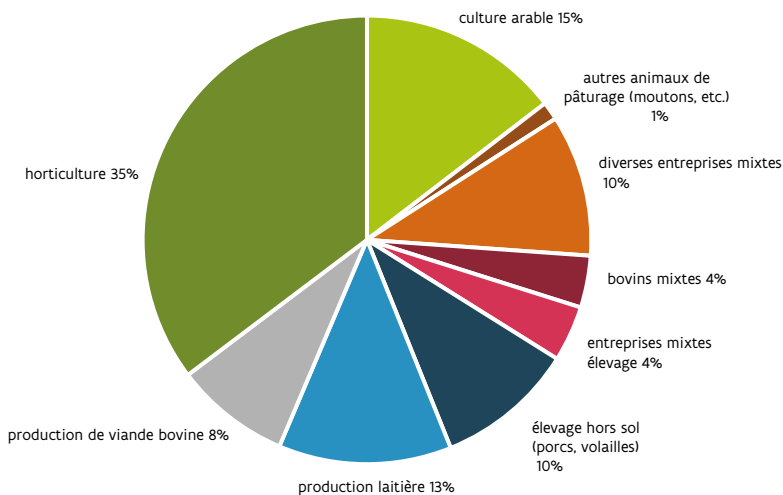
En 2022, les pays des 27 États membres de l'UE auront collectivement exporté pour 772 milliards d'euros de produits agricoles (tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE) et importé pour 720 milliards d'euros de produits agricoles. La Belgique représente 8,2 % des exportations agricoles totales et 7,4 % de la valeur totale des importations de l'ensemble des 27 pays de l'UE.

EMPLOI

En 2020, 45 938 personnes étaient employées régulièrement dans l'agriculture et l'horticulture flamandes. Suivant la tendance à la baisse du nombre d'exploitations agricoles, le nombre de personnes employées régulièrement est également en constante diminution. Par rapport à 2010, le nombre de personnes occupant un emploi régulier a diminué de 19 %. La main-d'œuvre est essentiellement familiale. En 2020, 69 % du nombre total de personnes employées régulièrement sont des travailleurs familiaux, mais la part de la main-d'œuvre familiale a considérablement diminué. Il convient de noter que les personnes employées par une entreprise sont considérées comme non familiales.

Converti en travailleurs à temps plein et en tenant compte des travailleurs non réguliers, cela représente 37 065 travailleurs à temps plein (ETP), soit une moyenne de 1,6 ETP par entreprise en 2020. Le nombre de travailleurs à temps plein est également en baisse constante. Par rapport à 2010, il y a 16 % de travailleurs à temps plein en moins.

Figure Répartition de la main-d'œuvre à temps plein par type de production, 2020



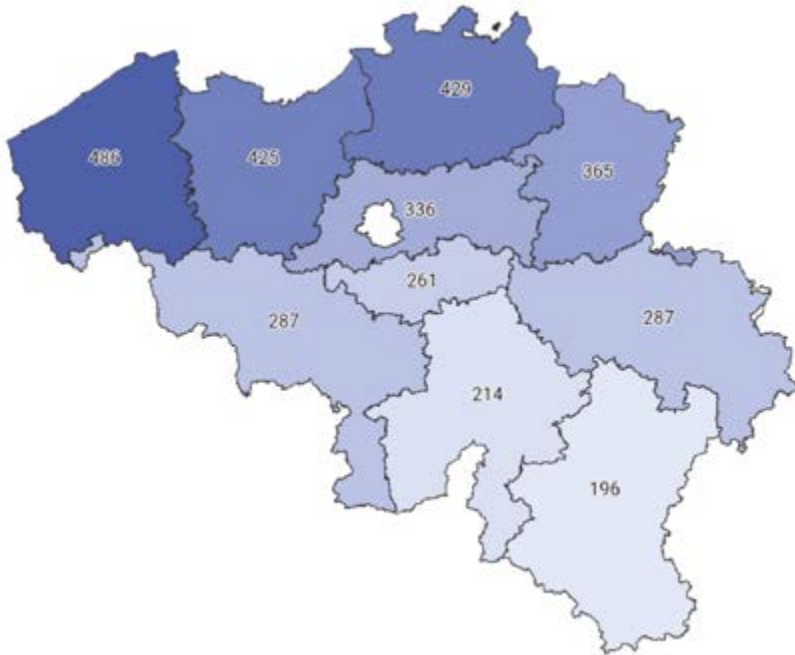
Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base de Statbel (Direction générale des statistiques - Statistics Belgium)

Environ 35 % de la main-d'œuvre est employée dans des exploitations horticoles spécialisées, 40 % dans des exploitations d'élevage spécialisées et 15 % dans des exploitations agricoles spécialisées.

PRIX DES TERRES AGRICOLES

En 20 ans, la proportion de terres arables appartenant à des agriculteurs est passée de 33 % à 40 % en 2020. La proportion de terres louées a diminué de 66 % à 58 % au cours de la même période. Les 1 à 2 % restants représentent le métayage et à d'autres formes de location.

Figure Prix de location moyen des terres agricoles, en euros par hectare, 2022



Source: Statbel (Direction générale des statistiques - Statistics Belgium)

En 2023, le prix de vente moyen d'un hectare de terre agricole en Flandre s'élève à 66 288 euros. Cela représente une augmentation de près de 69 % en 10 ans. Les terres agricoles les plus chères se trouvent en Flandre occidentale (75 300 euros) et les moins chères dans le Limbourg (53 747 euros) (Notaris.be, 2022).

Le prix de location des terres cultivées en Flandre s'élève en moyenne à 424 euros par hectare en 2022, ce qui représente une augmentation de plus de 45 % en 10 ans. En termes de loyers, la Flandre occidentale (486) est également la province la plus chère. Le Brabant flamand, quant à lui, a le loyer le moins cher, soit 336 euros par hectare.



ENVIRONNEMENT



DESTINATION VS. UTILISATION DE LA SURFACE AGRICOLE

Sur les 674 500 hectares déclarés par les personnes tenues de déposer une demande unique, 599 500 hectares (89 %) sont en zonage agricole, 44 200 hectares (6,5 %) en zonage vert (nature et réserve, forêt, autre vert), 28 500 hectares (4,2 %) en zonage dur (résidentiel, industriel, autre) et 1 900 hectares (0,3 %) en zonage récréatif.

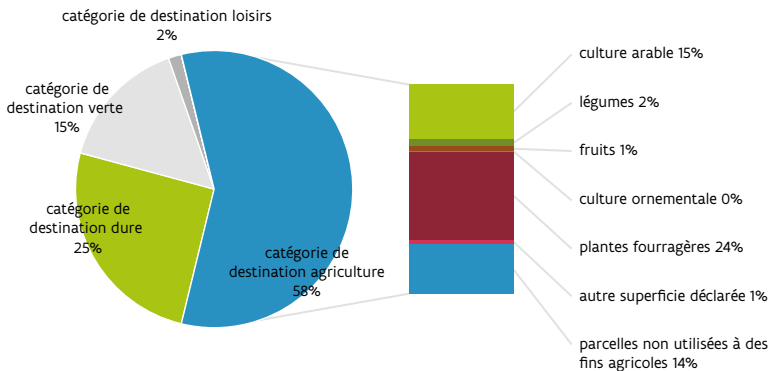
Selon la Comptabilité spatiale, 783 500 hectares (57,6 %) de la Flandre sont marqués en zone agricole, 345 300 hectares (25,4 %) en zone dure, 210 200 hectares (15,5 %) en zone verte et 20 600 hectares (1,5 %) en zone récréative.

Sur les 783 500 hectares destinés à l'agriculture, 599 500 hectares (76,5 %) ont été déclarés par les déclarants. Cela signifie que 23,5 % du zonage agricole (184 000 ha) n'est pas utilisé pour l'agriculture.

L'existence d'une non conformité à la zone dépend de la culture et/ou du zonage réel dans le plan spatial. Il s'agit par exemple de landes en gestion naturelle dans une zone verte, de prairies équestres dans une zone récréative ou de bâtiments agricoles dans une zone dure.

Le zonage spatial peut avoir une incidence sur les possibilités d'expansion des exploitations ou sur les possibilités après la cessation de l'activité agricole.

Figure Comptabilité spatiale de la Flandre et répartition de la destination agricole par utilisation, 2022

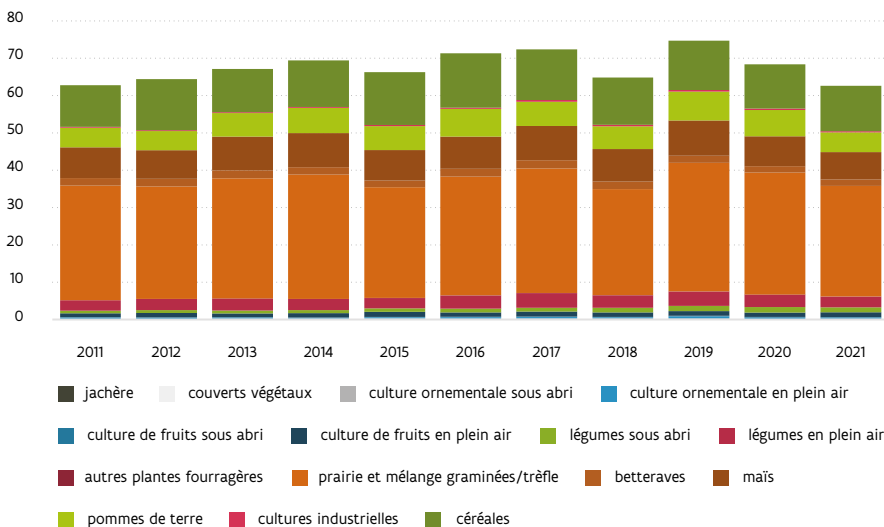


Source: Agence Agriculture et Pêche en mer, sur la base de ses propres données et du département de l'environnement.

NUTRIMENTS

Les cultures et les animaux ont besoin d'éléments nutritifs, tels que l'azote (N) et le phosphore (P). Ils les obtiennent par le biais d'engrais ou d'aliments pour animaux. En 2021, 91,6 millions de kg de N et 17,3 millions de kg de P provenant d'effluents d'élevage (effluents bruts et produits transformés) ont été utilisés sur des terres agricoles (VLM, 2022). Sur la base d'une extrapolation des données du Réseau de surveillance agricole (RSA), l'utilisation totale d'engrais par l'agriculture et l'horticulture flamandes est estimée à 62,6 millions de kg N en 2021. Par rapport à 2020, l'utilisation est en baisse de 8 %. En 2021, la plupart des engrais azotés ont été appliqués aux prairies (47 %) et aux céréales (19 %). Le maïs représente 12 % et les pommes de terre 8 %. Les parts sont relativement constantes dans le temps.

Figure Utilisation d'engrais par groupe de cultures, millions de kg N, 2011-2021

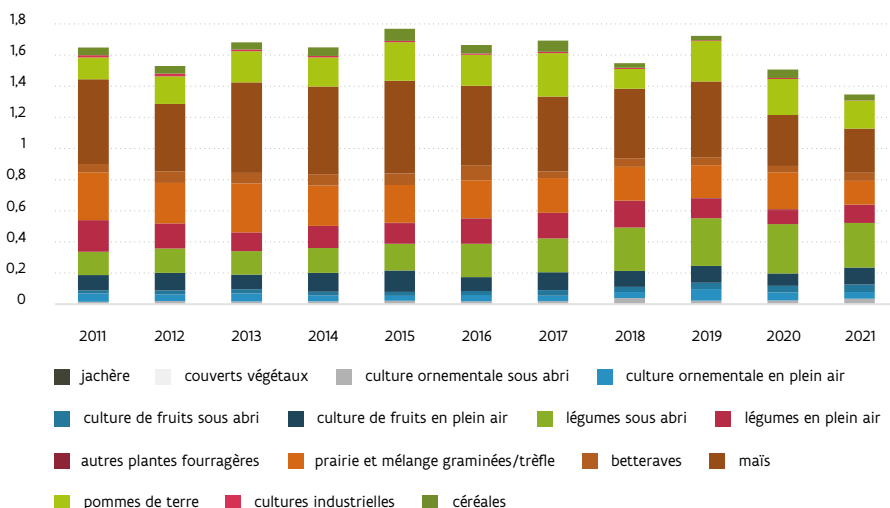


Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base du RSA et de la demande unique

Pour obtenir des rendements élevés, les cultures sous abri utilisent beaucoup d'engrais azotés par hectare. L'engrais animal n'y est pas utilisé. Les tomates, qui restent en serre pendant près d'un an, reçoivent 1.484 kg N/ha par an. Viennent ensuite la laitue (654 kg N/ha), les autres légumes sous abri (640 kg N/ha), les cultures ornementales sous abri (363 kg N/ha) et les cultures fruitières sous abri (207 kg N/ha). À l'extérieur, la majeure partie de l'engrais azoté est appliquée au froment d'hiver (169 kg N/ha) et à l'orge d'hiver (131 kg N/ha). Pour la betterave sucrière, il s'agit de 82 kg N/ha et pour le maïs de 50 kg N/ha.

En 2021, l'utilisation totale estimée d'engrais P après extrapolation sur la base du RSA est de 1,3 million de kg P. La répartition du P entre les groupes de cultures donne une image différente de celle de l'azote, car les besoins des cultures sont différents. La plus grande partie du phosphore se retrouve dans les légumes sous abri (21 %), le maïs (21 %), les pommes de terre (5 %) et les prairies (11 %). Par rapport à 2020, l'utilisation est en baisse de 8 %. Par rapport à 2011, l'utilisation a augmenté de 91 % sur les légumes sous abri et diminué de 48 % pour le maïs.

Figure Utilisation d'engrais par groupe de cultures, millions de kg P, 2011-2021



Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base du RSA et de la demande unique

Une grande quantité de P par hectare est utilisée dans les cultures sous abri en raison des rendements élevés visés et de l'impossibilité d'appliquer de l'engrais animal. Les tomates, qui restent en serre pendant près d'un an, reçoivent ainsi 315 kg P/ha. Viennent ensuite les autres légumes sous abri (150 kg P/ha), les laitues (130 kg P/ha), les cultures ornementales sous abri (77 kg P/ha) et les cultures fruitières sous abri (63 kg P/ha). À l'extérieur, les besoins en P sont les plus élevés pour les cultures de racines de chicorée (20 kg P/ha) et pour les autres cultures fruitières à l'extérieur (19 kg P/ha). Les pommes de terre de conservation reçoivent 5 kg P/ha et le maïs 2 kg P/ha.

Depuis 2021, les agriculteurs ainsi que les producteurs et les négociants d'engrais doivent tenir un registre numérique des engrais. Selon le registre d'utilisation des agriculteurs, 48,6 millions de kg de N et 0,6 million de kg de P par ha ont été utilisés en 2021. Toutefois, sur la base des registres des négociants en engrais, la VLM (Agence flamande terrienne) conclut que la quantité d'engrais achetée est sous-déclarée dans les registres numériques des agriculteurs (VLM, 2022).

Les plantes et les animaux n'absorbent pas tous les nutriments offerts. Une partie de ces substances disparaît dans l'air, le sol et l'eau. Cette perte d'éléments nutritifs se traduit par une perte d'intrants pour les exploitations agricoles et entraîne des coûts supplémentaires. Malgré tous les efforts déployés, ces émissions restent un défi difficile à relever pour l'agriculture. Ainsi, l'agriculture est la principale source d'émissions acidifiantes (48 %) et d'émissions eutrophisantes (53 %) en Flandre. Selon le plan de politique de l'air 2030, la charge critique pour l'acidification et l'eutrophisation ne devrait être dépassée dans aucun écosystème d'ici à 2050. En 2021, cette valeur seuil de dépôt pour l'acidification est dépassée sur 19% de la surface totale de la nature en Flandre. Pour l'eutrophisation, elle l'est de 80 %. L'agriculture représente 40 % du total des dépôts acidifiants en Flandre en 2021, ce qui en fait la deuxième source la plus importante, après les importations provenant de l'extérieur de la Flandre (49 %). Les émissions totales de substances potentiellement acidifiantes provenant de l'agriculture diminuent de 11 % en 2021 par rapport à 2007 et de 34 % par rapport à 2000. Les émissions d'ammoniac (NH₃) représentent 90 % des émissions potentiellement acidifiantes provenant de l'agriculture en 2021. La part des oxydes d'azote (NO_x) est de 9 %. Celle du dioxyde de soufre (SO₂) est négligeable. Malgré une réduction de 68 % par rapport à 2000, l'agriculture représente 94 % des dépôts d'ammoniac en Flandre en 2021. Les émissions agricoles acidifiantes sont étroitement liées à l'utilisation et au stockage de l'engrais (animal), le NH₃ (et dans une moindre mesure le NO_x) se volatilise. Plus précisément, en 2021, il s'agit de la stabulation et du stockage du fumier (57 %), de l'épandage du fumier (21 %) et du pâturage (7 %). L'utilisation d'engrais représente 9 %. L'utilisation de carburants ne représente que 3 % du total (VMM, 2023).

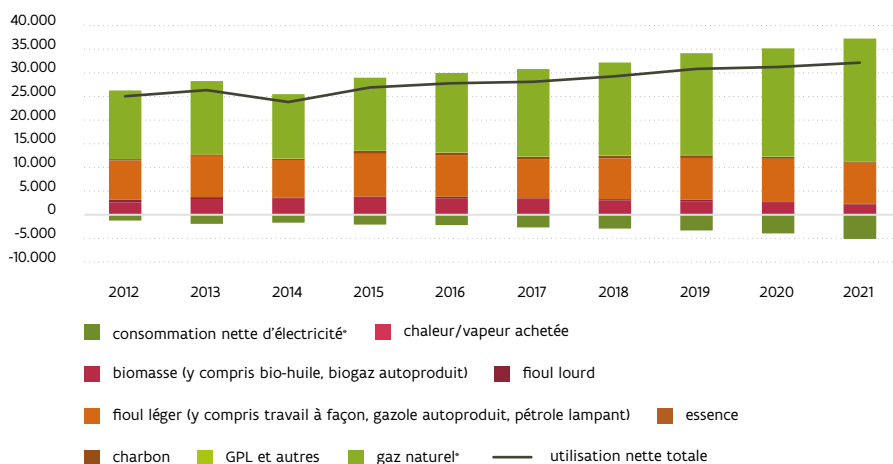
Si l'azote et le phosphore fournis par l'engrais animal, l'engrais ou d'autres fertilisants ne sont pas absorbés par les plantes pendant la période de croissance, ces éléments nutritifs peuvent s'infiltrer dans les eaux de surface et les eaux souterraines. Les différents plans d'action en matière d'engrais (PAE) sont axés sur la réalisation des objectifs de la directive sur les nitrates. Au cours des dix dernières années, les niveaux de nitrates dans le réseau de surveillance du PAE ont été relativement stables, avec des taux de dépassement plus élevés au cours des années d'hiver 2017-2018 à 2020-2021. Cela s'explique par les longues périodes de sécheresse qui ont marqué la saison de croissance au cours des années 2017-2020. En 2021, les conditions météorologiques ont été plus favorables, avec un taux de dépassement inférieur de 22 % pour l'hiver 2021-2022. En cas de dépassement, le seuil de 50 mg de nitrates par litre d'eau de surface a été dépassé au moins une fois. Le PAE 6 applique également un objectif de concentration moyenne de nitrates par zone de ruissellement de 18 mg de nitrates par litre. Il a été atteint sur 54 % de la surface agricole au cours de l'année d'hiver 2021-2022. La concentration moyenne de nitrates dans les eaux de surface de type 1, 2 et 3 est de 27,3 mg de nitrates/l. Les concentrations d'orthophosphates se sont améliorées depuis 2016, mais 54 % des sites de mesure ne respectent pas la norme de qualité environnementale au cours de l'année d'hiver 2021-2022. Pour les eaux souterraines, une augmentation a été observée en 2021 par rapport aux années précédentes, avec une moyenne de 35,4 % des points de mesure dépassant la norme de 50 mg de nitrate/l (VLM, 2022).

ÉNERGIE

L'utilisation totale nette d'énergie primaire par le secteur agricole passe à 31 161 térajoules (TJ) en 2021. Le gaz naturel est le principal vecteur énergétique (81 %). La part du fioul léger est de 27 % et celle de la biomasse de 7 %. Le fioul lourd et le charbon représentent chacun 1 %. Depuis 2010, l'agriculture flamande est devenue un producteur net d'électricité grâce aux centrales de cogénération et aux panneaux solaires. En 2021, l'agriculture injecte au réseau 5 102 TJ de plus qu'elle n'en prélève.

Les centrales de cogénération gérées par le secteur agricole ont produit une quantité nette de 10 610 TJ d'électricité en 2021. Sur ce total, 8 583 TJ sont vendus au réseau, les 2 027 TJ restants étant consommés par les entreprises elles-mêmes.

Figure Consommation d'énergie nette par vecteur d'énergie, en térajoules, 2012-2021



* évolution largement attribuable à la cogénération

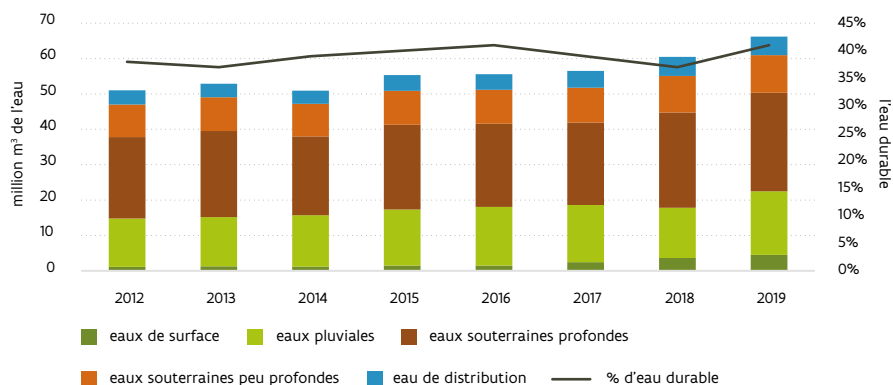
Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base du RSA et de Statbel (Direction générale des statistiques - Statistics Belgium) et le bilan énergétique VEKA (Agence flamande pour l'Énergie et le Climat)

Le secteur des légumes de serre est le plus gros consommateur d'énergie (51 %) en 2021. La part d'énergie du secteur de la floriculture en serre représente 6 %. Les centrales de cogénération dans l'horticulture en serre sont principalement alimentées par du gaz naturel. L'énergie est principalement utilisée pour chauffer les serres et, depuis peu, pour éclairer les cultures. Les « autres exploitations » représentent 13 %. Viennent ensuite l'élevage laitier spécialisé (8 %) et l'élevage porcin (7 %). Le secteur des cultures arables représente 5 %.

EAU

L'utilisation de l'eau dans l'agriculture et l'horticulture, à l'exclusion de l'eau de pluie directe, est estimée à 66,2 millions de m³ en 2019. Pour la deuxième année consécutive, il a fait très chaud et sec, ce qui a entraîné des interdictions de captage. Selon la source d'alimentation en eau, 58 % sont des eaux souterraines pompées (42 % profondes, 16 % peu profondes), 27 % des eaux de pluie récupérées et 8 % de l'eau de distribution. L'utilisation de l'eau de surface dépend de la proximité d'un cours d'eau ou d'un lac et de la qualité de l'eau, mais en raison de la sécheresse, sa part passe de 2 % en 2012 à 7 %. Compte tenu de la faible disponibilité de l'eau en Flandre, l'utilisation durable de l'eau est importante. Cette part était de 41 % en 2019. La proportion d'eau durable est la somme de toutes les eaux de pluie, de 80 % des eaux de surface et de 50 % des eaux souterraines peu profondes, divisée par l'utilisation totale de l'eau.

Figure Utilisation de l'eau par source d'eau et part de l'eau durable, 2012-2019



Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base du RSA et de Statbel (Direction générale des statistiques - Statistics Belgium)

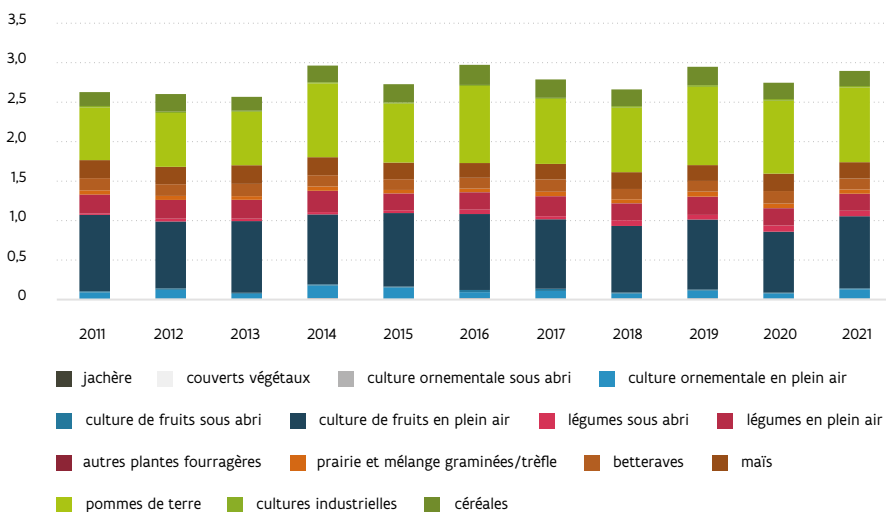
L'horticulture en serre représente 20 % de la consommation d'eau en 2019. L'irrigation par gouttelettes et la recirculation des eaux de drainage permettent de réduire les besoins en eau. En collectant l'eau de pluie dans de grands bassins, l'horticulture en serre a un taux de durabilité de 72 %. Sur la période 2017-2022, le FFIA (Fonds flamand d'Investissement agricole) a apporté un soutien de 7,8 millions d'euros, représentant 1 405 152 m³ de collecte et de stockage d'eau supplémentaire.

Le « Blue Deal » et divers appels à projets encouragent les collaborations autour de la réutilisation des eaux résiduelles (eaux de pluie, effluents traités) entre les agriculteurs et l'industrie, d'une meilleure rétention de l'eau dans les champs et de cultures tolérantes à la sécheresse.

PROTECTION DES CULTURES

Les agriculteurs utilisent des produits phytopharmaceutiques pour protéger leurs cultures. L'utilisation de produits phytopharmaceutiques en 2021 est estimée à 2,9 millions de kg de substances actives. L'essentiel des produits va aux pommes de terre (33 %) et aux cultures fruitières extérieures (32 %). 7 % sont consacrés à la culture des légumes de plein air, du maïs et des céréales. Par rapport à 2011, l'utilisation a augmenté de 10 %, mais l'indicateur de risque harmonisé 1 (HRI 1) montre une réduction de 44 % du risque pour l'homme et l'environnement. Par groupe d'application, la répartition suivante vaut pour 2021 : 45 % de fongicides, 28 % d'herbicides, 7 % d'insecticides et 20 % d'autres produits (régulateurs de croissance, désinfectants du sol, répulsifs et conservateurs).

Figure Utilisation des produits phytopharmaceutiques, par groupe de cultures, en kg d'ingrédients actifs, 2011-2021



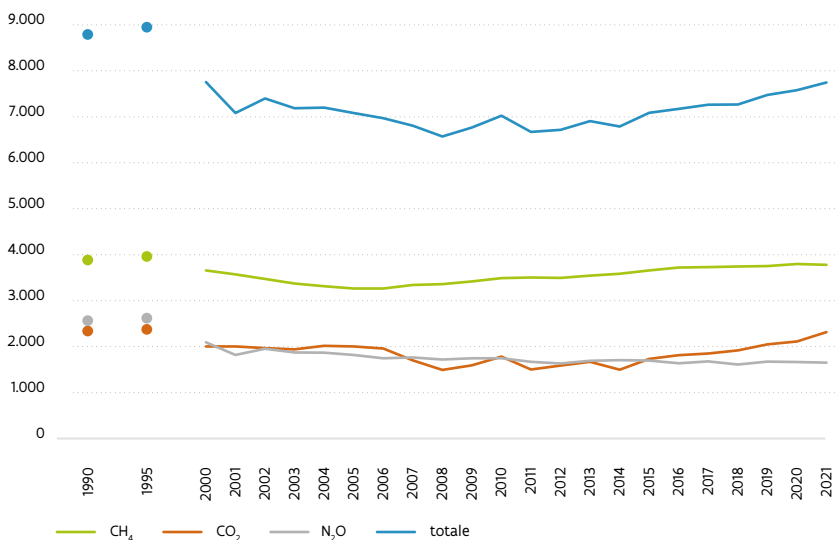
Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base du RSA et de la demande unique

Les poires basses tiges ont une utilisation de 69 kg de matière active par hectare (moyenne pondérée 2017-2021), principalement contre les maladies fongiques que sont la tavelure, l'oïdium, la pourriture des fruits et le puceron du poirier. Les pommes sont moins traitées (37 kg/ha). La culture de pommes de terre de semence connaît également une très forte utilisation, avec 55 kg de substances actives par hectare pour obtenir un matériel de plantation exempt de maladies. 18 kg de substances actives sont utilisés pour les pommes de terre de conservation, et 5 kg de moins pour les pommes de terre précoces, car elles restent moins longtemps dans le champ.

GAZ A EFFET DE SERRE

L'agriculture flamande a émis 7,7 mégatonnes (Mt) d'équivalents CO₂ en Flandre en 2021. Cela représente 10 % des émissions totales de gaz à effet de serre de la Flandre. Après avoir diminué entre 1990 et 2008, les émissions provenant de l'agriculture augmentent régulièrement chaque année depuis lors. Le secteur agricole est le seul secteur où les émissions absolues en 2021 sont plus élevées qu'en 2005 : +9 %. En 2021, les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'agriculture avaient diminué de 12 % par rapport à 1990.

Figure Émissions de gaz à effet de serre, Mt d'équivalent CO₂ par gaz à effet de serre, 1990-2021



Source: Vlaamse Milieumaatschappij (VMM)

Les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'agriculture se composent d'émissions énergétiques (CO₂) et d'émissions non énergétiques (oxyde nitreux ou N₂O et méthane ou CH₄). Les émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie sont limitées par rapport à d'autres secteurs. En 2021, la part du chauffage des bâtiments sera de 28 % et celle des machines mobiles de 3 %. Le facteur déterminant de l'évolution des émissions non énergétiques provenant de l'agriculture est la taille et la composition du cheptel. Cela s'applique à la fois à la baisse avant 2008 et à la hausse après. Ces émissions proviennent des processus de digestion (CH₄) et du stockage du fumier/stabulation (CH₄ et N₂O). Elles étaient respectivement de 32 % et 20 % en 2021. En outre, les sols agricoles émettent également du CO₂ et du N₂O. En 2021, cela représentait 17 % du total.



SECTEURS

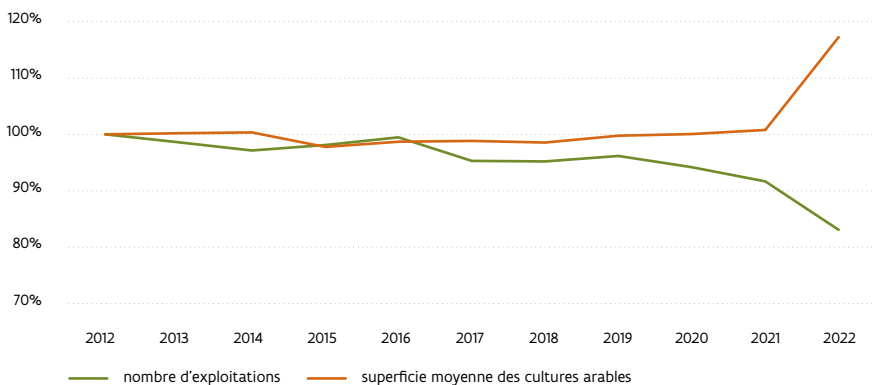


CULTURES ARABLES

En 2022, la Flandre compte 13 268 exploitations agricoles pratiquant les cultures arables, ce qui représente 59 % des exploitations flamandes. Le nombre d'exploitations pratiquant les cultures arables a diminué de 17 % par rapport à 2012. En revanche, la superficie moyenne des exploitations a augmenté pour atteindre une moyenne de 16 hectares de cultures arables par exploitation. Près d'un tiers de toutes les exploitations agricoles flamandes (7 369 exploitations) sont des exploitations spécialisées dans les cultures arables. De plus, leur nombre augmente. La superficie des terres arables a diminué de 3 % pour atteindre 215 800 hectares au cours de la période 2012-2022, mais elle représente toujours plus d'un tiers de la superficie totale cultivée. Les cultures arables sont concentrées dans la région argilo-sableuse et limoneuse et dans les polders.

La figure ci-dessous montre l'évolution du nombre d'exploitations ayant des cultures arables et la superficie moyenne de cultures arables par exploitation. Cette évolution est présentée sous forme d'indice par rapport à 2012.

Figure Évolution du nombre d'exploitations et de la superficie moyenne des terres arables, indice 2012 = 100 %

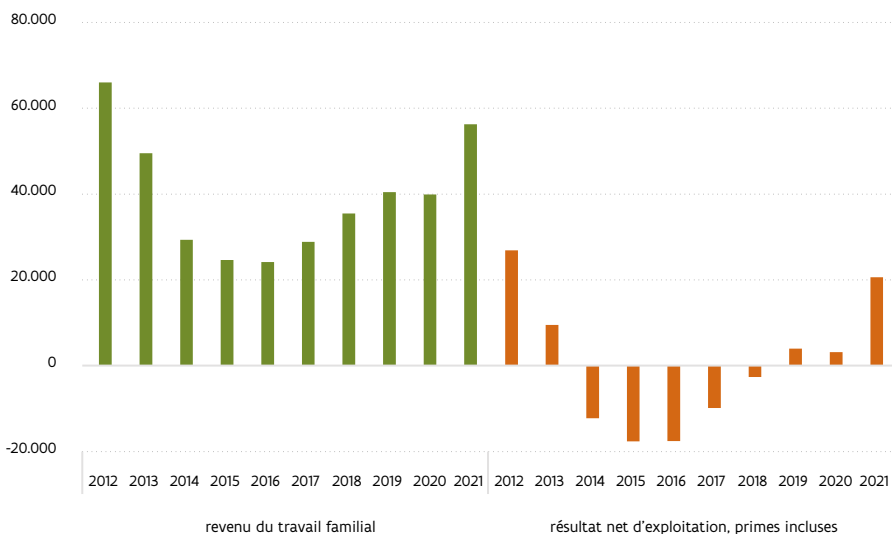


Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base de Statbel (Direction générale statistique - Statistics Belgium)

La valeur finale de la production des cultures arables flamandes se situe entre 457 et 668 millions d'euros depuis 2012. En 2021, la valeur atteignait 631 millions d'euros, soit une augmentation de 25 %. Les pommes de terre sont de loin le produit le plus important en 2021, représentant 47 % de la valeur de production totale des cultures arables. La part des céréales est d'environ 25 %, le blé et l'orge étant les principales cultures. La betterave sucrière suit de près avec 6 %.

De 2012 à 2021, le revenu du travail familial fluctue entre 24 100 euros et 66 000 euros par exploitation. Au cours de la même période, les exploitations de cultures arables comptent en moyenne 1,2 travailleur familial. En 2021, le revenu du travail familial s'élève à près de 56 300 euros par exploitation. Le résultat d'exploitation net a été négatif à plusieurs reprises au cours de la période 2012-2021 pour les cultures arables. Toutefois, l'année 2021, avec 20 600 euros par exploitation, est la deuxième année où le résultat net d'exploitation est le plus élevé. Ainsi, les agriculteurs peuvent compenser tous les facteurs de production et il subsiste une indemnité pour l'entrepreneuriat.

Figure Indicateurs de revenus commerciaux (euros par exploitation), 2012-2021



Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base du LMN

La consommation nette d'énergie des exploitations spécialisées dans les cultures arables est de 1 765 TJ en 2021, ce qui correspond à 5 % de la consommation totale par le secteur agricole. En 2019, les cultures arables représentent moins de 1 % de la consommation totale d'eau dans le secteur agricole.

Les exploitations spécialisées dans les cultures arables ont, en 2021, une consommation estimée de 557 tonnes de substances actives en produits phytopharmaceutiques. La part des fongicides est de 42 %, celle des herbicides de 38 %, celle des insecticides de 5 % et celle des autres produits de 15 %. La consommation d'engrais par ces exploitations en 2021 est estimée à 13,1 millions de kg d'azote (N), 209 000 kg de phosphore (P) et 5,3 millions de kg de potassium (K).

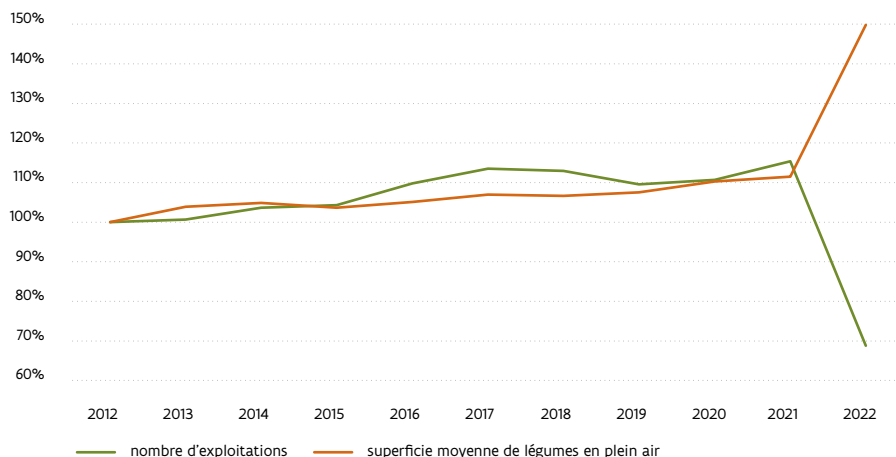
LEGUMES EN PLEIN AIR

En 2022, 2 644 exploitations, soit 12 % des exploitations flamandes, cultivent des légumes de plein air. Par rapport à 2012, le nombre d'exploitations spécialisées dans les légumes en plein air a diminué de 31 %, principalement en raison d'une diminution exceptionnelle en 2022 (pour des raisons administratives). Malgré une baisse significative du nombre d'exploitations en 2022, la superficie des légumes en plein air a augmenté de 3 % pour atteindre 26 216 hectares au cours de la période 2012-2022, ce qui représente 4 % de la superficie totale cultivée. La culture de légumes en plein air est fortement concentrée au niveau régional dans le centre de la Flandre occidentale.

La superficie moyenne par exploitation a augmenté de 50 % depuis 2012, ce qui indique de fortes économies d'échelle. D'ici à 2022, chaque exploitation cultivera en moyenne 10 hectares de légumes en plein air. Un cinquième (541 exploitations) des exploitations agricoles cultivant des légumes en plein air sont des exploitations maraîchères spécialisées.

La figure ci-dessous montre l'évolution du nombre d'exploitations cultivant des légumes en plein air et la superficie moyenne de légumes en plein air par exploitation. Cette évolution est présentée sous forme d'indice par rapport à 2012.

Figure Évolution du nombre d'exploitations et de la superficie moyenne de légumes en plein air, indice 2012 = 100 %

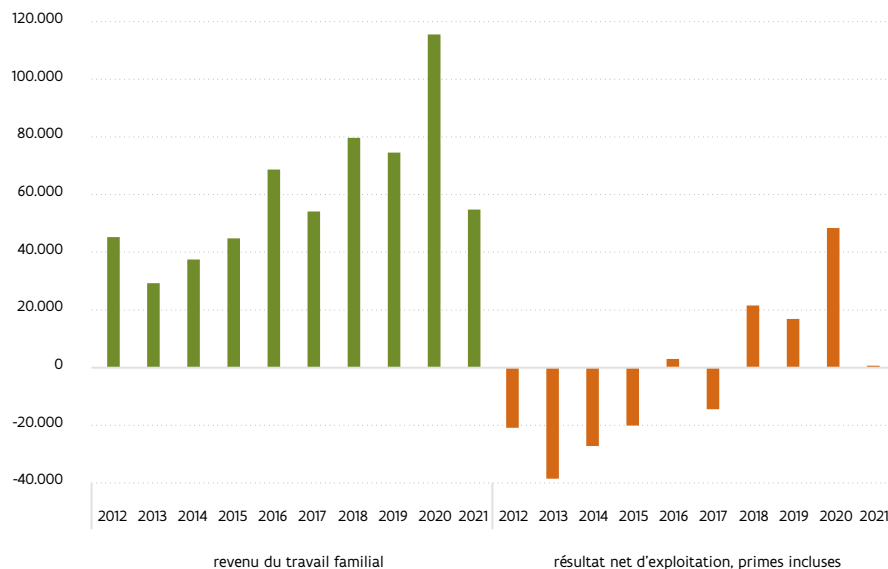


Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base de Statbel (Direction générale statistique - Statistics Belgium)

La valeur de production finale de la culture de légumes en plein air augmente progressivement à un taux de croissance annuel moyen de 2 % entre 2012 et 2020. En 2021, cependant, la valeur de production augmente de 34 % pour atteindre 463 millions d'euros. Les produits représentant les plus grandes parts de la valeur totale de production de légumes en plein air sont les poireaux (26%), les carottes (14%) et les choux-fleurs (9%).

En 2021, le revenu du travail familial s'élève à près de 54 700 euros par exploitation. Durant la période 2012-2021, les exploitations de légumes en plein air comptent en moyenne 1,6 travailleur familial. Durant les années avant 2018, le résultat net d'exploitation des exploitations de légumes en plein air était souvent négatif. À partir de 2018, le résultat net d'exploitation devient positif, mais en 2021, il chute de 48 200 euros à 500 euros par exploitation.

Figure Indicateurs de revenus commerciaux (euros par exploitation), 2012-2021



Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base du RSA

En 2021, la consommation nette d'énergie des entreprises spécialisées dans les légumes en plein air n'est que de 115 TJ, ce qui correspond à moins de 1 % de la consommation totale par le secteur agricole. En 2019, les exploitations de légumes en plein air représentent 2 % de la consommation totale d'eau dans le secteur agricole.

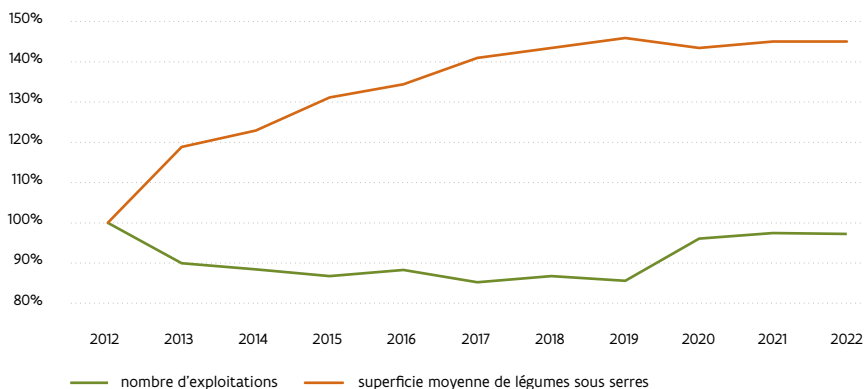
L'utilisation d'engrais par les exploitations spécialisées dans les légumes en plein air est estimée en 2021 à 853 tonnes d'azote (N), 22 tonnes de phosphore (P) et 510 tonnes de potassium (K).

LEGUMES SOUS SERRES

En 2022, des légumes seront cultivés sous serres dans 697 exploitations (3 % de toutes les fermes) en Flandre. Le nombre d'exploitations de légumes sous serres a connu une légère tendance à la baisse depuis 2012, mais a de nouveau augmenté au cours des trois dernières années. La superficie moyenne des exploitations passe également à 1,8 hectare de légumes sous serres par exploitation en 2022, soit une augmentation de 45 % en l'espace d'une décennie. Deux tiers des exploitations agricoles flamandes produisant des légumes sous serres (473 exploitations) sont des exploitations maraîchères spécialisées. La superficie des légumes sous serres est passée de 875 à 1 234 hectares (+41 %) au cours de la période 2012-2022. En 2022, la superficie des légumes sous serres représente 0,2 % de la superficie totale des terres arables. Le secteur de l'horticulture sous serres est fortement concentré au niveau régional dans les régions de Wavre-Sainte-Catherine et de Hoogstraten-Rijkevorsel-Merksplas-Ravels. La région aux alentours de Roulers ressort également. Des zones plus petites d'horticulture sous serres se situent autour de Deinze, de Beveren-Sint-Gillis-Waas et au sud de Bruges.

La figure ci-dessous montre l'évolution du nombre d'exploitations pratiquant la culture de légumes sous serres et la superficie moyenne de légumes sous serres par exploitation. Cette évolution est présentée sous forme d'indice par rapport à 2012.

Figure Évolution du nombre d'exploitations et de la superficie moyenne de légumes sous serres, indice 2012 = 100 %

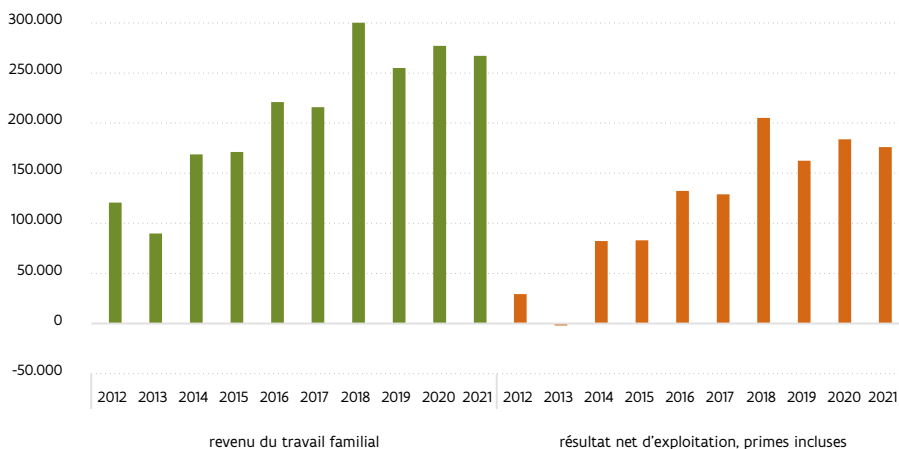


Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base de Statbel (Direction générale statistique - Statistics Belgium)

La valeur de production finale des cultures maraîchères flamandes sous serres a progressivement augmenté, passant de 316 à 475 millions d'euros entre 2012 et 2021. Avec une part de 65 %, les tomates seront de loin le produit le plus important en 2021. Les laitues et les poivrons ont des parts similaires, respectivement de 8 % et 7 %.

Le revenu du travail familial des exploitations spécialisées dans l'horticulture sous serres fluctue entre 89 900 euros (2013) et 300 200 euros (2018) par exploitation au cours de la période 2012-2021. Au cours de la même période, ces exploitations comptent en moyenne 2,0 travailleurs familiaux. En 2021, le revenu du travail familial s'élève à 267 000 euros par exploitation. Le résultat net d'exploitation entre 2012 et 2021 n'a été négatif qu'en 2013. Ainsi, à l'exception de cette année-là, tous les facteurs de production ont pu être compensés dans chaque cas et il subsistait également une indemnité pour l'entrepreneuriat. En 2021, un résultat net d'exploitation de 91 900 euros par exploitation est atteint.

Figure Indicateurs de revenus commerciaux (euros par exploitation), 2012-2021



Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base du LMN

La consommation nette d'énergie des exploitations spécialisées dans les cultures de légumes sous serres s'élève à 16 469 TJ en 2021. Avec une part de 51 % de la consommation totale d'énergie des entreprises agricoles et horticoles, ce sous-secteur est le plus gros consommateur d'énergie. L'énergie est principalement utilisée pour le chauffage des serres et l'éclairage. En 2019, les cultures de légumes sous serres représentent 17 % de la consommation totale d'eau dans le secteur agricole.

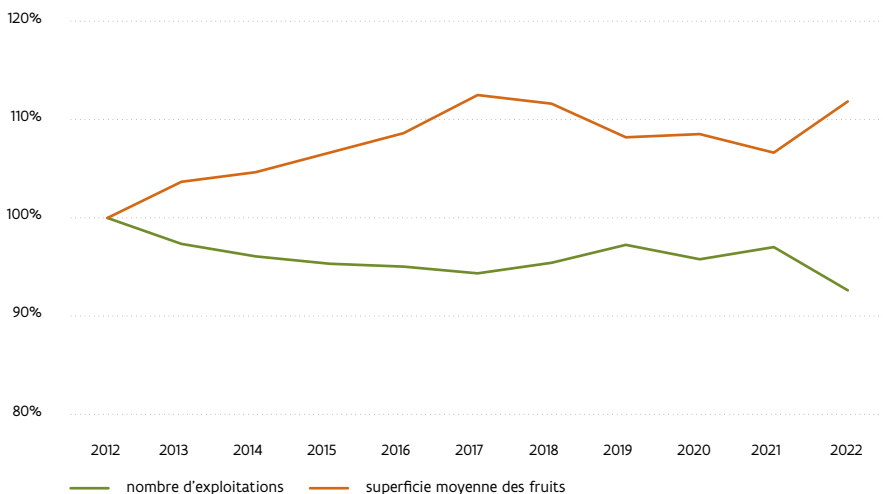
La consommation d'engrais par ces exploitations de légumes sous serres en 2021 est estimée à 1,7 million de kg d'azote (N), 319 000 kg de phosphore (P) et 2,3 millions de kg de potassium (K).

FRUITS

En 2022, 8 % des exploitations flamandes (1 718 exploitations) cultivent des fruits. Le nombre d'exploitations fruitières est resté relativement constant au cours des dernières années. Après une légère baisse au cours des trois dernières années, la superficie d'exploitation augmente à nouveau en 2022 pour atteindre une moyenne de 10,1 hectares de cultures fruitières par exploitation. 848 entreprises sont spécialisées dans la culture fruitière. Les superficies fruitières ont enregistré un taux de croissance annuel moyen de 1 % entre 2012 et 2018, mais ont ensuite perdu du terrain entre 2019 et 2021. En 2022, la superficie reste pratiquement la même, à savoir 17 345 hectares, soit 3 % du total des terres arables. La culture fruitière est également très concentrée au niveau régional. La Hesbaye limbourgeoise abrite la plus grande zone de culture fruitière. Cette région fruitière se prolonge dans le Hageland, dans la province du Brabant flamand. Autour de Hoogstraten, de Roulers et de Beveren, on trouve principalement des cultures de fraises.

La figure ci-dessous montre l'évolution du nombre d'exploitations pratiquant la culture de plantes fruitières et la superficie moyenne de fruits par exploitation. Cette évolution est présentée sous forme d'indice par rapport à 2012.

Figure Évolution du nombre d'exploitations et de la superficie moyenne de fruits, indice 2012 = 100 %

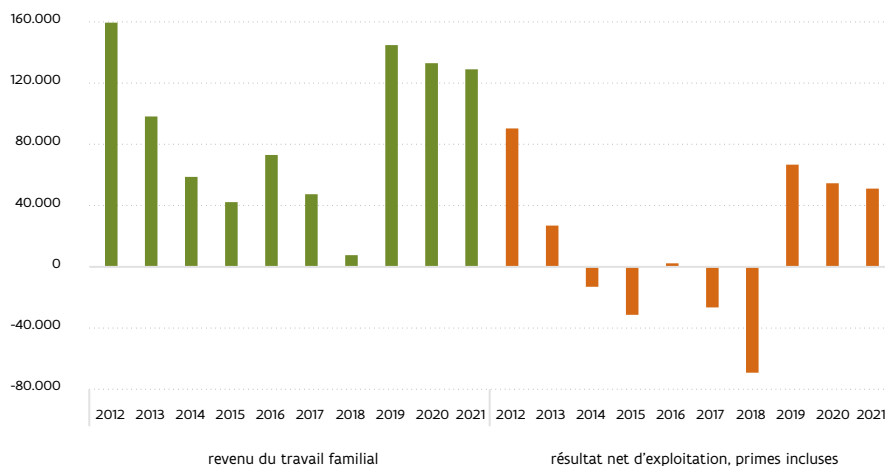


Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base de Statbel (Direction générale statistique - Statistics Belgium)

Depuis 2012, la valeur de production finale du secteur fruitier flamand fluctue entre 355 et 530 millions d'euros. En 2021, la valeur de production augmente de 11 % pour atteindre 530 millions d'euros. Les poires sont le produit le plus important pour la culture fruitière flamande en 2021, avec une part de 43 % de la valeur de production totale. Les fraises arrivent en deuxième position avec une part de 32 %. Les pommes représentent 14 %.

Le revenu du travail familial pour les exploitations fruitières fluctue entre 7 500 euros et 159 400 euros par exploitation sur la période 2012-2021. Au cours de cette même période, les exploitations fruitières comptent en moyenne 1,6 travailleur familial. En 2021, le revenu du travail familial s'élève à 129 000 euros par exploitation. Le résultat net d'exploitation a été majoritairement négatif pour la culture fruitière au cours de la période 2014-2018. En 2021, le résultat net d'exploitation est de 51 000 euros par entreprise.

Figure Indicateurs de revenus commerciaux (euros par exploitation), 2012-2021



Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base du RSA

La consommation nette d'énergie dans le secteur de la culture fruitière s'élève à 639 TJ en 2021, ce qui correspond à 2 % de la consommation totale par le secteur agricole. En 2019, les cultures fruitières représentent 3 % de la consommation totale d'eau dans le secteur agricole.

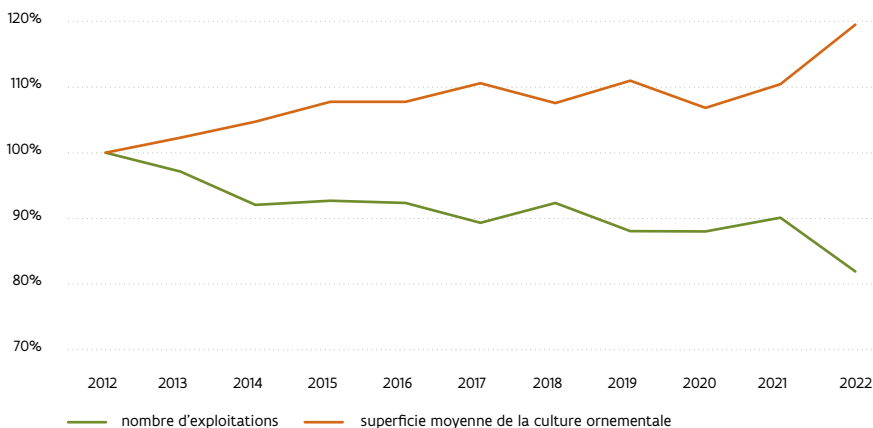
Les exploitations spécialisées dans la culture fruitière ont, en 2021, une consommation estimée de 0,8 million de kg de substances actives en produits phytopharmaceutiques. La part des fongicides y est de 55 %, celle des herbicides de 13 %, celle des insecticides de 6 % et celle des autres produits de 26 %. La consommation d'engrais par ces exploitations en 2021 est estimée à 1,3 million de kg d'azote (N), 91 000 kg de phosphore (P) et 630 000 kg de potassium (K).

CULTURE ORNEMENTALE

En 2022, la Flandre compte 921 exploitations spécialisées dans la culture ornementale, ce qui correspond à 4 % des exploitations flamandes. Le nombre d'exploitations spécialisées dans la culture ornementale a diminué de 18 % par rapport à 2012. En revanche, la superficie moyenne des exploitations augmente pour atteindre une moyenne de 6,3 hectares de cultures ornementales par exploitation. 72 % de toutes les exploitations flamandes avec des cultures ornementales sont des exploitations spécialisées dans les cultures ornementales. La superficie consacrée à la culture ornementale est restée relativement stable au cours de la période 2012-2022. En 2022, la superficie s'élève à 6 186 hectares et représente 1 % de la superficie totale des terres arables. La culture ornementale est dispersée en Flandre, mais la plus grande concentration se trouve en Flandre orientale, à l'est de Gand.

La figure ci-dessous montre l'évolution du nombre d'exploitations ayant des plantes ornementales et la superficie moyenne de cultures ornementales par exploitation. Cette évolution est présentée sous forme d'indice par rapport à 2012.

Figure Évolution du nombre d'exploitations et de la superficie moyenne de cultures ornementales, indice 2012 = 100 %

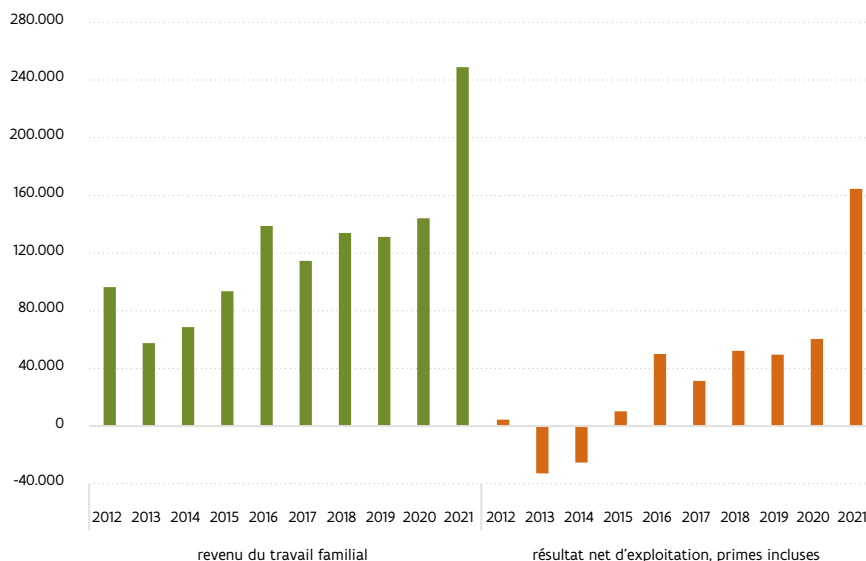


Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base de Statbel (Direction générale statistique - Statistics Belgium)

La valeur de production finale de la culture ornementale flamande fluctue autour d'une moyenne de 522 millions d'euros au cours de la période 2012-2021. En 2021, la valeur de la production atteint 579 millions d'euros, soit une hausse de 13 % par rapport à l'année précédente. Les produits d'arboriculture y représentent une part de 64 %. La part des fleurs et des plantes ornementales est de 36 %.

De 2012 à 2021, le revenu du travail familial dans la culture de plantes ornementales sous serres varie entre 57 600 euros (2013) et 248 800 euros (2021) par exploitation. Au cours de la même période, ces exploitations spécialisées dans l'horticulture sous serres comptent en moyenne 2,0 travailleurs familiaux. Le résultat net d'exploitation entre 2012 et 2021 dans ce sous-secteur n'a été négatif qu'en 2013 et en 2014. Pour la culture ornementale sous serres, 2021 a été la meilleure année avec un résultat net d'exploitation de 164 500 euros par exploitation. Hormis pour les années 2013-2014, les horticulteurs peuvent compenser tous les facteurs de production et il subsiste une indemnité pour l'entrepreneuriat.

Figure Indicateurs de revenus commerciaux (euros par exploitation), 2012-2021



Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base du LMN

La consommation nette d'énergie des exploitations spécialisées dans la culture ornementale est de 1 765 TJ en 2021, ce qui correspond à 6 % de la consommation totale par le secteur agricole. En 2019, ces exploitations représentent 3 % de la consommation totale d'eau dans le secteur agricole.

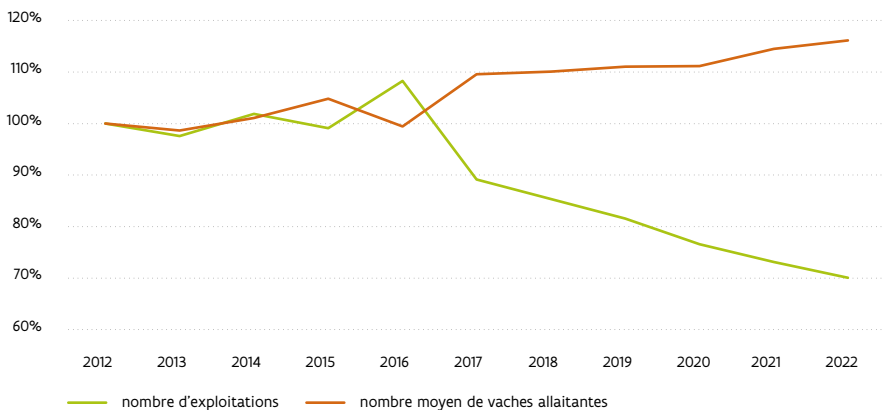
L'utilisation d'engrais par les exploitations spécialisées dans la culture ornementale est estimée en 2021 à 208 tonnes d'azote (N), 34 tonnes de phosphore (P) et 204 tonnes de potassium (K).

BETAIL DE BOUCHERIE

En 2022, la Flandre compte 5 831 exploitations de vaches allaitantes. Cela représente un bon quart des exploitations flamandes. Le nombre d'exploitants de vaches allaitantes a diminué de 30 % par rapport à 2012. Toutefois, le nombre moyen de vaches allaitantes par exploitation est passé de 21 à 24 animaux (+16%) au cours de la même période. Environ 14 % de toutes les exploitations agricoles flamandes sont spécialisées dans le bétail de boucherie. 2 563 de ces exploitations spécialisées dans le bétail de boucherie possèdent des vaches allaitantes. Le nombre moyen de vaches allaitantes est plus élevé dans ces exploitations (28 animaux en 2022). Le nombre total de vaches allaitantes a diminué de 30 % depuis 2012 pour atteindre 122 500 têtes en 2022. Le secteur du bétail de boucherie est principalement concentré en Flandre orientale et occidentale, avec les principaux regroupements autour de Lokeren, de Tielt et à l'ouest de Bruges.

La figure ci-dessous montre l'évolution du nombre d'exploitations possédant des vaches allaitantes et la superficie moyenne de vaches allaitantes par exploitation. Cette évolution est présentée sous forme d'indice par rapport à 2012.

Figure Évolution du nombre d'exploitations et du nombre moyen de vaches allaitantes, indice 2012 = 100 %

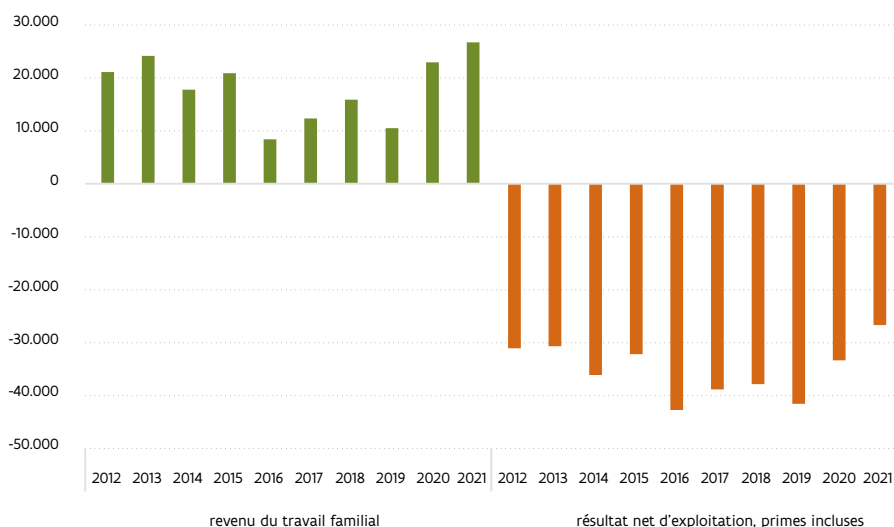


Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base de Statbel (Direction générale statistique - Statistics Belgium)

La valeur finale de production du secteur flamand du bétail de boucherie varie entre 551 et 705 millions d'euros depuis 2012. En 2021, la valeur de production augmente de 4 % pour atteindre 575 millions d'euros. Les veaux représentent 36 % de ce total, tandis que les bovins adultes ont une part de 64 %.

Le revenu du travail familial pour les élevages de bétail de boucherie fluctue entre 8 400 euros et 26 700 euros par exploitation sur la période 2012-2021. Au cours de cette même période, les exploitations spécialisées dans le bétail de boucherie comptent en moyenne 1,5 travailleur familial. En 2021, le revenu du travail familial s'élève à près de 26 700 euros par exploitation. Le revenu du travail familial pour l'élevage de bétail de boucherie est donc en moyenne le plus faible des secteurs agricoles. Le résultat d'exploitation net a été négatif durant toute la période 2012-2021. Pour l'année 2021, nous constatons un résultat net d'exploitation de -26.700 par entreprise. Ainsi, les éleveurs de bétail de boucherie ne peuvent pas compenser tous les facteurs de production et il ne subsiste aucune indemnité pour l'entrepreneuriat.

Figure Indicateurs de revenus commerciaux (euros par exploitation), 2012-2021



Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base du RSA

La consommation nette d'énergie des exploitations spécialisées dans l'élevage de bétail de boucherie est de 1 765 TJ en 2021, ce qui correspond à 3 % de la consommation totale par le secteur agricole. En 2019, l'élevage de bétail de boucherie représente 4 % de la consommation totale d'eau dans le secteur agricole.

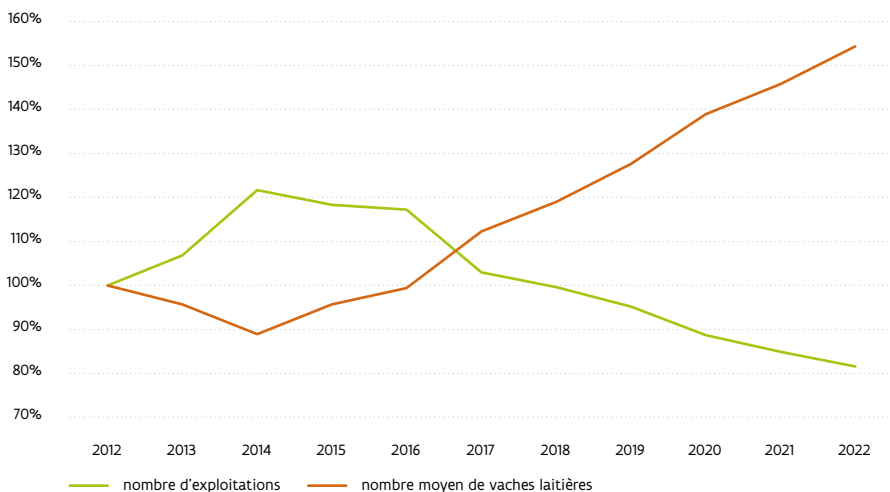
Les exploitations spécialisées dans le bétail de boucherie ont, en 2021, une consommation estimée de 0,1 million de kg de substances actives en produits phytopharmaceutiques. La part des herbicides y est de 53 % et celle des fongicides de 32 %. Dans l'ensemble, les exploitations spécialisées dans l'élevage de bétail de boucherie utilisent moins d'engrais que les exploitations laitières. La consommation d'engrais en 2021 est estimée à 7,6 millions de kg d'azote (N), 77 tonnes de phosphore (P) et 1,7 million de kg de potassium (K).

BETAIL LAITIER

En 2022, un cinquième des exploitations flamandes, soit 4 593 exploitations, possèdent des vaches laitières. Le nombre d'éleveurs de bétail laitier a augmenté en 2013 et 2014 avant de diminuer fortement. Par rapport à 2012, le nombre d'exploitations ayant des vaches laitières en 2022 est en baisse de 18 %. Toutefois, le nombre moyen de vaches laitières par exploitation est passé de 50 à 77 animaux au cours de la même période, soit une augmentation de moitié. 12 % des exploitations agricoles flamandes (2 609 entreprises) sont spécialisées dans le bétail laitier. Le nombre moyen de vaches laitières est plus élevé dans ces exploitations (106 animaux en 2022). Au cours de la période 2012-2022, la croissance du cheptel laitier se poursuit avec une augmentation à 339 600 têtes (+22%). Les principales concentrations d'exploitations laitières se trouvent en Campine septentrionale et dans le Limbourg septentrional, et sont dispersées en Flandre occidentale et orientale.

La figure ci-dessous montre l'évolution du nombre d'exploitations avec vaches laitières et la superficie moyenne de vaches laitières par exploitation. Cette évolution est présentée sous forme d'indice par rapport à 2012.

Figure Évolution du nombre d'exploitations et du nombre moyen de vaches laitières, indice 2012 = 100 %

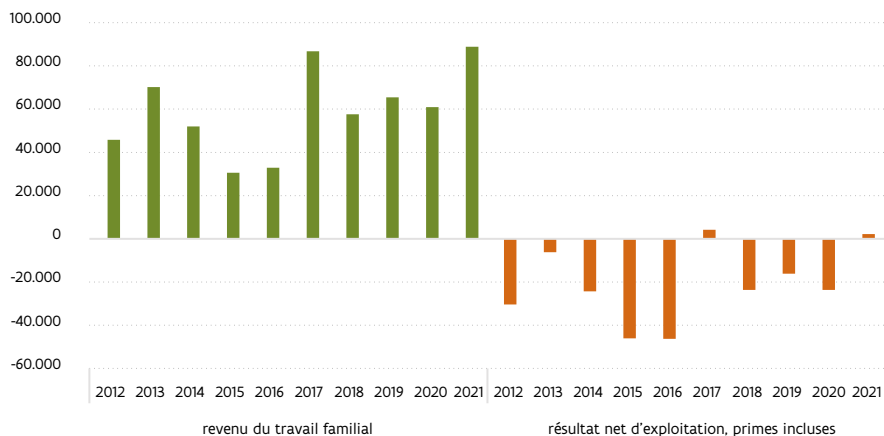


Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base de Statbel (Direction générale statistique - Statistics Belgium)

La valeur finale de production du secteur laitier flamand varie entre 632 millions et 1,1 milliard d'euros pour la période 2012-2021. En 2021, la valeur de production du lait et de ses dérivés augmente de 15 % pour atteindre 1,1 milliard d'euros. Les veaux et les vaches laitières qui sont abattus font partie du bétail de boucherie.

Le revenu du travail familial pour les exploitations laitières fluctue entre 30 600 euros et 88 800 euros par exploitation sur la période 2012-2021. Au cours de cette même période, les exploitations spécialisées dans le bétail laitier comptent en moyenne 1,9 travailleur familial. En 2021, le revenu du travail familial s'élève à 88 800 euros par exploitation. Le résultat net d'exploitation a été négatif tout au long de la période 2012-2021, à l'exception des années 2017 et 2021. En 2021, le résultat net d'exploitation s'élève à 2 200 euros par entreprise.

Figure Indicateurs de revenus commerciaux (euros par exploitation), 2012-2021



Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base du RSA

La consommation nette d'énergie des exploitations spécialisées dans l'élevage de bétail laitier est de 2 462 TJ en 2021, ce qui correspond à 8 % de la consommation totale par le secteur agricole. L'énergie est ici principalement utilisée pour alimenter des machines. En 2019, l'élevage de bétail laitier représente 13 % de la consommation totale d'eau dans le secteur agricole.

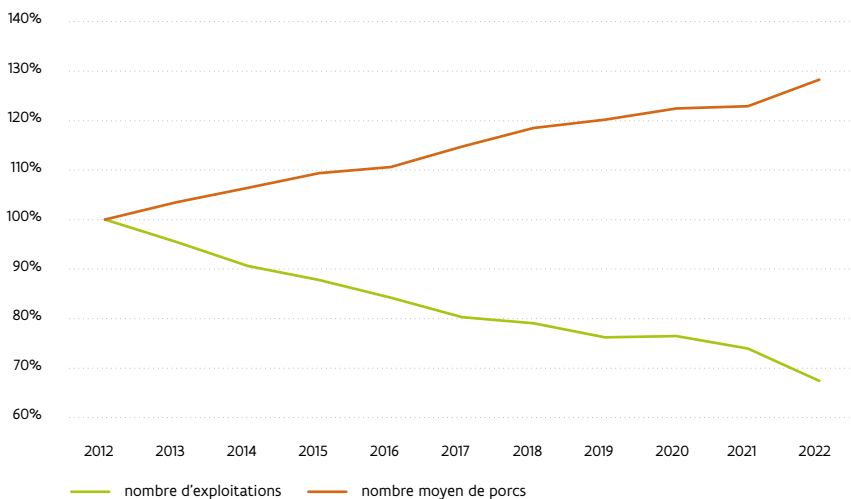
Les exploitations spécialisées dans le bétail laitier ont, en 2021, une consommation estimée de 0,2 million de kg de substances actives en produits phytopharmaceutiques. La part des herbicides y est de 54 % et celle des fongicides de 31 %. Dans les cultures fourragères, la lutte contre les mauvaises herbes est la principale application. La consommation d'engrais en 2021 est estimée à 14,1 millions de kg d'azote (N), 175 000 kg de phosphore (P) et 3,8 millions de kg de potassium (K).

PORCS

En 2022, 3 183 fermes élèvent des porcs. Cela correspond à 14 % de toutes les exploitations flamandes. Entre 2012 et 2022, le nombre d'éleveurs porcins a diminué d'un tiers. Le nombre total de porcs ayant moins diminué, le nombre moyen de porcs par exploitation est passé de 1 319 à 1 693 animaux (+28 %) au cours de la même période. Environ 8 % de toutes les exploitations agricoles flamandes (1 847 exploitations) sont des exploitations spécialisées dans les porcs. Le nombre moyen de porcs présent est nettement plus élevé dans ces exploitations (2 313 animaux en 2022). Le cheptel porcin total a diminué de 13 % pour atteindre 5,4 millions de têtes entre 2012 et 2022. Le secteur porcin est fortement concentré d'un point de vue régional en Flandre occidentale. On trouve également une concentration importante dans la Campine septentrionale, ainsi que dans le nord de la Flandre orientale et du Limbourg.

La figure ci-dessous montre l'évolution du nombre d'exploitations détenant des porcs et le nombre moyen de porcs par exploitation. Cette évolution est présentée sous forme d'indice par rapport à 2012.

Figure Évolution du nombre d'exploitations et du nombre moyen de porcs, indice 2012 = 100 %

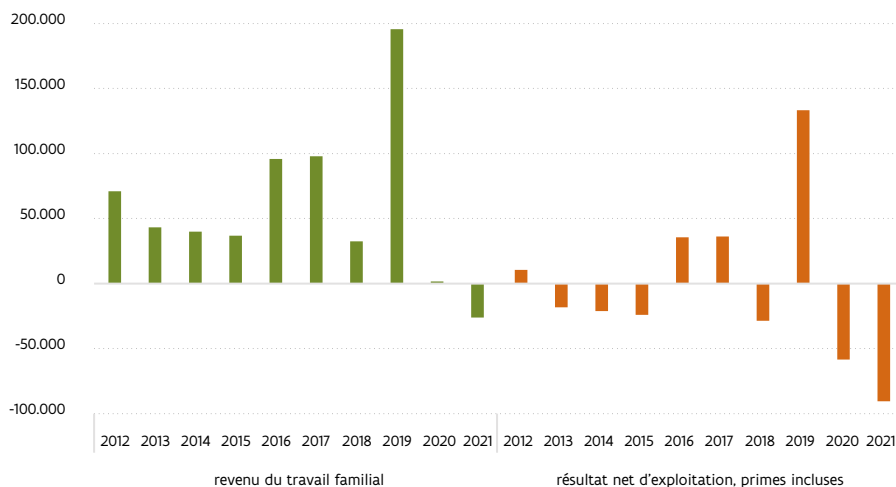


Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base de Statbel (Direction générale statistique - Statistics Belgium)

La valeur finale de production du secteur porcin flamand varie entre 1,3 milliard d'euros et 1,6 milliard d'euros pour la période 2012-2021. En raison de la crise au sein de l'élevage porcin, la valeur de production chute de 13 % pour atteindre 1,3 milliard d'euros en 2021. Il s'agit du niveau le plus bas pour la période 2012-2021.

Le revenu du travail familial dans le secteur de l'élevage porcin fluctue entre - 26 100 euros (2021) et 195 500 euros (2019) par exploitation sur la période 2012-2021. Au cours de cette même période, les exploitations spécialisées dans l'élevage porcin comptent en moyenne 1,5 travailleur familial. Les années 2020 et 2021 sont très difficiles pour l'élevage porcin, la hausse des coûts non factoriels pesant lourdement sur la rentabilité et les revenus des éleveurs porcins. Le résultat d'exploitation net a été négatif à plusieurs reprises au cours de la période 2012-2021. En 2021, le résultat net d'exploitation est de - 90 500 euros par entreprise.

Figure Indicateurs de revenus commerciaux (euros par exploitation), 2012-2021



Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base du RSA

La consommation nette d'énergie des exploitations spécialisées dans l'élevage porcin est de 2 287 TJ en 2021, ce qui correspond à 7 % de la consommation totale par le secteur agricole. L'énergie est principalement utilisée pour le chauffage et la ventilation des étables. En 2019, l'élevage porcin représente 16 % de la consommation totale d'eau dans le secteur agricole.

Les exploitations spécialisées dans l'élevage porcin ont, en 2021, une consommation estimée de 0,2 million de kg de substances actives en produits phytopharmaceutiques. Les herbicides et les fongicides représentent respectivement 38 % et 43 % de la consommation totale estimée. La consommation d'engrais en 2021 est estimée à 3,8 millions de kg d'azote (N), 68 000 kg de phosphore (P) et 1 700 kg de potassium (K).

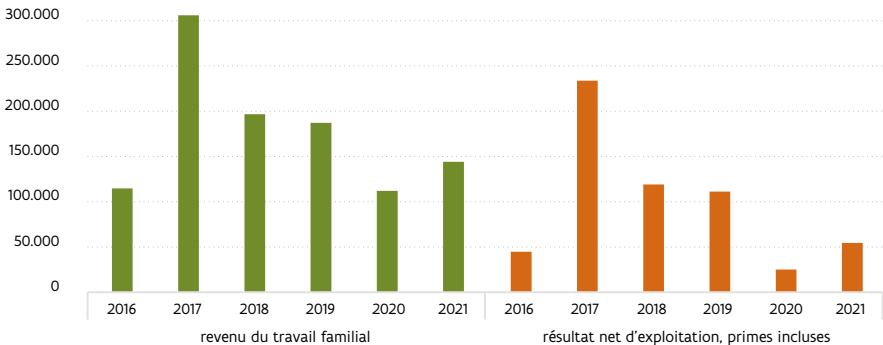
VOLAILLES

Au cours de la période 2012-2022, le nombre total de poulets en Flandre a augmenté de moitié, passant de 30,2 millions à 45,5 millions en 2022. Les poulets de chair ont enregistré une croissance particulièrement forte (+68%). Le secteur du poulet est principalement concentré dans la région de la Campine anversoise et dans la région de Tielt. Différents clusters sont également dispersés en Flandre occidentale, dans le nord de la Flandre orientale et dans le nord du Limbourg. Les chiffres de la VLM montrent qu'en 2022, il y a 177 exploitations comptant au moins 100 poules pondeuses et 522 exploitations comptant au moins 100 poussins de chair.

La valeur finale de production du secteur aviaire flamand varie entre 505 et 617 millions d'euros pour la période 2012-2021. En 2021, la valeur de production passe de 594 millions d'euros à 601 millions d'euros, soit une hausse de 1 %. Les volailles (pour la production de viande) représentent une part de 64 % de la valeur totale de la production. Les œufs de consommation et les œufs à couver représentent respectivement une part de 19 % et de 18 %.

Le revenu du travail familial dans le secteur de l'élevage aviaire fluctue entre 114 800 euros (2016) et 306 000 euros (2017) par exploitation durant la période 2016-2021. Au cours de cette même période, les exploitations aviaires comptent en moyenne 1,7 travailleur familial. Le résultat net d'exploitation a toujours été positif au cours de la période 2016-2021, atteignant 54 600 euros par exploitation en 2021.

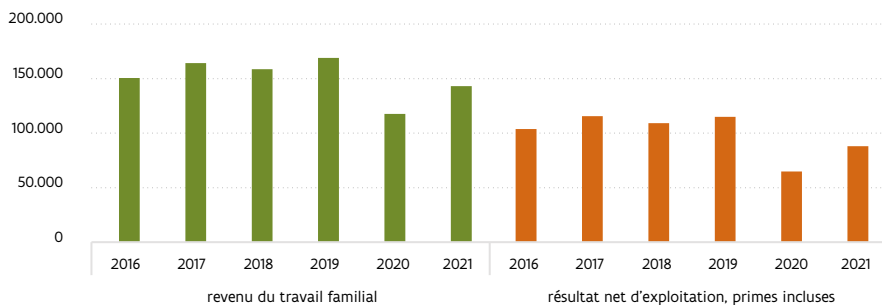
Figure Indicateurs de revenus commerciaux pour les volailles (euros par exploitation), 2016-2021



Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base du RSA

Le revenu du travail familial dans le secteur de l'élevage de volailles d'abattage fluctue entre 117 600 euros (2020) et 169 000 euros (2019) par exploitation durant la période 2016-2021. Au cours de cette même période, les exploitations spécialisées dans les volailles d'abattage comptent en moyenne 1,4 travailleur familial. Le résultat net d'exploitation des entreprises de ce sous-secteur a également été constamment positif au cours de la période 2016-2021, avec un résultat net d'exploitation de 88 000 euros par entreprise en 2021.

Figure Indicateurs de revenus commerciaux pour les volailles de chair (euros par exploitation), 2016-2021



Source: Agence Agriculture et Pêche en mer sur la base du RSA



BENCHMARK EUROPÉEN



ANALYSE COMPARATIVE EUROPEENNE

L'Union européenne compte 27 États membres. Son territoire total s'étend sur 4,1 millions de km² et elle compte près de 450 millions d'habitants. La Belgique est le cinquième plus petit État membre en termes de superficie, mais a la troisième plus forte densité de population au sein de l'UE, avec 383 personnes au km². Il en résulte que l'agriculture en Belgique a lieu sur une superficie plus restreinte et présente un caractère plus intensif. En Belgique, il subsiste encore des différences entre les entités fédérées. Par rapport à la Flandre, l'agriculture wallonne est davantage axée sur les cultures arables et le bétail bovin (viande bovine et lait). En revanche, en Wallonie, la part de l'élevage intensif (porcs et volailles) et de l'horticulture est beaucoup plus faible.

La structure de l'agriculture dans les différents États membres de l'Union européenne varie considérablement. Les structures agricoles reflètent des différences de géologie, de topographie, de climat et de (disponibilité des) ressources naturelles, ainsi que des différences sur le plan des activités, des infrastructures et des coutumes sociales régionales. Cependant, l'agriculture flamande ne peut être vue indépendamment de son contexte européen, car une grande partie de la politique agricole menée est déterminée au niveau européen. En effet, l'agriculture a été l'un des premiers secteurs à recevoir l'attention des décideurs politiques européens.

C'est pourquoi, à la fin de cet ouvrage, l'agriculture flamande est replacée dans une perspective européenne. Comme il n'y a pas assez de place dans cet ouvrage pour inclure tous les États membres de l'UE à chaque fois, une sélection a été faite dans les tableaux. Des indicateurs similaires à ceux expliqués précédemment dans cet ouvrage ont été sélectionnés dans le tableau. Chaque tableau est suivi d'un graphique représentant un seul indicateur pour l'ensemble des États membres.

Nous avons toujours inclus les données disponibles les plus récentes (au moment de la rédaction), extraites de diverses bases de données. Afin de ne pas nous répéter constamment dans les différents tableaux, nous énumérons ci-dessous les sources des données dans les tableaux et figures de ce chapitre. Ce n'est que lorsqu'aucun chiffre pour la Flandre n'était disponible dans les bases de données (européennes) que nous avons utilisé nos propres calculs, ce qui peut entraîner des différences mineures sur le plan de la méthodologie.

SOURCES UTILISÉES

- Agri-food Data Portal
- Base de données
- Eurostat Easy Comext
- Eurostat Statistics Explained
- FADN (Farm Accountancy Data Network) Public Database
- Chiffres agricoles Flandre
- Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium)
- Statistiek Flandre
- VEKA (Agence flamande de l'énergie et du climat)
- VMM (Société flamande pour l'Environnement)

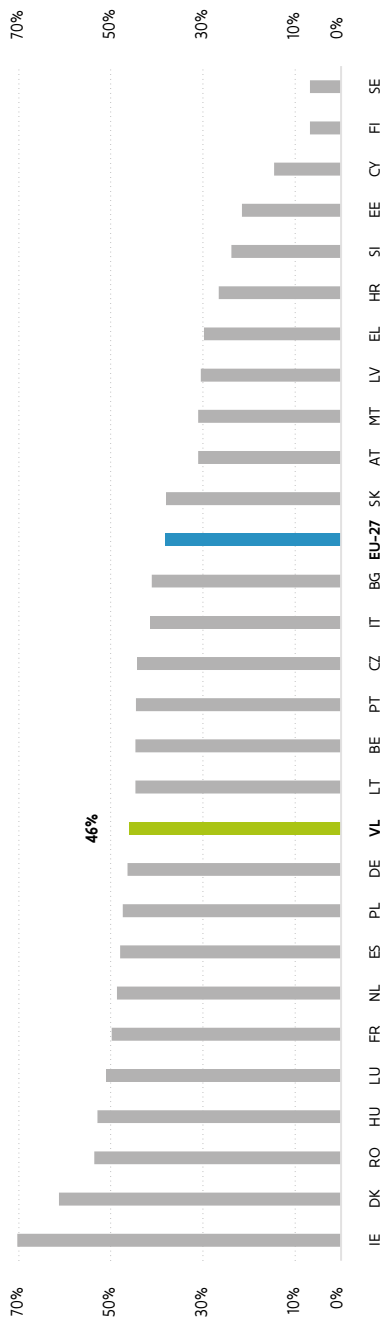
LISTE DES PAYS

abréviation	pays
AT	Autriche
BE	Belgique
BG	Bulgarie
CY	Chypre
CZ	République tchèque
DE	Allemagne
DK	Danemark
EE	Estonie
EL	Grèce
ES	Espagne
EU-27	Union européenne (27 États membres)
FI	Finlande
FR	France
HR	Croatie
HU	Hongrie
IE	Irlande
IT	Italie
LT	Lituanie
LU	Luxembourg
LV	Lettonie
MT	Malte
NL	Pays-Bas
PL	Pologne
PT	Portugal
RO	Roumanie
SE	Suède
SI	Slovénie
SK	Slovaquie
VL	Flandre

CARACTERISTIQUES GENERALES

	unité	année	EU-27	Flandre	Belgique	Danemark	Allemagne	France	les Pays-Bas
superficie totale	km ²	2018	4.125.107	13.599	30.666	42.925	357.569	549.060	37.378
population totale	millions d'habitants	2023	448,4	6,8	11,8	5,9	84,4	68,1	17,8
densité démographique	nombre/km ²	2023	109	498	383	138	236	124	477
PIB/habitant	euro/habitant	2021	32.400	45.200	43.300	57.500	43.300	36.700	48.800
taux d'emploi 20-64 ans	%	2022	74,6%	76,7%	71,9%	80,1%	80,7%	74,0%	82,9%
balance commerciale	million d'euros	2022	-25.484	-15.100	17.718	1.703	81.798	-190.908	64.205
superficie agricole totale	1000 hectare	2020	157.414	625	1.368	2.630	16.595	27.365	1.818
nombre d'exploitations	nombre	2020	9.067.300	23.220	36.000	37.090	262.560	393.030	52.640
cheptel	1000 unités de bétail	2020	116.514	2.713	3.665	4.178	16.300	20.647	6.280
valeur de production	milliards d'euros	moyenne 2017-2021	419,3	5,9	9,0	11,2	57,3	77,6	29,0

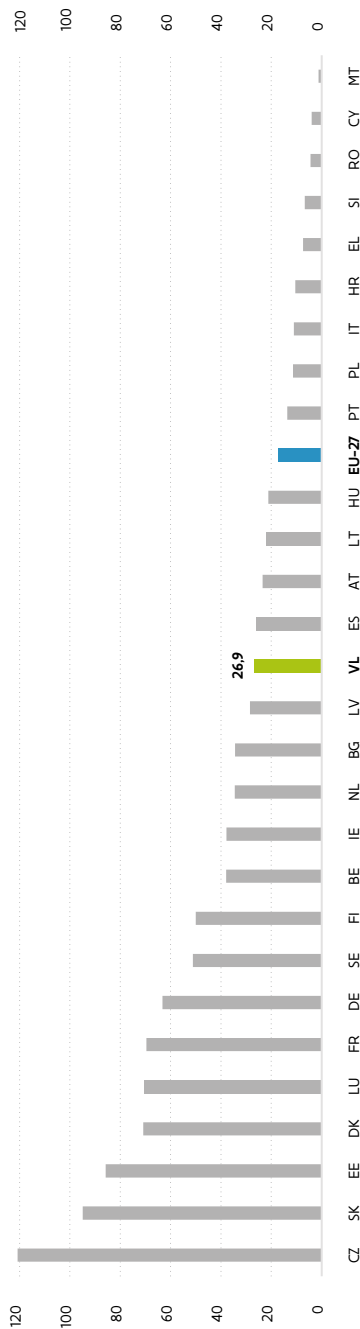
Figure Part des terres agricoles dans la superficie totale du pays, 2020



STRUCTURE : EXPLOITATIONS EN FONCTION DE LA SUPERFICIE

	unité	année	EU-27	Flandre	Belgique	Danemark	Allemagne	France	les Pays-Bas
superficie agricole totale	hectare	2020	157.414.160	624.860	1.368.120	2.629.930	16.595.020	27.364.630	1.817.900
nombre d'exploitations	nombre	2020	9.067.300	23.220	36.000	37.090	262.560	393.030	52.640
part des exploitations en fonction de la taille :									
0 - 2 ha	%	2020	43%	7%	5%	7%	5%	11%	10%
2 - 5 ha	%	2020	21%	11%	8%	12%	3%	9%	10%
5 - 10 ha	%	2020	12%	16%	13%	19%	17%	9%	13%
10 - 20 ha	%	2020	9%	21%	18%	15%	20%	9%	15%
20 - 50 ha	%	2020	8%	31%	30%	17%	23%	16%	28%
50 - 100 ha	%	2020	4%	13%	19%	11%	17%	20%	18%
plus de 100 hectares	%	2020	4%	3%	8%	20%	15%	26%	6%

Figure Superficie agricole moyenne par exploitation, ha, 2020



STRUCTURE : EXPLOITATIONS SELON LA SPECIALISATION

nombre d'exploitations	unité	année	EU-27	Flandre	Belgique	Danemark	Allemagne	France	les Pays-Bas
part. des exploitations spécialisées dans les activités suivantes :									
céréales et graines oléagineuses	%	2020	16%	4%	4%	27%	13%	17%	2%
terres arables	%	2020	18%	27%	29%	25%	26%	12%	19%
horticulture sous serres	%	2020	1%	4%	3%	0%	1%	1%	5%
autres spécialisations végétales	%	2020	23%	8%	6%	3%	8%	23%	12%
bétail laitier	%	2020	5%	11%	11%	7%	17%	9%	27%
élevage de bovins	%	2020	4%	12%	15%	17%	12%	13%	10%
porcs	%	2020	2%	9%	6%	6%	5%	1%	5%
autres spécialités animales	%	2020	11%	10%	12%	4%	8%	11%	11%
combinaison terres arables et herbivores	%	2020	2%	6%	7%	4%	5%	4%	1%
autres spécialisations combinées	%	2020	18%	9%	7%	6%	6%	7%	7%

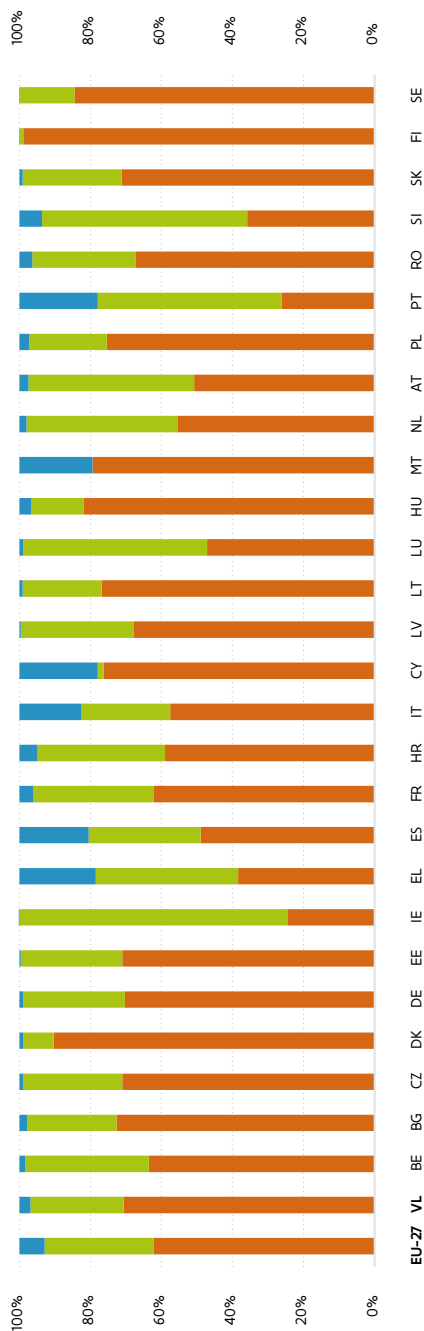
Figure Évolution du nombre d'exploitations, 2020 vs. 2010



STRUCTURE : SURFACE AGRICOLE

	unité	année	EU-27	Flandre	Belgique	Danemark	Allemagne	France	les Pays-Bas
superficie agricole totale	ha	2020	157,414,160	624,860	1,368,120	2,629,930	16,595,020	27,364,630	1,817,900
pâturages permanents	ha	2020	47,963,710	164,290	476,120	227,830	4,730,270	9,291,150	772,410
cultures permanentes	ha	2020	11,137,950	19,250	22,530	28,630	197,030	1,031,440	37,210
fruits et fruits à coque	ha	2020	3,06,040	16,000	17,840	3,150	62,590	202,610	19,850
terres arables	ha	2020	98,093,810	441,320	869,280	2,373,420	11,663,810	17,039,400	1,008,180
céréales	ha	2020	16,841,660	123,650	304,340	1,365,930	6,074,860	8,922,980	173,550
tubercules (par exemple pommes de terre et bettes) teraves sucrières)	ha	2020	1,835,720	75,550	159,090	99,890	663,050	664,210	249,480
fourrages de terres arables	ha	2020	8,185,030	183,400	285,000	524,510	3,093,430	3,872,500	409,590
légumes	ha	2020	556,610	35,140	62,270	13,900	132,330	245,550	102,560
jachères	ha	2020	916,260	8,920	16,470	81,970	357,610	451,360	8,850

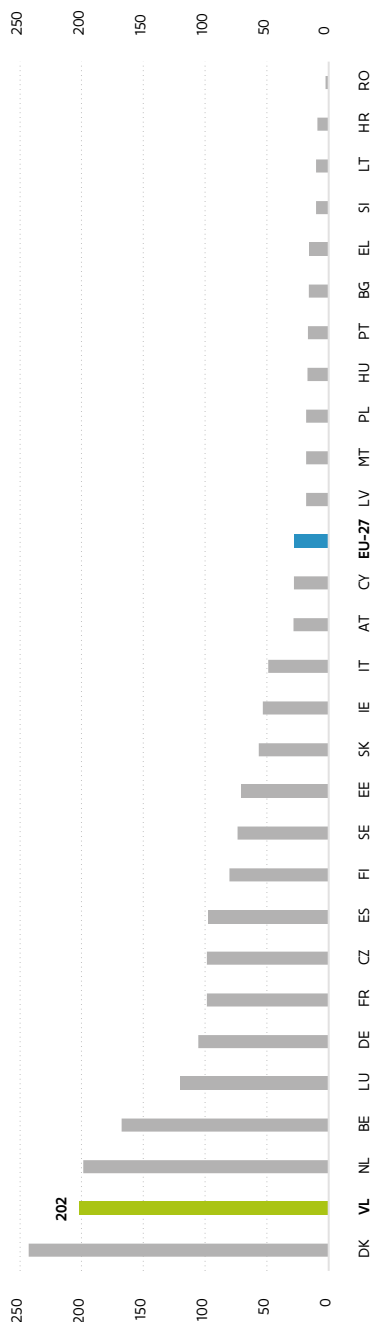
Figure Part des terres arables (orange), des pâturages permanents (vert) et autres (bleu) dans la superficie agricole totale, 2020



STRUCTURE : CHEPTTEL

	unité	année	EU-27	Flandre	Belgique	Danemark	Allemagne	France	les Pays-Bas
cheptel total	1.000 unités de gros bétail	2020	113.351	2.712	3.663	4.164	16.255	19.021	6.263
nombre de bovins	1.000 unités	2020	76.977	1.266	2.335	1.511	11.275	17.526	3.838
nombre de porcs	1.000 unités	2020	143.002	5.833	6.218	13.163	26.300	13.433	11.950
nombre d'ovins	1.000 unités	2020	63.819	53	110	137	1.809	6.996	890
nombre de caprins	1.000 unités	2020	11.615	59	75	9	155	1.412	633
nombre d'exploitations avec bétail	nombre	2020	4.067.830	13.420	21.840	17.130	153.910	192.810	31.490
nombre d'exploitations avec bovins	nombre	2020	1.502.520	9.890	17.540	12.710	108.030	146.230	24.020
nombre d'exploitations avec porcs	nombre	2020	1.181.040	3.620	4.230	2.970	31.850	14.400	3.560
nombre d'exploitations avec ovins	nombre	2020	574.840	1.640	2.800	1.840	19.870	34.010	8.280
nombre d'exploitations avec caprins	nombre	2020	291.990	510	870	510	10.460	11.920	3.050
nombre d'exploitations avec volailles	nombre	2020	2.659.260	1.110	1.940	2.000	49.660	32.140	1.850

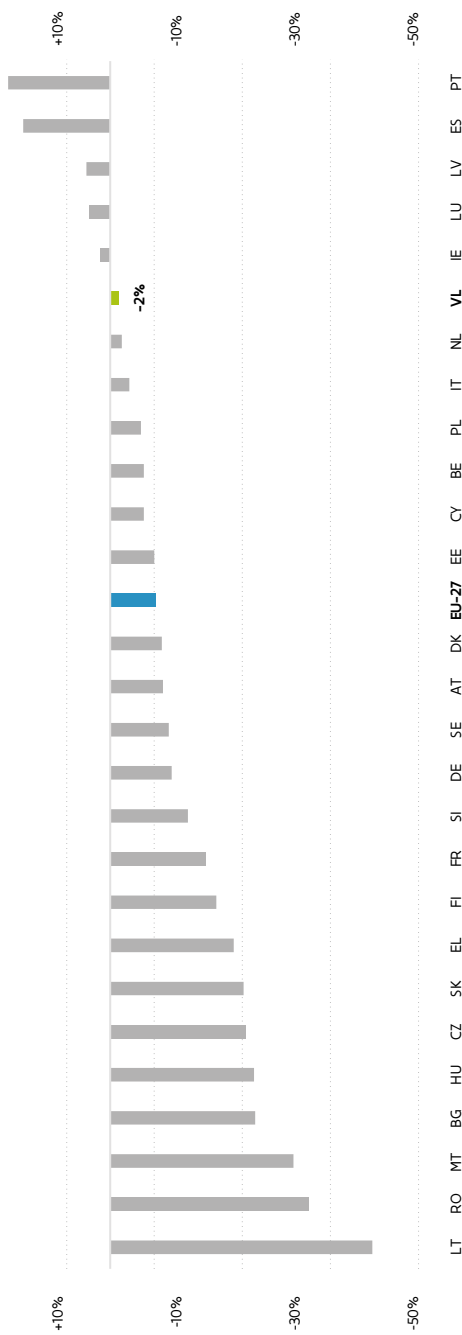
Figure Nombre d'unités de gros bétail par exploitation agricole élevant des animaux, 2020



STRUCTURE : EVOLUTION DU CHEPTTEL

	unité	année	EU-27	Flandre	Belgique	Danemark	Allemagne	France	les Pays-Bas
cheptel total	1.000 unités de gros bétail	2020	113.350	2.712	3.663	4.163	16.255	19.021	6.262
évolution du cheptel (en unités de gros bétail) :									
cheptel total	%	2020 t.o.v. 2005	-8%	-2%	-6%	-9%	-10%	-16%	-2%
bovins	%	2020 t.o.v. 2005	-4%	-6%	-14%	-4%	-12%	-9%	+1%
porcs	%	2020 t.o.v. 2005	-6%	-5%	-4%	-11%	-11%	-11%	-3%
ovins	%	2020 t.o.v. 2005	-9%	-45%	-28%	-21%	-32%	-21%	-35%
caprins	%	2020 t.o.v. 2005	-6%	+264%	+188%	-13%	+30%	+9%	+116%
volailles	%	2020 t.o.v. 2005	-6%	+33%	+35%	+2,2%	+30%	-36%	+4%

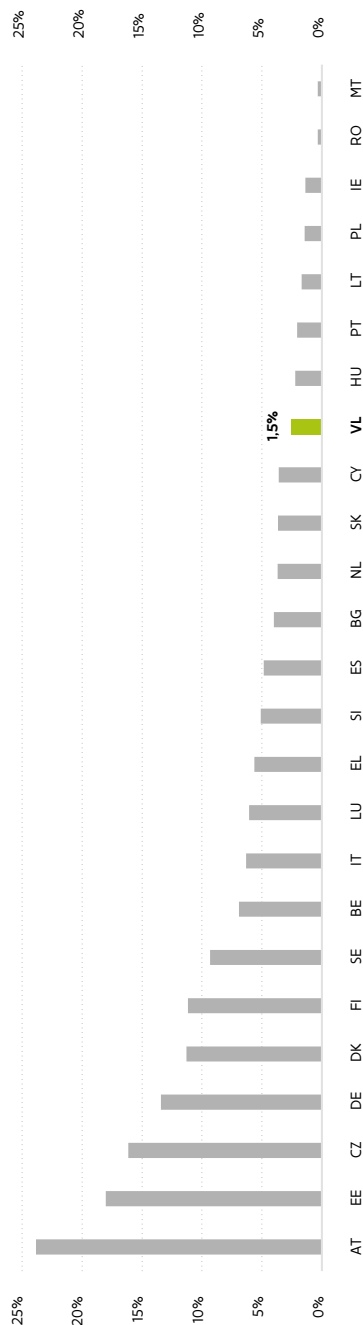
Figure Évolution du cheptel (en unités de gros bétail), 2020 vs. 2005



STRUCTURE : AGRICULTURE EN BIO

	unité	année	EU-27	Flandre	Belgique	Danemark	Allemagne	France	les Pays-Bas
exploitations en bio	nombre	2020 ou 2021	621	2638	4.186	36236	1985		
superficie bio	hectare	2020 ou 2021	14.724.279	9.823	102.413	303.093	1.601.316	2.775.671	76.375
part. de pâturages	%	2020 ou 2021	42%	36%	61%	16%	51%	35%	58%
animaux en bio									
bovins	nombre	2021		6.211	115.618	231.472	896.760	925.800	79.300
vaches laitières	nombre	2021		3.437	24.646	81.633	240.630	190.894	41.631
porcs	nombre	2021		13.285	38.033	484.443	191.955	492.282	103.184
ovins	nombre	2021		2.304	28.326	12.614	203.248	819.373	16.653
caprins	nombre	2021		8.462	11.464	1.754	51.358	158.938	56.682
volailles	nombre	2020 ou 2021		792.460	5.109.020	3.932.411	8.562.076	23.844.564	3.890.171
évolution de la surface en bio	%	2020 ou 2021 vs. 2013	+55%	+94%	+64%	+79%	+59%	+162%	+56%
évolution des exploitations en bio	%	2020 ou 2021 vs. 2013		+95%	+59%	+63%	+56%		+20%

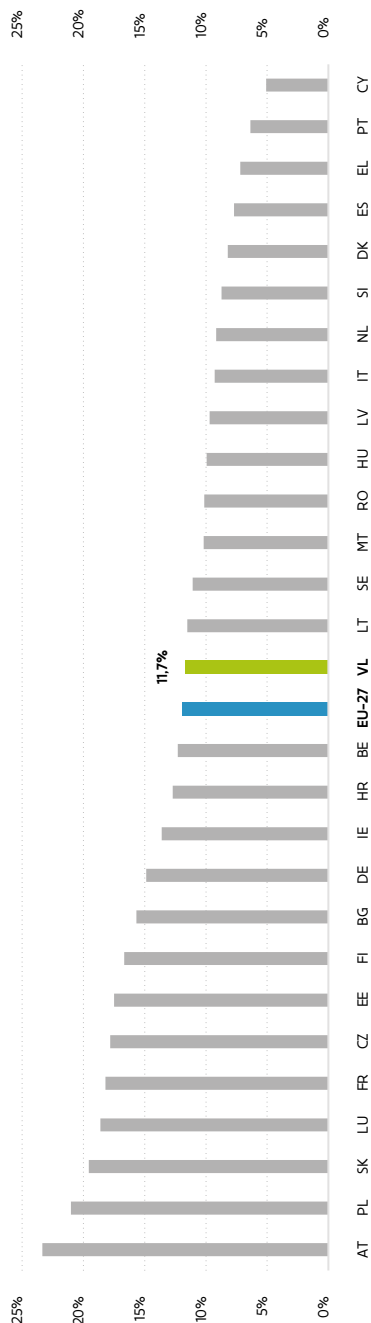
Figure Part des exploitations agricoles en bio, 2020



CARACTERISTIQUES SOCIALES

âge du chef d'exploitation	unité	année	EU-27	Flandre	Belgique	Danemark	Allemagne	France	les Pays-Bas
moins de 24 ans	%	2020	1%	0%	0%	1%	1%	1%	0%
25 à 34 ans	%	2020	6%	6%	6%	4%	7%	9%	4%
35 à 44 ans	%	2020	14%	13%	14%	10%	17%	18%	12%
45 à 54 ans	%	2020	22%	25%	25%	22%	29%	28%	29%
55 à 64 ans	%	2020	24%	33%	32%	32%	35%	31%	33%
65 ans et plus	%	2020	33%	23%	23%	31%	11%	13%	21%
part de femmes chefs d'exploitation	%	2020	32%	14%	15%	11%	11%	21%	6%
uniquement expérience pratique	%	2020	72%	47%	48%	49%	33%	35%	18%
formation de base	%	2020	17%	30%	29%	44%	48%	26%	19%
formation agricole complète	%	2020	10%	23%	23%	7%	19%	38%	63%

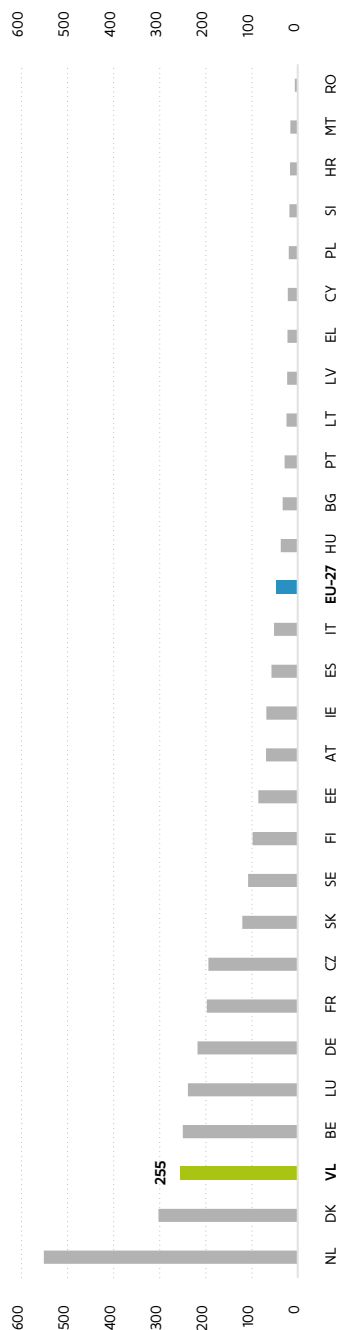
Figure Part d'agriculteurs de moins de 40 ans, %, 2020



ÉCONOMIE : VALEUR DE PRODUCTION

	unité	année	EU-27	Flandre	Belgique	Danemark	Allemagne	France	les Pays-Bas
valeur de production	million d'euros	1997-2021	419.316	5.918	8.982	11.228	57.276	77.627	29.016
cultures	million d'euros	1997-2021	223.328	2.288	4.055	3.849	26.895	44.026	14.339
céréales	million d'euros	1997-2021	49.506	119	483	1.476	7.059	11.295	336
légumes	million d'euros	1997-2021	56.693	792	1.563	727	6.161	6.070	9926
pommes de terre	million d'euros	1997-2021	12.334	254	524	249	2.195	3.544	1.501
fruits	million d'euros	1997-2021	29.386	443	490	52	1.015	3.243	832
production animale	million d'euros	1997-2021	159.846	3.630	4.727	6.611	27.005	26.403	11.032
bovins	million d'euros	1997-2021	28.785	579	1.047	437	3.575	7.529	1.413
porcs	million d'euros	1997-2021	37.116	1.438	1.410	3.280	7.327	3.279	2.594
volailles	million d'euros	1997-2021	19.716	382	715	254	2.510	3.279	732
produits d'origine animale (par exemple, le lait)	million d'euros	1997-2021	66.848	1.200	1.521	2.608	12.733	10.868	5.860
consommation intermédiaire	million d'euros	1997-2021	238.600	4.394	6.509	8.183	36.754	45.389	17.961
valeur ajoutée brute	million d'euros	1997-2021	180.716	1.524	2.474	3.045	20.523	32.238	11.056

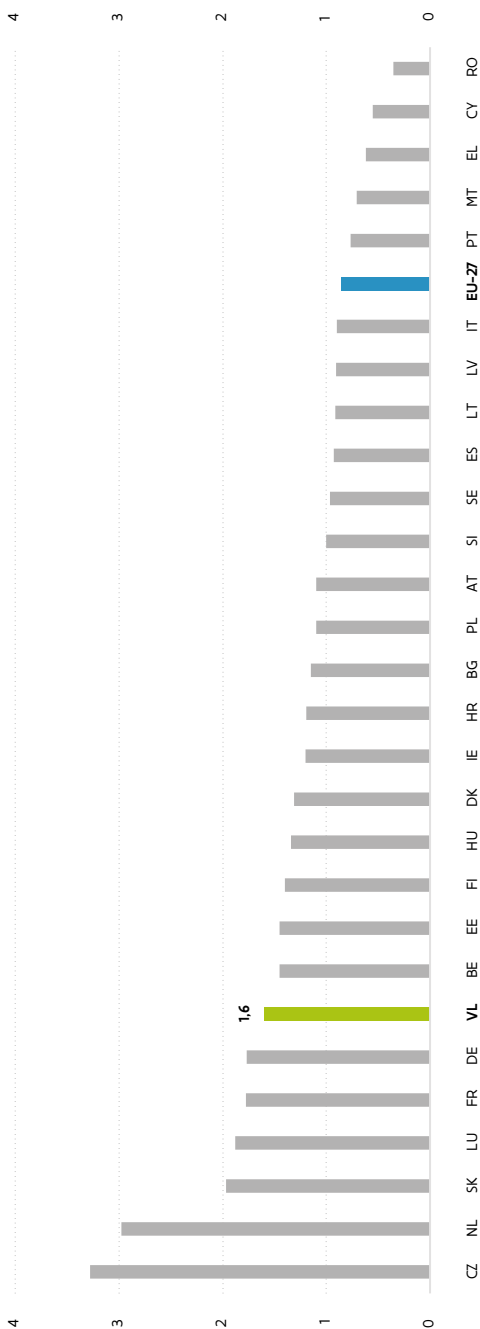
Figure Valeur de production par exploitation, 1000 euros, moyenne 2017-2021



ÉCONOMIE : EMPLOI

	unité	année	EU-27	Flandre	Belgique	Danemark	Allemagne	France	les Pays-Bas
emploi	1000 équivalents temps plein	2022	7753	37	52	49	465	697	157
part de l'emploi rémunéré	%	2022	30%	34%	24%	64%	46%	41%	48%
part d'employés réguliers	%	2016		87%	90%	96%	90%	88%	84%
part de la main-d'œuvre familiale (y compris le chef d'exploitation)	%	2016		56%	63%	50%	60%	41%	57%
part de femmes ayant un emploi régulier	%	2016		29%	28%	21%	30%	27%	26%
évolution de l'emploi	%	2022 vs. 2012	-25%	-16%	-15%	-10%	-11%	-14%	+2%

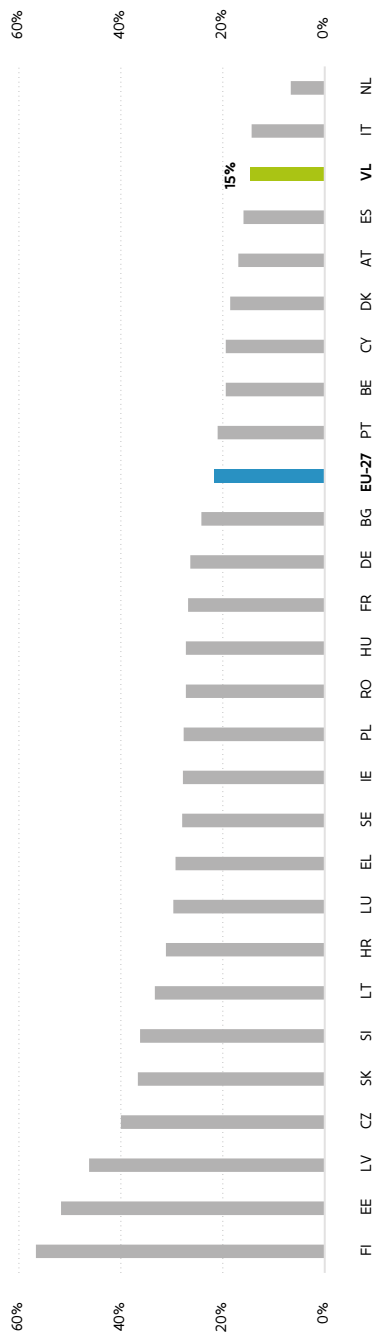
Figure Emploi par exploitation, en équivalents temps plein, 2022



ÉCONOMIE : RESULTATS D'EXPLOITATION

	unité	année	EU-27	Flandre	Belgique	Danemark	Allemagne	France	les Pays-Bas
nombre d'exploitations dans la population de l'échantillon	nombre	2021	3.561.053	17.284	27.720	18.173	158.000	268.279	43.186
part d'exploitations production standard < 25000	%	2021	52%	0%	0%	0%	0%	1%	0%
superficie des terres arables par exploitation	ha	2021	72,4	40,8	54,6	149,5	103,4	94,5	40,7
part de fermages	%	2021	62%	71%	71%	40%	67%	85%	44%
emploi total par exploitation	ETP	2021	2,3	2,4	2,1	2,4	2,3	2,1	3,1
travail non rémunéré par exploitation	ETP	2021	1,3	1,6	1,5	0,9	1,3	1,4	1,5
total des actifs par exploitation	euro/exploitation	2021	733,953	1.244,877	1.087,731	3.596,377	1.115,725	527,128	3.233,734
revenus des facteurs par travailleur à temps plein	euro/main-d'œuvre à temps plein	2021	39.419	43.773	46.582	102.598	52.259	43.577	70.575
bedrijfsinkomen per familiale arbeidskracht	euro/main d'œuvre familiale	2021	42.176	43.287	44.096	115.769	43.071	41.940	81.207
part de l'aide directe dans les recettes totales	%	2021	9%	4%	6%	7%	9%	10%	2%
part de l'aide directe dans le revenu des facteurs	%	2021	22%	15%	19%	19%	26%	27%	7%

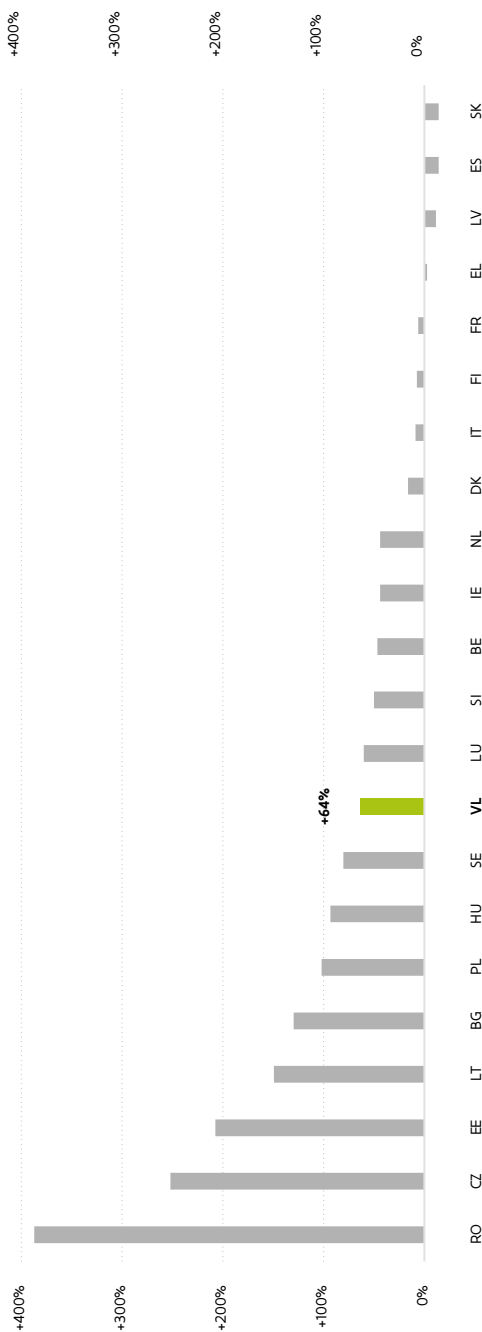
Figure Part de l'aide directe dans les revenus des facteurs, en %, 2021



ÉCONOMIE : PRIX DES TERRAINS

	unité	année	EU-27	Flandre	Belgique	Danemark	Allemagne	France	les Pays-Bas
prix de vente de terres arables	euro/ha	2022 ou 2021		64.337	53.662	18.213		6.130	77.583
évolution du prix de vente de terres arables	%	2022 vs. 2013		+64%	+47%	+16%		+6%	+44%
fermage de terres arables et de pâturages permanents	euro/ha	2021		410	307	547		149	836
évolution du fermage de terres arables/pâturages permanents	%	2022 vs. 2013		+35%	+19%	-1%		+10%	+22%
exploitations ayant d'autres activités rentables	aantal	2016		4.050	6.100	27.350	165.400	113.390	23.610
part d'entreprises ayant d'autres activités rentables	%	2016		17%	17%	78%	60%	25%	42%

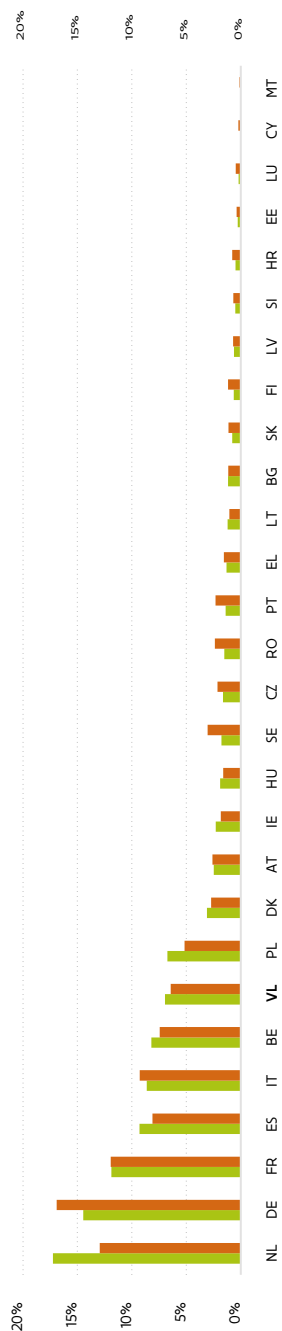
Figure Évolution du prix de vente de terres agricoles, 2022 vs. 2013



ÉCONOMIE : COMMERCE EXTERIEUR DANS LES PRODUITS AGRICOLES

	unité	année	EU-27	Flandre	Belgique	Danemark	Allemagne	France	les Pays-bas
Exportation de produits agricoles	million d'euros	2022	772.711	53.809	63.471	24.070	111.827	91.884	133.225
produits agricoles	million d'euros	2022	228.528	19.548	23.360	3.823	37128	31.069	30.615
produits animaux	million d'euros	2022	175.471	9.704	11.918	9.893	27902	17.730	33.180
produits horticoles	million d'euros	2022	115.955	7.016	7.898	1.033	6.826	5.836	34.377
produits agro-industriels	million d'euros	2022	79.416	7.325	8.490	1.349	20.143	8.586	7.939
autres produits	million d'euros	2022	173.341	10.217	11.805	7.971	19.829	28.663	27.113
Importation de produits agricoles	million d'euros	2022	720.814	46.353	53.680	19.669	121.860	86.109	93.318
produits agricoles	million d'euros	2022	246.085	19.587	21.821	4.984	42.296	24.438	33.110
produits animaux	million d'euros	2022	129.266	7.255	9.353	3.302	22.633	15.740	16.890
produits horticoles	million d'euros	2022	120.335	6.387	7.271	2.162	26.697	15.822	19.334
produits agro-industriels	million d'euros	2022	70.913	5.313	6.020	1.838	8.453	12.188	4.066
autres produits	million d'euros	2022	154.215	7.811	9.215	7.383	21.781	17.921	19.918

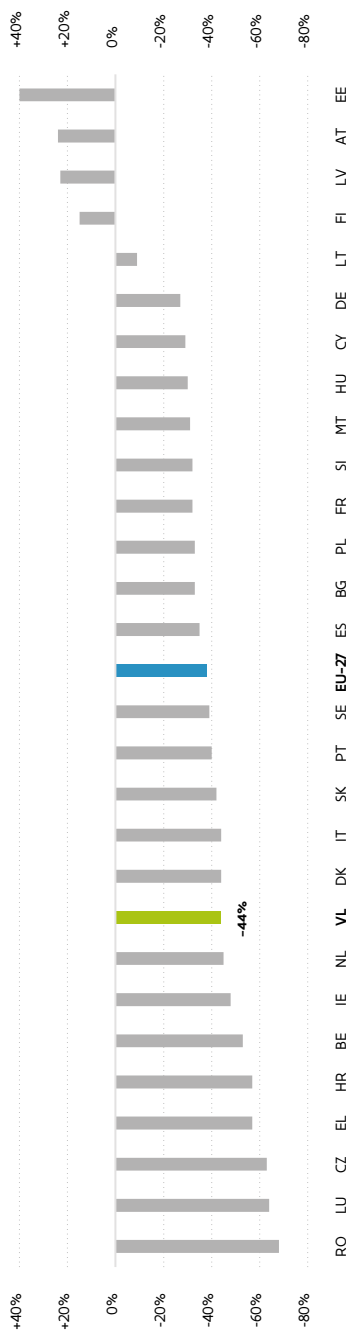
Figure Part des exportations (bleu) et des importations (orange) totales de l'UE, intra-UE incluses, 2022



ENVIRONNEMENT : PROTECTION DES CULTURES AGRICOLES ET ENGRAIS CHIMIQUES

	unité	année	EU-27	Flandre	Belgique	Danemark	Allemagne	France	les Pays-Bas
ventes totales de pesticides dans l'agriculture	kg	2021			5.555.485	2.974.529	48.712.963	69.444.294	9.346.731
fongicides	kg	2021			1.995.000	499.475	9.692.799	28.550.533	3.295.622
herbicides	kg	2021			2.456.009	2.253.890	16.088.505	30.311.499	2.587.897
insecticides	kg	2021			414.788	36.629	20.575.348	6.271.171	2.611.112
autres	kg	2021			685.688	184.535	2.356.311	4.311.091	852.100
utilisation d'engrais chimiques - azote	tonne	2019	9.870.534	74.721	153.353	225.240	1.342.284	2.125.147	214.752
utilisation d'engrais chimiques - phosphore	tonne	2019	1.151.968	1.724	5.835	14.767	87.830	190.283	4.957
évolution de l'utilisation d'engrais chimiques - azote	%	2019 vs. 2012	+3%	+16%	+7%	+20%	-18%	-2%	+8%
évolution de l'utilisation d'engrais chimiques - phosphore	%	2019 vs. 2012	+12%	+13%	+5%	+15%	-19%	-4%	+8%

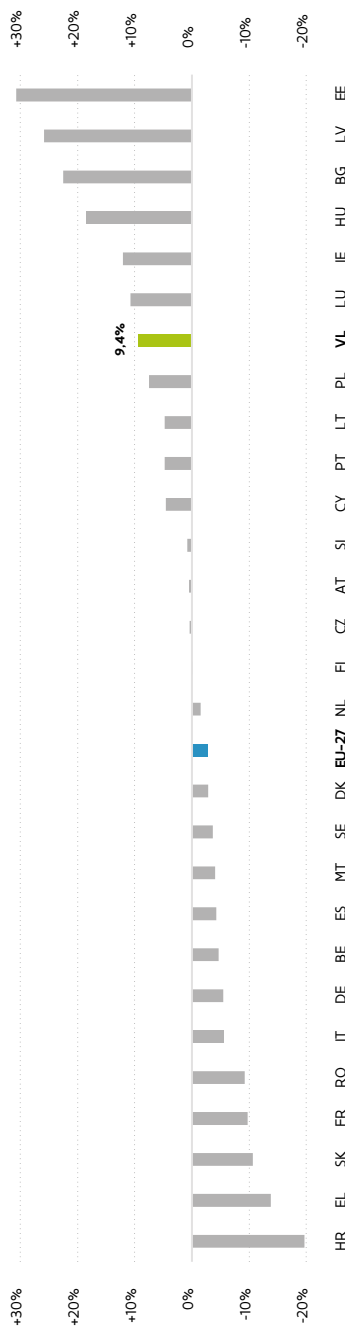
Figure Évolution de l'indicateur de risque harmonisé pour les pesticides, 2021 par rapport à la moyenne 2011-2013



ENVIRONNEMENT : ENERGIE ET GAZ A EFFET DE SERRE

	unité	année	EU-27	Flandre	Belgique	Danemark	Allemagne	France	les Pays-Bas
consommation intérieure brute totale	TJ	2021	59.522.315	1.598.120	2.377.861	712.150	12.388.065	10.125.030	3.112.889
consommation totale d'énergie de l'agriculture et de la sylviculture	TJ	2021	1.186.691	32.237	36.430	23.674	150.379	175.589	166.263
évolution de la consommation d'énergie de l'agriculture et de la sylviculture	%	2021 vs. 2012	+15%	+28%	+14%	-16%	+173%	+4%	+7%
part de l'agriculture et de la sylviculture dans la consommation intérieure brute	TJ	2021	2,0%	2,0%	1,5%	3,3%	1,2%	1,7%	5,3%
émissions totales de gaz à effet de serre	millions de tonnes d'équivalent CO ₂	2021	3.541	73	116	45	779	423	175
émissions de gaz à effet de serre provenant de l'agriculture	millions de tonnes d'équivalent CO ₂	2021	378,4	7,7	9,4	12,1	56,3	66,2	18,0
part de l'agriculture dans les émissions totales de gaz à effet de serre	%	2021	11%	11%	8%	27%	7%	16%	10%
évolution des émissions de gaz à effet de serre provenant de l'agriculture	%	2021 vs. 2012	-14%	-8%	-7%	-21%	-17%	-15%	-15%

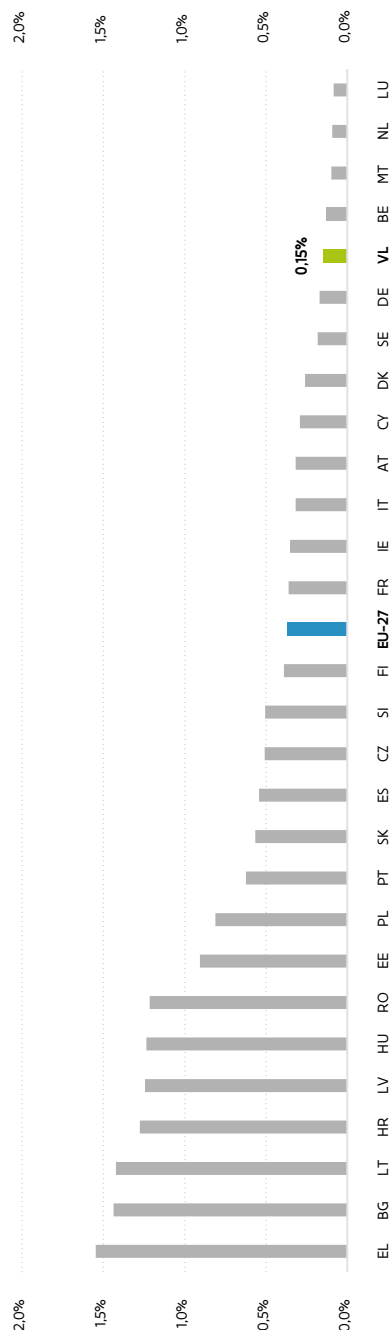
Figure Évolution des émissions de gaz à effet de serre provenant de l'agriculture, 2021 vs. 2005



POLITIQUE : POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE 2021

	unité	année	EU-27	Flandre	Belgique	Danemark	Allemagne	France	les Pays-Bas
dépenses de la PAC (UE + cofinancement + financement additionnel propre)	million d'euros	2021	53,925	389	655	890	6.183	9,045	808
paiements directs	%	2021	68%	59%	74%	88%	73%	73%	80%
développement rural	%	2021	4%	15%	10%	1%	2%	6%	5%
mesures de marché	%	2021	27%	26%	16%	11%	25%	21%	15%
paiements directs	million d'euros	2021	36,857	231	487	784	4,522	6,568	649
paiements de base	%	2021	40%	57%	44%	64%	62%	44%	69%
régime de paiement unique à la surface	%	2021	12%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
verdissement	%	2021	29%	29%	29%	30%	30%	30%	29%
aide couplée	%	2021	11%	11%	16%	4%	0%	15%	0%
part des dépenses de développement rural consacrées à l'environnement et au climat	%	2021	54%	49%	48%	90%	57%	62%	62%

Figure Part des dépenses totales de la PAC en 2021 par rapport au produit intérieur brut



POLITIQUE : POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE 2023-2027

	unité	année	EU-27	Flandre	Belgique	Danemark	Allemagne	France	les Pays-Bas
budget global PAC	milliard d'euros	2023-2027	567,73	3,26	6,65	9,66	66,71	95,19	8,84
paiements directs	%	2023-2027	66%	64%	71%	85%	67%	72%	67%
aide couplée	%	2023-2027	8%	5%	11%	4%	1%	11%	0%
aide découplée	%	2023-2027	58%	59%	60%	81%	65%	61%	67%
éco-régimes	million d'euros	2023-2027	89,425	523	1,213	1,639	9,870	17,115	1,928
développement rural	%	2023-2027	32%	36%	28%	15%	33%	26%	33%
aide à l'investissement	%	2023-2027	10%	23%	14%	7%	10%	5%	6%
environnement, climat et autres engagements en matière de gestion	%	2023-2027	10%	7%	8%	3%	15%	6%	11%
jeunes agriculteurs et nouveaux agriculteurs	%	2023-2027	1,6%	2,2%	1,8%	2,7%	0,1%	1,5%	1,7%

Figure Part de l'aide aux jeunes agriculteurs, PAC 2023-2027

